

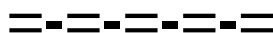
REPUBLIQUE GABONAISE  
Union- Travail- Justice



MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



CABINET DU MINISTRE



CENTRE NATIONAL ANTIPOLLUTION

## PROFIL NATIONAL DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Version : Juin 2012



# CARTE DU GABON



Source : DGF, Service cartographie

Profil élaboré par le CNAP dans le cadre du projet QSP/SAICM intitulé **Renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de SAICM au Gabon**

PdA No: G.CWM.2011G06 R317- CWM.204; version de Juin 2012

## Remerciements

Le Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable, à travers le CNAP et la coordination nationale du projet sur *le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des produits Chimiques (SAICM)* remercie tous ceux qui, depuis le début des négociations avec les partenaires au développement, notamment le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), ont contribué à la réalisation du Premier Profil National de gestion des produits chimiques.

Ces remerciements vont spécialement à l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) qui, à travers son expertise technique, a accompagné le Gabon dans la formulation du projet sans laquelle l'appui financier du «Quick Start Programme (QSP)» de la SAICM n'aurait été possible dans l'immédiat.

Les remerciements vont aussi à OMILAB qui a consenti des sacrifices pour collecter des données dans un environnement où l'information chimique est encore diffuse.

Aux Représentants des institutions publiques, du secteur privé et de la société civile qui ont collaboré à la réalisation de ce profil, qu'ils reçoivent ici le témoignage d'une sincère reconnaissance et le souhait d'une collaboration future amplifiée lors de l'actualisation de ce document de planification stratégique.

## **Avant propos**

Le projet sur le renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des produits Chimiques au Gabon, communément appelé projet SAICM-Gabon, a été exécuté par le Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable, à travers le CNAP, établissement publique créé par l'Ordonnance n°5/76 du 22 janvier 1976 et placé sous l'autorité du Ministre en charge de l'Environnement<sup>1</sup>.

Ce projet, dont l'objectif principal est d'élaborer le Profil National (PN) de gestion des produits chimiques en *développant une évaluation approfondie de l'infrastructure nationale liées aux aspects légaux, institutionnels, administratifs et techniques de la gestion des produits chimiques ainsi qu'une bonne compréhension de la nature et de l'ampleur de la disponibilité et de l'utilisation des produits chimiques au Gabon tout au long de leur cycle de vie<sup>2</sup>* » a été conduit sous la supervision technique de l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR).

Après la signature du Protocole d'Accord (PdA) entre le Gouvernement gabonais et l'UNITAR le 11 mars 2011, les mécanismes de coordination, notamment l'équipe de coordination, ont été mises en place selon les directives du PdA. Dès lors, le lancement du projet a été marqué par un atelier national qui a réuni plus de cinquante participants issus de l'administration publique, des entreprises privées et de la société civile.

Pour respecter le caractère inclusif de SAICM, les appels à manifestation d'intérêt pour le recrutement de consultants en vue de l'élaboration du profil ont été lancés à travers les quotidiens d'information. Par ailleurs, diverses réunions de cadrage ont été organisées par l'équipe de coordination.

Le résultat auquel nous sommes parvenus constitue la première version du profil gabonais de gestion des produits chimiques. C'est pourquoi un hommage mérité est adressé à tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué à l'obtention du présent résultat notamment au programme de démarrage de rapide (Quick Start Programme) de la SAICM qui a bien voulu mobiliser des financements nécessaires en faveur du Gabon.

***Le Point Focal National SAICM,  
Directeur Technique du Centre National Antipollution et  
Coordonnateur du projet***

***Serge Molly ALLO'O ALLO'O.***

---

<sup>1</sup> Le Centre National Antipollution est organisé par le décret n°0323/PR/MRSEPN, du 9 avril 1977.

<sup>2</sup> Cf : article 1, paragraphe a) du protocole d'accord (PdA) n°G.CWM.2011G06 R317/CWM.204 du 11 mars 2011.

## TABLE DES MATIERES

Remerciements .....	3
Avant propos .....	4
INTRODUCTION .....	12
Résumé analytique .....	17
CHAPITRE 1 : INFORMATIONS GENERALES SUR LE GABON .....	19
1.1. Contexte physique du pays .....	19
1.2. Contexte démographique .....	20
1.3. Contexte socio-culturel .....	21
1.4. Contexte administratif et politique.....	22
1.5. Contexte socio-économique.....	22
1.5.1. Les grands produits d'exportation.....	23
1.5.1.1. Le pétrole .....	23
1.5.1.2. Le manganèse.....	24
1.5.1.3. Le bois.....	24
1.5.2. L'Agriculture .....	25
1.5.2.1. L'agriculture vivrière .....	25
1.5.2.2. Les cultures de rente .....	25
1.5.3. L'élevage.....	27
1.6. Aperçu et structure des principaux secteurs économiques nationaux .....	27
1.6.1. Aperçu des secteurs économiques nationaux .....	27
1.6.2. Structure des principaux secteurs économiques.....	29
1.7. Aperçu des productions agricole, industrielle et minière .....	29
1.7.1. Répartition de la production agricole dans le pays .....	29
1.7.2. Répartition de la production industrielle et minière dans le pays .....	30
1.8. Type et forme de rejets pour les principaux secteurs économiques .....	30
1.8 Evaluation .....	33
CHAPITRE 2 : PRODUCTION, IMPORTATION, EXPORTATION, STOCKAGE, TRANSPORT, UTILISATION ET ELIMINATION DES PRODUITS CHIMIQUES .....	34
2.1 Contexte .....	34
2.2. Production, importation et exportation des produits chimiques.....	34
2.3. Utilisation des produits chimiques par catégorie .....	35
2.4. Stockage des produits chimiques et questions associées .....	35
2.5. Transport des produits chimiques et activités liées.....	38
2.6. Gestion des déchets chimiques .....	38
2.6.1 Stocks de produits chimiques obsolètes, dépôts de déchets chimiques et sites contaminés .....	41
2.6.2 Installations de récupération et de recyclage des produits chimiques et des déchets associés.....	41
2.6.3 Capacité d'élimination des produits chimiques .....	42
2.7 Produits et substances chimiques produits non intentionnellement .....	42
2.8 Evaluation .....	43
CHAPITRE III : INSTRUMENTS JURIDIQUES ET MECANISMES NON REGLEMENTAIRES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES .....	49
3.1. Aperçu des instruments juridiques qui traitent de la gestion des produits chimiques.....	49
3.1.1. Instruments juridiques internationaux.....	49
3.1.2. Instruments juridiques nationaux .....	55
3.2. Complément d'information sur les principaux instruments juridiques en rapport avec les produits chimiques .....	60
3.3. Couverture des étapes du cycle de vie des produits chimiques par les instruments juridiques existants .....	61



3.4. Description synthétique des principales procédures administratives de réglementation des produits chimiques .....	61
3.5 Instruments juridiques concernant les activités connexes ayant une incidence sur la gestion des produits chimiques .....	64
3.6. Mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques.....	64
3.7. Evaluation .....	64
<b>CHAPITRE 4 : MINISTERES, AGENCES OU AUTRES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES QUI GERENT LES PRODUITS CHIMIQUES .....</b>	<b>67</b>
4.1. Responsabilités des différents ministères, agences et autres institutions gouvernementales .....	67
4.2. Description des autorités et mandats ministériels .....	67
4.3. Evaluation .....	69
<b>CHAPITRE 5 : ACTIVITES PERTINENTES DE L'INDUSTRIE, DES GROUPES D'INTERET PUBLIC, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DU SECTEUR DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>71</b>
5.1. Description des organisations / programmes non gouvernementaux .....	71
5.2. Résumé des compétences disponibles en dehors du Gouvernement.....	74
5.3. Evaluation .....	74
<b>CHAPITRE 6 : COMMISSIONS INTERMINISTERIELLES ET MECANISMES DE COORDINATION .</b>	<b>76</b>
6.1. Aperçu des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination existant et leur description.....	76
6.2. Description des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination .....	80
6.3. Description des mécanismes d'obtention de données auprès d'organisations non gouvernementales (ONGs).....	80
6.4. Evaluation .....	80
<b>CHAPITRE 7 : ACCES AUX DONNEES, LEUR GESTION ET UTILISATION .....</b>	<b>83</b>
7.1. Données Disponibles pour la gestion nationale des produits chimiques .....	83
7.2. Sources, format et accès aux données nationales .....	85
7.3. Procédures de collecte et de diffusion des données nationales .....	90
7.3.1 Exigences légales .....	90
7.3.2 Données sur les effets des produits chimiques.....	91
7.4. Publications et bases de données internationales disponibles .....	91
7.5 Systèmes nationaux d'échange d'information et capacités informatiques .....	94
7.6 Evaluation .....	94
<b>CHAPITRE 8 : INFRASTRUCTURES TECHNIQUES .....</b>	<b>97</b>
8.1. Aperçu des capacités des laboratoires.....	97
8.2. Autres aspects pertinents de l'infrastructure technique. ....	97
8.3. Evaluation .....	97
<b>CHAPITRE 9 : ETAT DE PREPARATION ET CAPACITES D'INTERVENTION ET DE SUIVI EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE .....</b>	<b>99</b>
9.1. Plan d'intervention en cas d'alerte chimique .....	99
9.2. Intervention en cas d'incidents chimiques .....	100
9.3 Suivi et évaluation des incidents chimiques .....	100
9.4 Evaluation .....	100
<b>CHAPITRE 10 : SENSIBILISATION ET INFORMATION DES TRAVAILLEURS ET DU PUBLIC .....</b>	<b>102</b>
10.1. Prise de conscience et compréhension des questions de sécurité chimique.....	102
10.2. Education et formation pour la gestion rationnelle des produits chimiques et déchets .....	102
10.3. Evaluation .....	103
<b>CHAPITRE 11 : IMPLICATIONS INTERNATIONALES .....</b>	<b>104</b>
11.1. Coopération et engagements vis-à-vis des organisations, organes et accords internationaux .....	104
11.2. Participation à des projets appropriés de développement et d'assistance technique.....	108

11.3. Evaluation .....	109
<b>CHAPITRE 12 : RESSOURCES DISPONIBLES ET NECESSAIRES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES .....</b>	<b>110</b>
12.1 Ressources disponibles dans les ministères /institutions gouvernementaux pour la gestion des produits chimiques .....	110
12.2 Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour assumer leurs responsabilités en matière de gestion des produits chimiques.....	112
12.3 Ressources disponibles pour la gestion des produits chimiques dans les organisations non gouvernementales .....	113
12.4 Ressources provenant d'activités d'aide au développement .....	114
12.5 Evaluation .....	115
<b>CHAPITRE 13 : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>116</b>
13.1. Conclusions.....	116
13.2. Recommandations.....	116
<b>ANNEXES .....</b>	<b>118</b>
ANNEXE 1 : Tableau 1.B : Principaux indicateurs socio-économiques .....	119
Annexe 2 : Etapes réalisées pour la préparation du Profil National : .....	120
Annexe 3 : Liste des personnes contactées/rencontrées .....	121
Annexe 4 : Equipe de Coordination du Projet SAICM Gabon.....	122

## Liste des tableaux :

Tableau 1.A : Indicateurs démographiques nationaux (2003 à nos jours) .....	20
Tableau 1.C. Production et exportation de 2007 à 2009 .....	23
Tableau 1.D. Production et commerce du manganèse de 2007 à 2009 .....	24
Tableau 1.E. Production et commerce du bois de 2007 à 2009.....	25
Tableau 1.F. Évolution de l'activité du caoutchouc .....	26
Tableau 1.G. Production et commerce du cacao/café de 2007 à 2009 .....	26
Tableau 1.H : Secteurs économiques du pays .....	27
Tableau 1.I : Structures des principaux secteurs économiques par taille (par nombre d'employés) .....	29
Tableau 1.J : Répartition de la production agricole par région .....	29
Tableau 1.K : Répartition de la production industrielle et minière (y compris offshore) par région .....	30
Tableau 1.L : Type et forme de rejets pour les principaux secteurs économiques .....	31
Tableau 2.A : Production annuelle et commerce des produits chimiques .....	34
Tableau 2.B : Matière première pour les produits chimiques et les industries connexes .....	35
Tableau 2. C: Utilisation des produits chimiques par catégories .....	35
Tableau 2.D: Installation de stockage et d'entreposage des produits chimiques en vrac .....	37
Tableau 2 E: Chaîne logistique de distribution et de transport des produits chimiques en vrac .....	38
Tableau 2.F: Production et importation/exportation de déchets .....	39
Tableau 2.G: Stocks de produits chimiques périmés, sites des déchets chimiques et sites contaminés.....	41
Tableau 2.H : installations de récupération et de recyclage des produits chimiques et des déchets associés ..	41
Tableau 2. I: Installation d'élimination des produits chimiques et des déchets associés .....	42
Tableau 2.7 : Substances chimiques produites non intentionnellement .....	42
Tableau 3.A : Inventaire de l'ensemble des instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques .....	54
Tableau 3.A' : Inventaire des instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques .....	57
Tableau 3.B. Aperçu des instruments juridiques existants de gestion des produits chimiques par étape du cycle de vie.....	61
Tableau 3.C. Produits chimiques interdits ou strictement réglementés.....	62
Tableau 3.D. Priorités et actions possibles instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion rationnelle des produits chimiques.....	66
Tableau 4.A. Responsabilités des Ministères, Agences et autres Institutions gouvernementales .....	67
Tableau 4.B. Priorités et actions possibles Ministères, agences et autres institutions gouvernementales qui gèrent les produits chimiques .....	69
Tableau 5.1.A. Groupements professionnels et organisations.....	71
Tableau 5.1.B. Laboratoires et Institutions de Recherche .....	72
Tableau 5.1.C. Associations de consommateurs et de défense de l'environnement impliquées dans la gestion des substances chimiques .....	73
Tableau 5A. Résumé des expertises disponibles en dehors du Gouvernement.....	74
Tableau 5.B : Priorités et actions possibles, activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public, des organisations professionnelles et du secteur de la recherche .....	75
Tableau 6.A: Aperçu des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination.....	77
Tableau 6.B Priorités et actions possibles, commissions interministérielles et mécanisme de coordination ..	82
Tableau 7.A : Exhaustivité (en termes de qualité et quantité) des informations disponibles .....	84
Tableau 7.B : Sources, format et accès aux données nationales.....	85
Tableau 7.C. Publications internationales disponibles .....	91
Tableau 7.D. Bases de données internationales disponibles .....	93
Tableau 7.E Priorités et actions possibles : Gestion et utilisation des données et accès a ces dernières.....	96
Tableau 8.A . Aperçu des capacités des laboratoires pour l'analyse réglementaire des produits chimiques ...	97
Tableau 8.B . Aperçu des capacités des laboratoires pour le suivi et l'analyse .....	97
Tableau 8.C Priorités et actions possibles/ infrastructures techniques .....	98
Tableau 9.A. Exemples d'accidents chimiques survenus dans le pays .....	100
Tableau 9.B. Priorités et actions possibles/ Préparation, intervention et suivi en situation d'urgence .....	100



Tableau 10.A. Priorités et actions possibles/ sensibilisation/information des travailleurs et du public ; et formation et éducation des groupes cibles et des professionnels .....	103
Tableau 11.A. Participation aux Organisations, Programmes et organes internationaux .....	105
Tableau 11.B. Participation a des Accords / Processus Internationaux lies a la gestion des produits Chimiques.....	106
Tableau 11.C: Participation en tant que bénéficiaire de projets d'assistance technique .....	108
Tableau 11.D : Priorités et actions possibles, relations internationales.....	109
Tableau 12.A : Ressources disponibles dans les principaux ministères et agences gouvernementales .....	111
Tableau 12.B : Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour assumer leurs responsabilités en matière de gestion des produits chimiques .....	112
Tableau 12.C : Ressources disponibles dans les organisations non gouvernementales .....	113
Tableau 12.D : Ressources provenant d'activités d'aide au développement et de coopération technique.....	114
Tableau 12.E : Priorités et actions possibles, Ressources disponibles et nécessaires pour la gestion des produits chimiques .....	115

## Liste des cartes et graphiques

CARTE DU GABON.....	2
Graphique n°1 : Taux de scolarisation par tranche d'âge en % .....	22

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

"Action 21"	Plan d'action mondial qui découle de la résolution 44/228 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989. Il décrit la nécessité de la mise en œuvre sur le plan global d'une approche équilibrée et intégrée aux problèmes de l'environnement et du développement. Il accorde une importance particulière, dans son chapitre 19, à la gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux.
ACDAC	Agence de Conservation et de Développement en Afrique Centrale
AMEs	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
BIT	Bureau International du Travail
CCAIMG	Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et des Mines du Gabon
CENAREST	Centre National de Recherche Scientifique et Technologique
CHP	Commission d'Homologation des Pesticides
CICMHZ	Compagnie Commerciale et Industrielle des Mines de Huadzou
CIRMF	Centre International de Recherche Médicale de Franceville
CNGRPC	Commission Nationale pour la Gestion Rationnelle des Produits Chimiques
CNPPRI	Centre National de Prévention et de Protection contre les Rayonnements Ionisants
CPG	Confédération Patronale Gabonaise
DCC	Direction de la Concurrence et de la Consommation
DGD	Direction Générale des Douanes
DGE	Direction Générale de l'Economie
DGEPN	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
DGM	Direction Générale des Mines
DPG	Direction de la Planification Générale
DGS	Direction Générale de la Statistique
EGEP	Enquête Gabonaise sur l'Evaluation et le suivi de la Pauvreté
EDSG	Enquête Démographique et de Santé du Gabon
EPS	Éducation Pour la Santé
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FISC	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
IGAD	Institut Gabonais d'Appui au Développement
IHPA	Institut d'Hygiène Publique et d'Assainissement
IRAF	Institut de recherche agronomique et forestière
IRET	Institut de Recherche Technologique
IOMC	Programme inter organisations pour la gestion rationnelle des produits Chimiques
ISP	Indice synthétique de Fécondité
MAEPDR	Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et du Développement Rural
NA	Non Applicable
ND	Information Non Disponible
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONADER	Office National de Développement rural
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPN	Office Pharmaceutique National
PCB	Polychlorobiphényle
PNM	Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm
PN	Profil National de Gestion des Produits Chimiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POPs	Polluants Organiques Persistants
QSP	Quick Start Programme (Programme de Démarrage Rapide)
SAICM	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
SGH	Système Général Harmonisé
SNBG	Société Nationale des Bois du Gabon
TBE	Tableau de Bord de l'Economie
TDRs	Termes de Référence
UFIGA	Union des Forestiers Industriels du Gabon
UPEGA	Union des Pétroliers du Gabon
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche

## INTRODUCTION

### **Implication du profil national dans le cadre des orientations internationales pour la gestion rationnelle des produits chimiques**

La nécessité de satisfaire aux besoins de la vie moderne impose à l'humanité l'utilisation des produits chimiques dont certains sont toxiques et dangereux pour la santé humaine et l'environnement surtout lorsqu'ils sont mal utilisés.

Pour fixer un cadre de gestion rationnelle de ces produits, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro au Brésil en (1992), a constitué une étape importante dans la démarche devant parvenir à un développement qui satisfasse les besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures. C'est ainsi que tous les pays présents à cette conférence se sont mis d'accord sur le contenu du chapitre 19 du programme *Action 21* intitulé : *Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques dangereux*.

C'est dans cette même dynamique que la Conférence de Stockholm (1994) sur la sécurité chimique, qui a abouti à l'identification des priorités d'application du chapitre 19, a permis la création du Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique (FISC) qui à son tour a donné naissance au programme Inter-organisations pour la Gestion rationnelle des Produits Chimiques (IOMC).

D'autres instruments internationaux concernant les aspects spécifiques aux produits chimiques ont été adoptés depuis la fin des années 90. C'est dans cette optique qu'un cadre politique, accordant un engagement de haut niveau, a vu le jour en février 2006 à Dubaï. Cet engagement, dénommé *Approche Stratégique de Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM)*, a pour objectif de promouvoir l'accomplissement des programmes intégrés pour la gestion rationnelle des produits chimiques dans tous les pays membres du système des Nations Unies.

Pour parvenir à cette gestion rationnelle, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), via l'UNITAR appuie le Gabon dans l'élaboration du Profil National de gestion des produits chimiques (PN). Cet exercice consiste en l'évaluation multisectorielle des capacités techniques incluant notamment :

- La revue institutionnelle et législative ;
- L'évaluation des capacités nécessaires à la gestion des risques et à leur interprétation ;
- L'identification des obstacles à la mise en place et/ou le renforcement d'une politique de gestion du risque chimique ;
- L'évaluation de l'application et l'exécution des orientations internationales en rapport avec la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux.

Parallèlement, le PN, qui est un document de planification stratégique, permet d'identifier de manière explicite les lacunes et les faiblesses dans les systèmes de gestion actuels tout en mettant en exergue les domaines à renforcer ainsi que les efforts à consentir afin de clarifier les compétences institutionnelles nationales. C'est pourquoi, en accord avec l'esprit du programme Action 21, les principes généraux suivants ont été suivis :

- Une implication de la majeure partie des ministères ainsi que les partenaires du secteur privé (industriel) et les ONG concernés par la problématique de gestion des produits chimiques ;

- Une présentation des informations sur les capacités nationales existantes en matière de gestion des produits chimiques ;
- Une initiation d'un processus permettant de définir les priorités en matière de gestion des produits chimiques ;
- Un renforcement de la coordination entre différents intervenants au plan national ;
- Une identification des éléments essentiels permettant d'allouer efficacement les ressources humaines et financières pour la gestion des produits chimiques ;
- L'expression d'une nécessité de faire la revue périodique des éléments constitutifs du Profil National.

## Objectifs nationaux et avantages de la préparation du profil national

Le profil national permettra au Gabon d'identifier les besoins nécessaires :

- Au renforcement des capacités nationales de prise de décision dans le domaine de la gestion des produits chimiques en favorisant l'échange d'information et l'élaboration d'un document de référence ;
- A une meilleure protection de l'environnement du fait d'une meilleure connaissance et d'une meilleure sensibilisation des pollutions exposées ;
- Au soutien durable des objectifs économiques et sanitaires pour l'amélioration de la productivité ;
- A la facilitation des mécanismes d'établissement des rapports internationaux/régionaux sur la sécurité chimique et permettre la constitution d'une base de données nécessaire à l'identification des besoins d'assistance technique et financière.

## Quelques définitions

Au sens du présent rapport :

**Le terme « produit chimique »<sup>3</sup>** est utilisé dans un sens large qui inclut: les pesticides, les engrais et les autres produits chimiques agricoles; les produits chimiques utilisés dans les processus industriels; les produits pétrochimiques; les produits chimiques commercialisés pour l'usage domestique; les produits pharmaceutiques; les produits cosmétiques; les additifs alimentaires; les produits chimiques d'origine biologique ou les produits chimiques naturels inorganiques, ainsi que les produits chimiques non intentionnels, tels que ceux produits au cours de procédés de combustion et ceux qui apparaissent comme résidus dans les produits alimentaires, biota et les biens de consommation, etc.

**Substances chimiques** : Tout échantillon de matière de composition chimique définie et présentant des propriétés caractéristiques (couleur, odeur, densité, point de fusion, etc.), indépendamment de son origine. Elle peut être solide, liquide ou gazeuse, inorganique ou organique

**Produits chimiques dangereux** : Toute substance, notamment les produits chimiques et matières radioactives dont la nocivité, la toxicité ou la concentration sont de nature à nuire à la santé ou à porter atteinte aux ressources naturelles ou à la qualité de l'environnement.

---

<sup>3</sup> Cf : définition tirée du Document d'orientation deuxième Edition, 2011, version préliminaire de juin 2011) sur la préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques et les besoins existants.

**Préparation pesticide extrêmement dangereuse<sup>4</sup>** : s'entend d'un produit chimique préparé pour être employé comme pesticide et ayant sur la santé ou sur l'environnement, dans les conditions dans lesquelles il est utilisé, de graves effets qui sont observables peu de temps après une exposition unique ou répétée.

## **Préparation du profil national de gestion des produits chimiques**

Grace au soutien technique de l'UNITAR, l'élaboration du PN a été faite sur la base du *Document d'orientation sur la préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques et les besoins existants (deuxième Edition, 2011, version préliminaire de juin 2011)*. Avec l'appui financier du fonds d'affectation spécial du programme rapide (QSPTF) de SAICM, l'exécution du **projet sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de SAICM au Gabon** constitue un indicateur dans l'exécution de la politique nationale en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques.

Grâce à l'accord obtenu du Comité exécutif du QSPTF, le Gabon, à travers le Point Focal National<sup>5</sup> SAICM, s'est mobilisé à mettre les mécanismes d'exécution du projet en œuvre.

Les travaux préparatifs du Profil National (PN) ont commencé par des réunions de cadrage entre diverses parties prenantes. Ces réunions ont porté parfois sur la révision et l'examen des TDRs, la définition des rôles et des responsabilités et le choix des Consultants.

En vue de l'élaboration du PN, les étapes suivantes ont été suivies :

- 1er. *Recherche documentaire* : cette étape a permis de faire un état des lieux de la situation des produits chimiques au Gabon ainsi que les textes administratifs et juridique y afférents.
- 2e. *Préparation des supports de collecte* : deux questionnaires ont été élaborés pour la collecte des informations auprès des entités impliquées dans la gestion des produits chimiques ; un questionnaire pour les administrations (questions sur les instruments juridiques, la formation du personnel et la sensibilisation...), et un autre pour les entreprises (questions sur l'application des instruments juridiques, la formation du personnel, l'utilisation des produits chimiques...). Par ailleurs, le Cabinet a préparé des courriers de sensibilisation auprès des entités ciblées mais aussi les ordres de missions pour les agents de collecte.
- 3e. *Collecte des données* : cette étape a duré un peu plus d'un mois. Les principales difficultés rencontrées ont été l'absence de services statistiques et le manque de personnel qualifié en la matière au sein des institutions publiques ou privées visitées.
- 4e. *Synthèse et compilation des informations* : cette étape a duré plus de deux mois en raison des compléments qu'il fallait apportés pour mieux décrire la situation nationale. Le traitement et la compilation des données ont été faits à partir du logiciel statistique SPSS. La principale difficulté était le manque de données détaillées sur les types de produits chimiques.

---

<sup>4</sup> Définition extraite de l'article 2, alinéa b) de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.

<sup>5</sup> Le Point Focal National SAICM est Monsieur Serge Molly ALLO'O ALLO'O (Email :sergemolly05@yahoo.fr).



5e. *Analyse des informations et la production du document* : cette étape, initialement prévue pour durer un mois, a pris plus de temps que prévu en raison de la mise en place du comité de relecture du profil qui regroupait, outre la coordination et l'agence d'exécution du projet, toutes les parties pertinentes impliquées dans le projet.

## Administrations et institutions nationales participantes à la préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques

### I. Secteur gouvernemental

Secteur gouvernemental	Nom des administrations ou institutions
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction générale de l'environnement</li> <li>- Centre national anti-pollution</li> </ul>
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ONADER</li> <li>- Direction générale de la pêche et l'aquaculture</li> <li>- Direction générale du développement rural</li> <li>- Direction générale de l'agriculture</li> <li>- Comité d'homologation des pesticides</li> </ul>
Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction générale de la santé</li> <li>- Direction de l'hygiène publique</li> <li>- Laboratoire national</li> <li>- Centre national de transfusion sanguine</li> <li>- Office pharmaceutique national</li> </ul>
Travail, Emploi, Prévoyance Sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspection Générale de l'Hygiène et de la Médecine du Travail</li> <li>- Caisse Nationale de Sécurité sociale (Division Prévention des Risques Professionnels)</li> </ul>
Economie, commerce, industrie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction générale de l'industrie et de la Compétitivité (DGIC)</li> <li>- Direction générale des statistiques (DGS)</li> <li>- Direction générale des douanes (DGD)</li> <li>- Direction générale de la concurrence et de la consommation</li> <li>- Direction générale des caisses de péréquation et de stabilisation (CAISTAB)</li> <li>- Direction générale du commerce</li> </ul>
Mines, Pétrole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction générale des mines et de la géologie (DGMG)</li> <li>- Direction générale des études et laboratoires (DGEL)</li> <li>- Direction générale des hydrocarbures (DGH)</li> </ul>
Autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eaux et forêts</li> </ul>

### II. Secteur non- gouvernemental

Plusieurs organisations non gouvernementales nationales et internationales œuvrent de façon globale dans la protection globale de l'environnement. Toutefois, leur contribution à la meilleure gestion des produits chimiques reste difficilement appréciable.

Secteur non gouvernemental	Nom
Groupes d'intérêt environnemental	ACDAC (Agence de Conservation et Développement en Afrique Centrale);
	CADDE
	EDEN
	Gabon Environnement
	Brainforest
	Croissance Saine Environnement
	Géo Science

### III. Secteur universitaire et secteur de la recherche

Secteur	Nom
Centre de recherche	CENAREST <sup>6</sup> (IRAF, IRET, IPHAMETRA)
	CIRMF <sup>7</sup>
Institut de recherche	IGAD
Recherche	Laboratoire National des Mines et de la Géologie
	Laboratoire National de Santé Publique
Cabinet	OMILAB
Universités	Département de Chimie-biochimie / Université des Sciences de la Santé
	Département de chimie de l'USTM

Le processus d'élaboration du présent profil a respecté les étapes suivantes:

1. Etablissement d'un réseau de points de contact ;
2. Collecte d'informations auprès des structures impliquées ou intéressées dans/par la gestion des produits chimiques ;
3. Traitement des informations et élaboration du draft de profil qui a été soumis pour validation à l'UNITAR ;
4. Rédaction du document final soumis à la validation des parties prenantes.

Le chronogramme d'activités pour chaque étape est présenté en annexe du présent document.

Par appel à candidature ouvert, l'exécution technique du PN a été confiée à un Consultant local (**Cabinet OMILAB**, Adresse : OMILAB Gabon, BP. 19387 Libreville, Gabon- Téléphone : +241 07525136 - E-mail : [omilab.gabon@yahoo.fr](mailto:omilab.gabon@yahoo.fr)) qui a travaillé sous l'autorité de la coordination nationale du projet SAICM-Gabon elle-même placée sous la tutelle du Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement via le CNAP.

Parallèlement, un responsable financier, sous l'autorité du coordonnateur, a été désigné pour établir tous les documents financiers ainsi que les demandes de fonds associées au projet.

---

<sup>6</sup> Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST) est le principal organisme de recherche national. Il comprend l'IRAF (Instituts de Recherche Agronomique et Forestière), l'Institut de pharmacopée et de médecine traditionnelle (IPHAMETRA), l'Institut sur l'Ecologie Tropicale (IRET).

<sup>7</sup> Créé en 1979, le Centre International de Recherche Médicale de Franceville (CIRMF) est composé de 4 départements de recherche : parasitologie, primatologie, virologie et Ecosystème tropicaux (faune et flore).

## Résumé analytique

Le Gabon est surtout importateur des produits chimiques pour ses activités économiques. Les contraintes de gestion desdits produits sont relatives à leur importation (choix des produits chimiques moins toxiques et efficaces pour l'usage envisagé), leur stockage, leur transport, leur distribution, leur utilisation et leur élimination. Pour minimiser ces contraintes, plusieurs ministères, agences et autres institutions disposent de quelques instruments juridiques, des ressources humaines et des équipements techniques rudimentaires. Toutefois, les contraintes logistiques restent un obstacle majeur.

Dans ce contexte, la coopération entre les départements ministériels et les secteurs non gouvernementaux se limitent encore à l'élaboration et à l'adoption des textes juridiques dont l'application n'est pas systématique.

En raison de la perméabilité des frontières terrestres et le développement du commerce informel avec les pays limitrophes, les faibles capacités techniques et logistiques favorisent aussi les importations incontrôlées des produits chimiques de toute nature et parfois non étiquetés.

Lors du stockage et du transport des produits chimiques, les risques de pollutions les plus récurrents restent liés :

- A la dégradation de l'équilibre écologique de l'air, du sol et de la nappe phréatique ;
- Aux accidents engendrés par les explosions ;
- Aux intoxications dues à la mauvaise utilisation des produits chimiques et des contenants obsolètes.

L'inefficacité du contrôle de la qualité des produits chimiques mis sur le marché et le manque d'information et de sensibilisation des distributeurs amplifient le risque chimique au sein de la population urbaine et rurale. Il n'est pas rare de constater que des produits chimiques périmés, prohibés ou très toxiques se retrouvent en vente libre et dans des dépôts d'ordures non réglementaires.

L'analyse de la situation nationale en matière de gestion des produits chimiques a permis d'aboutir à la formulation des recommandations suivantes:

- Revoir le cadre juridique relatif à la gestion des produits chimiques dans le sens de son amélioration;
- Assurer la formation des ressources humaines impliquées dans la gestion des produits chimiques;
- Sensibiliser et informer les populations sur les risques inhérents à l'utilisation des produits chimiques;
- Créer un Centre National Anti-Poison pour permettre la prise en charge efficiente des intoxications ou pathologies en rapport avec les produits chimiques ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des institutions publiques, notamment le Centre National Antipollution, compétents en matière de gestion des produits chimiques ;
- Création d'une plate forme d'échange d'information chimique et qui regroupera toutes parties impliquées ;
- Encourager les industries à accéder aux nouvelles technologies afin de minimiser la production de déchets chimiques;
- Renforcer la capacité technique de contrôle des produits chimiques au niveau des frontières;
- Élaborer un planning des actions à mener dans le cadre de la gestion des produits chimique ;

- Inscrire l'actualisation triennale du Profil National de gestion des produits chimiques dans la loi des finances dès 2015.

## CHAPITRE 1 : INFORMATIONS GENERALES SUR LE GABON

### 1.1. Contexte physique du pays

Situé en Afrique Centrale, le Gabon a une superficie de 267 667 km<sup>2</sup> dont plus de 75% sont recouvertes de forêt. Il est traversé par l'Équateur et limité au Nord-Ouest par la Guinée Équatoriale, au Nord par le Cameroun, à l'Est et au Sud par le Congo et à l'Ouest par l'Océan Atlantique qui le borde sur 800 Km de côte.

Le climat est de type équatorial chaud et humide. La température moyenne annuelle est de 26°C et l'hygrométrie est de plus de 80%. Il y a en alternance deux saisons des pluies et deux saisons sèches. La durée moyenne des pluies est de 140 jours par an, avec une grande saison de pluie qui va de mi-février à mi-juin, et une petite saison qui va de mi-septembre à mi-décembre. La grande saison sèche va de mi-juin à mi-septembre, et la petite de mi-décembre à mi-février.

Le type d'habitat est révélateur des conditions de vie. Ainsi, 41 % d'habitations sont précaires et souffrent de sous-équipement (EDSG<sup>8</sup> 2000). Dans l'ensemble, 8% des ménages vivent dans des habitations précaires (matériau de récupération 2%, matériau traditionnel 1%, terre battue 5%). Pour ce qui est du sol, 59% des ménages sont logés dans des maisons ayant un sol en ciment, 17% dans des maisons ayant un sol en carreaux ou en marbre et près d'un ménage sur 5 (16%) vivent dans des maisons ayant un sol en terre (EGEP<sup>9</sup> 2005).

En matière d'hygiène et d'assainissement, le réseau d'évacuation des eaux pluviales est faible ; ce qui provoque des inondations, l'insalubrité et la prolifération de vecteurs de maladies.

Selon l'EGEP, en 2005, 93,2% des ménages utilisent l'eau potable en milieu urbain contre 39,3% en milieu rural. De plus, le mode d'élimination des excréta est de faible qualité. En effet, la proportion de ménages disposant de latrines améliorées est de 6,5% en milieu rural et 18,8% en milieu urbain. Il n'existe pas de système efficace de traitement des déchets solides et liquides. Cette situation est favorable à l'éclosion des maladies diarrhéiques et parasitaires.

Par ailleurs, les facteurs biologiques favorisent la survenue des maladies génétiques et héréditaires, notamment la drépanocytose.

Le développement des villes, qui se caractérise, entre autres, par l'augmentation du parc automobile, la nuisance sonore, la pollution atmosphérique augmente la fréquence des traumatismes et partant la morbidité et la mortalité subséquentes.

Les principales voies de communication sont terrestres, aériennes et maritimes. Le transport terrestre porte essentiellement sur trois segments : le transport de personnes en zones urbaine, périurbaine et interurbaine ; l'acheminement de marchandises au moyen de véhicules pick-up et de camions. Sur un réseau routier national de 9170 Km, les routes nationales bitumées sont de 1098 Km contre 8072 Km pour les routes non bitumées.

La faiblesse du réseau routier est en partie compensée par le chemin de fer Transgabonais qui traverse 5 provinces (Estuaire, Moyen-Ogooué, Ogooué-Ivindo, Ogooué Lolo et Haut Ogooué) sur 9. Cette voie ferrée, longue de 640 km, exploitée par la Société d'Exploitation du Transgabonais (SETRAG), est utilisée pour l'acheminement du manganèse extrait au sud du pays, du bois d'œuvre et des populations jusqu'au port d'Owendo.

---

<sup>8</sup> Enquête Démographique et de Santé du Gabon

<sup>9</sup> Enquête Gabonaise sur l'Évaluation et le suivi de la Pauvreté réalisé par le Gouvernement.

Les données consignées dans le tableau ci-dessous donne un aperçu du trafic ferroviaire :

Désignation	Quantité
Grumes/ billes de bois	603 620 tonnes
Bois débités	17 404 tonnes
Manganèse	1 951 260 tonnes
Produits pétroliers	41 854 tonnes
Clinker	44 774 tonnes
Autres marchandises	218 815 tonnes
Passagers	211 895 personnes

Source: Annuaire statistique du Gabon 2004-2008

Sur le plan fluvial, de nombreux échanges se font entre les provinces côtières (Estuaire, Nyanga, Moyen-Ogooué et Ogooué-Maritime).

Le réseau aérien a subi, au fil du temps, des revers en raison de la liquidation de la Compagnie aérienne nationale. Toutefois celui-ci reste fonctionnel.

Tableau 1.A : Réseau routier national en 2007

Routes Nationales	Nombre de Km
<b>Routes nationales bitumées<sup>10</sup></b>	<b>1 098,0</b>
Routes modernes bitumées	969,0
Routes ordinaires bitumées	129,0
<b>Routes nationales en terre</b>	<b>8 072,0</b>
Routes modernes larges latéritées	1494,0
Routes modernes étroites latéritées	907,0
Routes ordinaires latéritées	2841,0
Pistes aménagées	0,0
Pistes et pistes en sables	2830,0
<b>Total réseau routier national</b>	<b>9170,0</b>

Source: Annuaire statistique du Gabon 2004-2008

## 1.2. Contexte démographique

Le dernier recensement réalisé en 2003 estime la population du Gabon à 1.587.685 habitants, soit une densité de 5,9 habitants/km<sup>2</sup>. Les femmes représentent 52% et les hommes 48%.

L'espérance de vie est de 62 ans pour les femmes et de 57 ans pour les hommes. L'Indice Synthétique de Fécondité (ISP) par femme est estimé à 4,2. Le taux d'accroissement annuel est de 2,7%. 46% de la population a un âge compris entre 15 et 49 ans ; 41% a moins de 15 ans (EDSG, 2000).

Près de 83% (PNUD) de la population vit en zone urbaine, dont un peu plus de 50% à Libreville et Port- Gentil, le reste est dispersée à l'intérieur du pays, en particulier le long des axes routiers et fluviaux et des principales agglomérations urbaines.

Tableau 1.A : Indicateurs démographiques nationaux (2003 à nos jours)

Indicateurs Nationaux	Milieu rural	Milieu urbain	Total
-----------------------	--------------	---------------	-------

<sup>10</sup> Non compris les voies urbaines.



Femmes	201432	587764	789196
Hommes	185938	542551	728489
0-11 mois	7489	26640	34129
0 à 4 ans	36099	134458	170557
0-15 ans	96417	389642	486059
Femmes en âge de procréer (15-49 ans)	51787	272818	324605
Nombre de naissances vivantes	7489	26640	34129
Taux brut de natalité	29,06%	25,76%	33,1 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>
Taux brut de mortalité	-	-	15,6 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>
Taux d'accroissement annuel	-	-	2,4
Esperance de vie à la naissance	-	-	53
Esperance de vie à la naissance (hommes)	-	-	56,8
Esperance de vie à la naissance (femmes)	-	-	62
Taux de mortalité infantile	-	-	61,1 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>
Taux de mortalité de moins de 5 ans	-	-	91,4 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>
Taux de mortalité maternelle	-	-	519 <sup>0</sup> / <sub>000</sub>
Indice synthétique de fécondité	-	-	4
Rapport de masculinité	-	-	92,30 %

*Source : Document de stratégie, de croissance et de réduction de la pauvreté 2005, DPG.*

### 1.3. Contexte socio-culturel

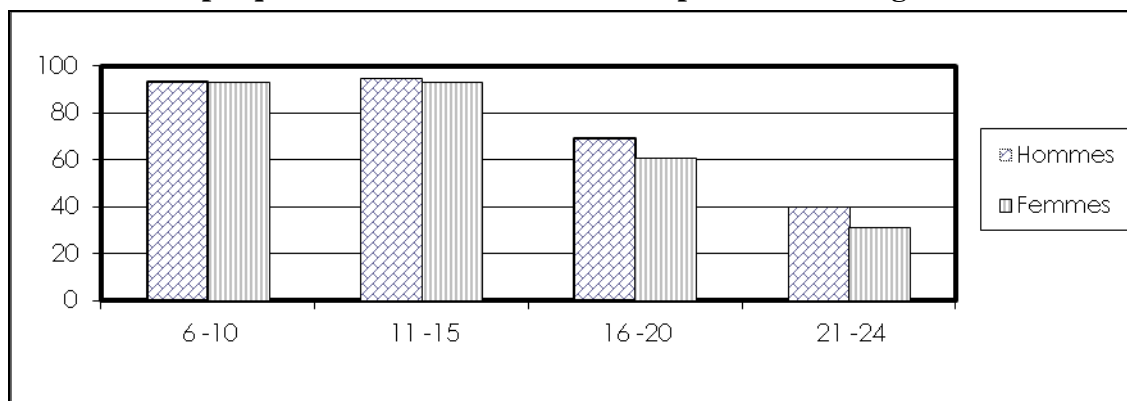
Le Gabon compte une quarantaine d'ethnies attachées à leurs traditions. Le français est la langue de l'administration publique.

Les niveaux d'éducation sont généralement appréciables. Selon l'EGEP 2005, le taux net de scolarisation au primaire (6-15 ans), tous sexes confondus, est de 91,2% ; l'enquête démographique et de santé réalisée en l'an 2000 par le Ministère de la Planification et le FNUAP a montré que (94%) des enfants âgés de 6 à 15 ans sont actuellement scolarisés.

De plus, il n'y a pas de différence significative entre le taux de fréquentation des filles et celui des garçons (93% contre 94%). On constate, cependant, une diminution des taux de fréquentation scolaire et une augmentation de l'écart entre les hommes et les femmes après 15 ans. Il faut néanmoins souligner que la présence en milieu urbain d'une communauté étrangère peu scolarisée, influence la baisse du taux de scolarisation.

Les taux d'alphabétisation chez les adultes de plus de 15 ans sont de 81,6 % chez les femmes et de 89,6 % chez les hommes.

**Graphique n°1 : Taux de scolarisation par tranche d'âge en %**



*Source : Document de stratégie, de croissance et de réduction de la pauvreté 2005, DPG.*

La liberté de culte garantie par la constitution permet de distinguer une mosaïque de religions, à savoir : le christianisme, l'islam et les religions traditionnelles.

Le faible niveau d'éducation en matière de santé et la pauvreté de la population, associés aux préjugés diminuent l'impact des activités d'Éducation pour la Santé (EPS), pour l'acquisition des attitudes favorables à celle-ci.

Sur le plan nutritionnel, les habitudes culturelles et l'inaccessibilité à une alimentation équilibrée pour certaines couches, sont à l'origine de nombreuses maladies et constituent un déterminant essentiel de la santé.

#### **1.4. Contexte administratif et politique**

Ancienne colonie française, le Gabon est une République Démocratique avec pour devise « Union-Travail-Justice ». Indépendant depuis le 17 août 1960, le Gabon a un régime semi présidentiel. Administrativement, il est subdivisé en 9 provinces, 54 départements, 27 districts, 153 cantons, 50 communes, 26 arrondissements et 3304 villages (constitués de trois à quelques dizaines de maisons) et regroupements de villages. La capitale politique est Libreville.

En l'absence d'un programme spécifique Santé-Environnement et en l'absence d'une disposition législative spécifique à l'utilisation des terres pour le développement économique, il revient à l'administration déconcentrée au niveau régional, placée sous l'autorité des Gouverneurs de province d'assister les Directeurs régionaux de santé et les chefs de brigades de l'environnement, la responsabilité de réguler les aspects liés à la santé et à l'environnement d'une manière générale.

#### **1.5. Contexte socio-économique**

Le pétrole, l'uranium, le manganèse et le bois constituent les principales ressources de l'économie gabonaise.

Après un développement considérable grâce au pétrole, le Gabon, Pays à économie de rente, a traversé à partir de 1985, une crise due, en particulier, à la baisse du prix du baril de pétrole. Les fluctuations du prix du baril et le niveau des réserves ont amené le Gouvernement à s'engager dans un processus de diversification de l'économie.

La dévaluation, en 1994, du Franc CFA, combinée à la hausse des prix des produits importés a entraîné une nouvelle baisse du pouvoir d'achat et une augmentation du chômage.

L'Enquête Gabonaise d'Évaluation sur la Pauvreté (EGEP 2005) révèle que près de 33% de la population Gabonaise vit en dessous du seuil de pauvreté. Malgré un PIB de 6700 dollars US par habitant en 2007, qui classe le Gabon parmi les pays à revenu intermédiaire tranche supérieure, son indice de développement humain (IDH) le situe au 122<sup>ème</sup> rang mondial sur 177 pays recensés, ce qui le classe parmi les pays pauvres. (PNUD 2004).

En fait, il existe une très grande disparité des revenus et plus particulièrement entre les zones urbaines et rurales. La population des villes dispose des revenus provenant du secteur moderne de l'économie (fonctionnaires, salariés, travailleurs indépendants), tandis que la population rurale vit en majorité d'économie de subsistance.

La pauvreté des populations et le faible pouvoir d'achat limitent leur accès aux soins de santé. Cette situation favorise la consommation d'aliments, de médicaments et autres produits non contrôlés, nocifs pour la santé.

Le lancement en décembre 2008 de l'assurance maladie pour tous, en commençant par les gabonais économiquement faibles, permet d'espérer une amélioration significative de l'accès aux soins de santé.

## 1.5.1. Les grands produits d'exportation

### 1.5.1.1. Le pétrole

En 2010, le Gabon compte huit (8) producteurs, dont les principaux sont Total Gabon et Shell Gabon. Ils produisent un peu plus de 50% du brut. Ils sont suivis par Perenco, Marathon Oil, Vaalco, Addax, Maurel & Prom et enfin Canadian National Ressources depuis le mois d'avril 2009.

La production nationale de pétrole brut a augmenté de 5,1% entre les années 2009 et 2010 passant ainsi de 11,829 à 12,431 millions de tonnes. Cette remontée de la production pétrolière s'est poursuivie en 2012<sup>11</sup> atteignant 12,655 millions de tonnes contre 12,512 millions en 2011. Cette croissance de la production est essentiellement due aux importants investissements réalisés pour récupérer le brut dans les champs matures.

Les exportations ont connu une presque stagnation, passant de 11,12 millions de tonnes à 11,23 millions de tonnes. Les principales destinations demeurent l'Amérique du Nord, l'Union Européenne et l'Asie.

**Tableau 1.C. Production et exportation de 2007 à 2009**

<b>Pétrole</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Production (en millions de tonnes)	12,13	11,81	11,82	12,431
Exportations (en millions de tonnes)	11,31	10,90	11,12	11,23
Contribution dans le PIB en %		50,1	41,8	47,4

*Source : Tableaux de Bord de l'économie 2008, 2009, 2010, perspectives 2011.*

<sup>11</sup> Cf Rapport économique accompagnant la Loi de Finances 2012

### 1.5.1.2. Le manganèse

Le Gabon est le deuxième producteur mondial de manganèse avec 95% de sa production destinée aux industries sidérurgiques. Acteur majeur de l'économie gabonaise, la Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG) exploite à Moanda, dans la province du Haut-Ogooué, les gisements de manganèse parmi les plus riches et les plus rentables au monde avec des réserves estimées à 500 millions de tonnes.

La production mondiale d'acier au carbone, principal marché pour le manganèse, a progressé de 16% en 2010 (dont 11% de hausse pour la Chine). En conséquence, celle de la COMILOG a atteint 3,2 millions de tonnes, en hausse de 60,7% par rapport à l'année précédente, retrouvant ainsi les niveaux de 2008 (cf : tableau 1.D).

**Tableau 1.D. Production et commerce du manganèse de 2007 à 2009**

Manganèse	2007	2008	2009	2010
Production (milliers de tonnes)	3 333,83	3247,80	1 992,06	3 200,57
Exportations (milliers de tonnes)	3 292,79	3199,10	2 146,94	3 203,83
Ventes (milliers de tonnes)	3 301,50	3200,16	2 147,31	3 198,26
Chiffre d'affaires (en millions de Fcfa)	272 483	632 751	178 433	457 815
Prix de vente moyen (en Fcfa/tonnes)	82 532	197 725	83 096	-
Investissements (millions de Fcfa)	26 288	31 376	32 330	32 879
Masse salariale (millions de Fcfa)	16 927	18 524	17 095	19 314
Effectifs (nombre d'agents)	1 498	1 484	1 473	1 492

*Source : Tableaux de Bord de l'économie 2008, 2009, 2010, perspectives 2011.*

Les exportations se sont accrues entraînant dans son sillage les ventes qui ont progressé de 48,9% par rapport à 2009.

Par ailleurs, suite à la forte progression des prix spot CIF Chine du prix du minerai de manganèse sur le marché (+64,1% en 2010 à 288,9 USD/tonne en moyenne), le chiffre d'affaires a plus que doublé pour s'établir à 457,815 milliards de FCFA entre les deux années considérées. Cette performance s'amplifie en 2012<sup>12</sup> avec l'exploitation du nouveau gisement de manganèse Ndjolé par la Compagnie Commerciale et Industrielle des Mines de Huadzou (CICMHZ).

### 1.5.1.3. Le bois

Dans le cadre de la politique de diversification économique, la forêt gabonaise reste un atout indéniable avec ses 22 millions d'hectares dont 40% à l'état primaire, soit 85% du territoire national. Le potentiel forestier est estimé à 8.000 essences dont seulement 60 sont exploitées avec une prédominance de l'okoumé.

Suite à la mise en application depuis le 15 mai 2010 de la décision gouvernementale d'interdire les exportations de grumes, l'activité de l'exploitation forestière est restée fortement perturbée. Dans ces conditions, les exportations de grumes se sont établies à 600 407 m<sup>3</sup>, soit une chute de 62,5% comparativement à celles de 2009 (cf tableau 1.E ci-dessous).

<sup>12</sup> Cf : rapport économique et financier accompagnant la loi de finances 2012.

**Tableau 1.E. Production et commerce du bois de 2007 à 2009**

<b>Bois</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Okoumé	427 213	408 547	642 913	290 369
Ozigo	637 370	428 597	3 832	21
Bois divers	873 495	812 940	956 033	310 017
<b>Total</b>	<b>1 938 078</b>	<b>1 650 084</b>	<b>1 602 778</b>	<b>600 407</b>

*Source : Tableaux de Bord de l'économie 2008, 2009, 2010, perspectives 2011.*

Cependant, la SNBG a exporté 421 907 m<sup>3</sup> (toutes essences confondues) à la faveur du privilège exclusif qui lui a été accordé pour poursuivre la commercialisation des bois sur le marché international afin de permettre aux exploitants forestiers d'évacuer les stocks de bois restant dans les parcs et le long du chemin de fer. Il faut noter que l'essentiel du bois gabonais a été écoulé sur le marché asiatique, notamment chinois qui absorbe 86% des exportations.

## **1.5.2. L'Agriculture**

L'activité agricole nationale s'articule autour des cultures maraichères périurbaines pratiquées par l'Institut Gabonais d'Appui au Développement, et des cultures vivrières et de rente.

La superficie agricole exploitée au Gabon est de 170.000 hectares. La participation au PIB est faible, soit 4.4%. L'utilisation des pesticides est courante dans le cas des grandes exploitations et des blocs industriels.

### **1.5.2.1. L'agriculture vivrière**

Les surfaces cultivées en produits vivriers ont triplé en 2009 pour s'étendre sur 363 hectares. La production de l'ensemble du territoire a fortement augmenté passant de 1 885 tonnes en 2008 à 2 066 tonnes en 2009 (*TBE 2009*).

#### ***a)- Le maraîchage***

Concernant les cultures maraichères, 335 nouvelles exploitations, d'une superficie de 40 hectares, ont été créées en 2009. Globalement, l'activité de maraîchage a généré une production de 3 857 tonnes en 2009, en hausse de 6,8% par rapport à 2008.

#### ***b)- La pâte de manioc***

Au cours de l'année 2009, le nombre d'ateliers de production de pâte de manioc a totalisé 25 unités. Leur impact sur la production de pâte de manioc est importante avec une progression de 8,3%, soit 520 tonnes en 2009 contre 480 tonnes en 2008 (*TBE 2009*).

### **1.5.2.2. Les cultures de rente**

#### ***a)- L'hévéaculture***

La filière caoutchouc a enregistré des performances notables sur la période 2010. En effet, la production de caoutchouc humide a progressé de 16,6% à 38 967 tonnes par rapport à 2009, 33 429 tonnes ; tandis que celle de granulé a augmenté de 9,6% passant de 17 852 tonnes en 2009 à 19 559

tonnes en 2010. Ces résultats s'expliquent par les bonnes récoltes enregistrées dans les blocs industriels et les plantations villageoises.

Par ailleurs, en raison de la flambée des prix du caoutchouc (+91%) sur le marché international, le chiffre d'affaires s'est raffermi.

Les investissements, d'une valeur de 1,8 milliard de FCFA, ont été principalement orientés vers l'extension des plantations d'hévéa de Kango dont la superficie devrait passer de 1032 ha à 2 028 ha.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation.

**Tableau 1.F. Évolution de l'activité du caoutchouc**

Caoutchouc	Production industrielle (en tonnes)			
	2007	2008	2009	2010
Caoutchouc humide	31 464	37 333	33 429	38 967
Caoutchouc usiné	13 742	18 950	17 852	19 559
Chiffre d'affaires (en millions de Fcfa)	12 705	21 903	13 039	21 471
Investissements (en millions de Fcfa)	ND	1866	1591	1 856
Effectifs	171	145	134	135
Masse salariale (en millions de Fcfa)	1 094	843	750	751

*Source : Tableaux de Bord de l'économie 2008, 2009, 2010, perspectives 2011.*

### ***b)- La Cacao-culture et la Caféculture***

Les activités de café et cacao sont en phase de relance depuis 2006. A ce jour, 114 exploitations de cacao sur une superficie de 175,6 ha et 19 plantations de café sur une superficie de 41,2 ha ont été créées. Afin d'améliorer la production et la qualité des produits, la caisse café-cacao assure la fourniture gratuite des pépinières ainsi que la formation des planteurs depuis la mise en place des plantations jusqu'aux opérations post-récoltes.

Ces derniers bénéficient également de l'expertise technique des ingénieurs agronomes de la caisse café-cacao qui leur apportent le soutien nécessaire dans le traitement phytosanitaire contre les maladies du caféier et du cacaoyer. Des engrais chimiques sont fournis gratuitement aux planteurs pour la fertilisation des sols.

Les achats de café aux planteurs sont en hausse de 69,13% et se situent à 153,4 tonnes pour la campagne 2008/2009. Par contre, ceux de cacao sont en régression de 18,56% en raison de la présence des acheteurs en provenance du Cameroun L'ensemble des opérations agricoles en 2008-2009 a généré un chiffre d'affaires de 1,308 milliard de francs CFA.

En raison des efforts consentis par l'Etat à travers la Caisse de Stabilisation et de Péréquation visant à créer de nouvelles plantations de cacao culture et de café culture, les pourraient s'établir respectivement à 682,2 et 255 tonnes en 2012.

Le tableau 1.G donne les variations de la production de 2007 à 2009.

**Tableau 1.G. Production et commerce du cacao/café de 2007 à 2009**

Cacao/Café	2007	2008	2009
Production Cacao (en tonnes)	109,0	167,0	136,0
Production Café (en tonnes)	83,3	90,7	153,4
Exports de café (en tonnes)	66,3	25,9	40,7



Exports de cacao (en tonnes)	93,5	160,0	70,5
------------------------------	------	-------	------

Source : Tableaux de Bord de l'économie 2008, 2009, 2009, perspectives 2010.

### 1.5.3. L'élevage

Le cheptel national se compose de 38 000 bovins, 300 000 ovins et caprins, 200 000 porcins, pour l'aviculture, 10 000 000 de volailles sont recensées.

## 1.6. Aperçu et structure des principaux secteurs économiques nationaux

Le Gabon exporte du manganèse, du pétrole, du fer, du bois et bien d'autres produits de son sol et son sous-sol depuis bien avant les années 1960. L'exploitation des mines d'uranium de Franceville est terminée depuis 1999. Les gisements ferreux de Bélinga au nord-est de Makokou vont être exploités par un consortium d'entreprises étrangères.

Actuellement, un gisement de molybdène a été repéré à Mouila, sa capacité est estimée à 100 millions de tonnes. Un autre gisement dont le minerai serait du niobium pur à 96 % a été découvert près de Lambaréné. Ces nouveaux gisements sont vitaux pour le pays, malheureusement, ils sont situés dans une zone très difficile d'accès, et il n'y a pas de route, de voie ferrée ou de fleuve pour y accéder.

L'agriculture gabonaise est peu développée. Elle est constituée essentiellement de cultures vivrières destinées à l'auto-consommation (banane plantain, manioc, taro, igname). Les villageois vendent leurs quelques surplus au marché pour gagner un peu d'argent. Ils élèvent quelques volailles autour de leurs maisons et consomment de la viande de brousse, ramenée par des chasseurs. Autour de la capitale se développent des cultures maraîchères et de petits élevages à vocation commerciale

Les cultures de rente n'occupent pas une place prépondérante dans l'économie même si, sous l'impulsion d'HEVEGAB et d'AGROGABON, de grandes plantations et des élevages industriels ont été créés (huile de palme, caoutchouc, café, cacao, sucre, poulet de chair, viande bovine). L'élevage bovin est concentré dans les savanes du Sud Gabon, dans la province de la Nyanga notamment

### 1.6.1. Aperçu des secteurs économiques nationaux

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la taille et de la contribution de chaque secteur économique. Le secteur pétrolier joue un rôle prépondérant dans l'économie nationale avec 51% de PIB

Tableau 1.H : Secteurs économiques du pays

Secteurs Economiques	Nombre d'employés	Nombre d'installations	Principaux produits dans chaque secteur	Part du PIB (%)	Valeur de production (Milliards de FCFA)	Taux de croissance <sup>1</sup> (%)
<b>Secteur manufacture/Industriel<sup>2</sup></b>						
Manufacture	1706	7	Tabac, bière, huile, sucre, savon, farine de blé, Caoutchouc	1,59	81,7	11,7%
Industries	228	7	Peinture et vernis, PVC, Mousse polyuréthane, détergent, colle, sachets plastiques,	3, 34	0. 25.861	- 8

Profil élaboré par le CNAP dans le cadre du projet QSP/SAICM intitulé **Renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de SAICM au Gabon**

PdA No: G.CWM.2011G06 R317- CWM.204; version de Juin 2012

			diluants, etc.			
--	--	--	----------------	--	--	--

Secteur minier et extractif <sup>3</sup>						
Mines	1322	1	Manganèse,	2	165.532.217,8	- 38,7
Pétrole	1535	20	Pétrole, gaz	51	885.255.319,15	0,1
Secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche						
Agriculture, élevage et pêche	362	257	Palmier à huile, hévéa, canne à sucre, café cacao, cultures maraîchères, produits halieutiques	7,6	1.383	7,7
Sylviculture	ND	93	Bois d'œuvre	5,4	1.12	84,7

Source : Comptes Rapides du Gabon 2009. <sup>1</sup> De 2008 à 2009.

## 1.6.2. Structure des principaux secteurs économiques

Tableau 1.I : Structures des principaux secteurs économiques par taille (par nombre d'employés)

Secteurs économiques	Très petites exploitations/ installations <sup>1</sup> (%)	Petites exploitations/ installations <sup>2</sup> (%)	Moyennes exploitations/ installations <sup>3</sup> (%)	Grandes exploitations/ installations <sup>4</sup> (%)	Total (%)
Secteur manufacture/ Industriel		6,1	10,3	83,6	100
Secteur minier et extractif	0,4	10,1	9	80,5	100
Secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	1,3	27,7	71,0	ND	100

Source : DGE

1. 1 à 15 employés

2. 16 à 100 employés

3. 101 à 250 employés

4. Plus de 251 employés

## 1.7. Aperçu des productions agricole, industrielle et minière

### 1.7.1. Répartition de la production agricole dans le pays

Bien que les données soient parfois indisponibles, l'activité agricole est répartie sur l'étendu du territoire. Les principales cultures, les valeurs financières ainsi que les aires affectées sont consignées dans le tableau 1.J ci-dessous.

Tableau 1.J : Répartition de la production agricole par région

Régions	Principales cultures	Valeurs totales des cultures, etc.	Nombre total d'employés	Superficies des zones productives (hectares)
Estuaire	Hévéaculture	ND	ND	ND
	Cultures maraîchères	180.000.000 F CFA	ND	ND
	Café /cacao	ND	7	ND
Haut-Ogooué	Café /cacao	ND	40	272
Moyen Ogooué	Palmiers à huile	ND	171	ND
Ngounié	Café /cacao	ND	14	36.89
Nyanga	Café /cacao	ND	5	ND
Ogooué Ivindo	Café/cacao	ND	16	45
Ogooué Lolo	Café/cacao	ND	18	165
Ogooué Maritime	Cultures maraîchères	ND	ND	ND
Woleu Ntem	Hévéaculture	ND	191	11.000
	Café/cacao	ND	25	391.5

Source : DCC 2010

## 1.7.2. Répartition de la production industrielle et minière dans le pays

La production minière est répartie dans huit provinces sur 9. Le tableau 1.K ci-dessous donne un aperçu de la situation.

**Tableau 1.K : Répartition de la production industrielle et minière (y compris offshore) par région**

Régions	Principaux produits ou minerais extraits	Valeur totale de la production	Nombre total d'employés	Nombre d'installations industrielles /minières
Estuaire	Calcaire	200 0000 tonnes en 2010	ND	1
Haut-Ogooué	Manganèse	3,4 millions de tonnes en 2011	2700	2
Moyen Ogooué	Manganèse			
Ngounié	ND	ND	ND	ND
Nyanga	ND	ND	ND	ND
Ogooué Ivindo	ND	ND	ND	ND
Ogooué Lolo	ND	ND	ND	ND
Ogooué Maritime	Pétrole/gaz	87600000 barils	1535	18

Source : DGM

## 1.8. Type et forme de rejets pour les principaux secteurs économiques

**Tableau 1.L : Type et forme de rejets pour les principaux secteurs économiques**

CITI Rev4 <sup>13</sup>	Secteurs économiques et activités connexes	Principales émissions polluantes par type de produit chimique	Milieu dans lequel les émissions sont dégagées : air, eau, sol	Déchets émis sous forme solide, liquide ou gazeux par volume ou poids (si connu)
<b>Agricultures, sylviculture et pêche</b>				
A 01	Culture et production animale, chasse et activité de services connexes	Résidus d'engrais azotés et de pesticides	Eau/sol/air	Effluents
A 02	Sylvie culture et exploitation forestière	Résidus de pesticides	Sol/eau	Gazeux,
A 03	Pêche et aquaculture	Résidus d'hydrocarbures	Eau	Effluents
<b>Secteur minier et extractif</b>				
B4-09	Pétrole/gaz naturel/minerais/métaux	Hydrocarbures, métaux lourds	Eau/air	Boues, déchets inertes, effluents industriel
<b>Secteur manufacture/industriel</b>				
C 10	Produits alimentaires	Soude, Matières organiques	Sol/eau	Eaux résiduaires
C 11	Boissons	PH, DBO, DCO	Eau/air	Eaux résiduaires, drêche
C 12	Produits du tabac		Air	Fumée, gaz
C 13-15	Textiles/articles d'habillement	NA	NA	NA
C 16	Bois, articles en bois et en liège		Sol/eau	Chutes, sciures
C 17	Papier et articles en papier	Résidus de chlore	Sol	Chiffons de papier
C 18	Imprimerie et supports imprimés	Résidus de solvant, colorant	Eau/air	Papier, fonds d'encres
C 19-22	Coke, produits pétroliers raffinés, produits chimiques, produits pharmaceutiques, articles en plastique	ND	ND	ND
C 23	Produits minéraux non métalliques	ND	Eau/sol/air	MES, boues, eaux résiduaires
C24-25	Produits métallurgiques de base et ou ouvrage en métaux	ND	ND	ND
C 26	Ordinateurs, articles électroniques et optiques	ND	ND	ND
C 27	Matériaux électriques	PCB	Air	Carcasse d'équipements souillés, fluides diélectriques
C 28-30	Machine et matériel, véhicules automobiles, autres matériels de transport	Monoxyde de carbone (CO), Oxyde d'Azote (NO <sub>x</sub> ), Composés Organiques	Air	Fumées, poussières, MES

<sup>13</sup>Classification Internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, division des statistiques des Nations Unies.

		Volatiles (COV), Plomb (Pb), Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)		
C 30-33	Autres	ND	ND	ND
<b>Secteur des services</b>				
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	Gaz carbonique (CO <sub>2</sub> ), dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> ), oxyde d'azote (NO <sub>x</sub> ), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), CFC/HCFC	Air	Fumées, suies, huiles usagées, gaz
E	Distribution de l'eau, réseau d'assainissement, gestion des déchets	Métaux lourds, HAP, réactifs, PCDD et PCDF	Eau/sol/air	Boues, gaz,
F	Construction		air	Particules en suspension, poussières
G	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et de motocycles	Métaux lourds, Cd et Pb	Eau/sol/air	Huiles usagées, fumées et poussières
H	Transport et entreposage	HAP, Co, Benzène	Sol/air	Poussière, gaz et vapeurs
I	Activités d'hébergement et de restauration	Détergents et lessives	Eau	Eaux usées
S	Autres activités de services (nettoyage à sec)	Aérosols	Air	MES

Source : CNAP, Inventaire préliminaire des POPs 2005.

## 1.8 Evaluation

La collecte des informations chimiques n'est pas encore systématique malgré les mouvements commerciaux entretenus sur le plan sous régional, régional et international. Dans un environnement où l'infrastructure de gestion des produits chimiques ne fonctionne pas de façon optimale, les principales administrations notamment la Douane, le commerce, la santé, l'industrie et l'environnement méritent d'être renforcées en capacité technique pour disposer des statistiques fiables en matière de produits chimiques.

En l'absence d'installations habilitées à traiter correctement des déchets chimiques, le Gabon met à profit, dans le cadre de la convention de Bâle, les opportunités offertes par ses dispositions pour exporter les déchets consistants ou contaminés aux produits chimiques (PCB, batterie contaminées au plomb, au Nickel et Cadmium) vers des centres de traitement agréés en Europe. Les mouvements de tous ces déchets sont systématiquement communiqués au centre régional de Convention de Bâle des pays d'Afrique Francophone basée à Dakar (Sénégal) que le Gabon a intégré depuis 2008.

## CHAPITRE 2 : PRODUCTION, IMPORTATION, EXPORTATION, STOCKAGE, TRANSPORT, UTILISATION ET ELIMINATION DES PRODUITS CHIMIQUES

### 2.1 Contexte

La réglementation sur les produits chimiques et notamment sur les pesticides a beaucoup évolué ces dernières années suite à la mise en œuvre des Conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm, de Vienne, des recommandations du Forum Inter Gouvernemental sur la Sécurité Chimique (IFCS)<sup>14</sup> et partant de l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM).

### 2.2. Production, importation et exportation des produits chimiques

Les produits chimiques au Gabon sont constitués de produits d'industries alimentaires notamment de pesticides et d'engrais chimiques pour l'agriculture, de produits pharmaceutiques pour la santé humaine et animale et de produits chimiques industriels pour les besoins de consommation des unités industrielles et artisanales.

Toutefois, il existe des unités de production tels que les ateliers de reformulation des pesticides, une raffinerie de pétrole, et des officines pharmaceutiques mais les données restent indisponibles.

**Tableau 2.A : Production annuelle et commerce des produits chimiques**

Groupe de produits	Année 2008		Année 2009		Année 2010	
	Importations	Exportations	Exportations	Importation	Exportations	Importations
<b>En Francs CFA</b>						
Produits des industries alimentaires...	62.166.105.389	13.739.558.345	67.312.390.643	16.836.185.588	79.786.744.236	13.671.574.121
Produits des industries chimiques...	88.750.192.294	1.291.093.921	103.358.684.968	1.936.803.207	115.642.737.029	1.528.966.674
<b>En Kilogrammes</b>						
Produits des industries alimentaires.	64.459.519	18.865.533	73.334.384	16 653 384	83.503.561	18.055.287
Produits des industries chimiques...	57.240.035	908.755	74.670.749	1 934 617	73.213.785	1.584.981

Source : Bulletin statistique du commerce extérieur 2011, DGD, DGS.

Les informations disponibles à l'heure actuelle ne permettent pas de remplir le tableau ci-dessus tel qu'il est présenté dans le tableau 2.A du Document d'orientation.

<sup>14</sup> L'IFCS est d'après une plateforme mondiale où les gouvernements, les organisations internationales, régionales et nationales, les groupes industriels, les associations d'intérêt public, les organisations de travailleurs, les associations scientifiques et les représentants de la société civile se rencontrent pour créer des partenariats, donner des avis et des orientations et suivre les progrès accomplis (cf : [http://www.environmenthouse.ch/?q=fr/guide\\_vert/forum-intergouvernemental-sur-la-securite-chimique](http://www.environmenthouse.ch/?q=fr/guide_vert/forum-intergouvernemental-sur-la-securite-chimique)).



Bien que le Gabon ne soit pas un producteur important de produits chimiques, les ressources naturelles produites localement sont fortement utilisés dans l'industrie chimique. Le tableau 2.B ci-dessous donne un aperçu de la situation.

**Tableau 2.B : Matière première pour les produits chimiques et les industries connexes**

Matière premières	Importations (tonnes ou volume /an)	Extraite localement (tonnes ou volumes/an)	Exportations (tonnes ou volumes/an)
Pétrole brut	N/A	12 431 000 t	11 230 000 t
Latex	N/A	38 967 t	ND
Manganèse	N/A	3 200 570 t	3 203 830 t
Bois	N/A	600 407 m3	421 907 m3
Calcaire	N/A	ND	ND
Uranium	N/A	N/A	N/A
Or	N/A	300 kg	ND
Gaz	N/A	ND	ND

ND : données Non Disponibles

NA : Non Applicable

### 2.3. Utilisation des produits chimiques par catégorie

**Tableau 2. C: Utilisation des produits chimiques par catégories**

Type de produits chimiques	Nombre de tonnes utilisés	Année
Pesticides-agricoles	ND	2006
Pesticides-santé publique	ND	ND
Pesticides-consommation	ND	ND
Engrais	1.3	2002
Produits pétroliers	ND	ND
Produits chimiques industriels (utilisés dans les installations de fabrication/transformation)	ND	ND
Produits chimiques de consommation	ND	ND
Autres produits chimiques (utilisation inconnue/mixte)	ND	ND

Source : CNAP, 2011

### 2.4. Stockage des produits chimiques et questions associées

Même si l'alinéa 1) de l'article 41 de la loi n°16/93, du 26 août 1993, relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement fixe les conditions de stockage des substances dangereuses, et par-dessus des produits chimiques, il est à noter que le personnel affectés aux tâches de manutention sur le plan local est exposé en continue au risque chimique faute de sensibilisation.

Par ailleurs, en raison de la paupérisation de certaines populations, les contenants plastiques et métalliques sont réutilisés pour le stockage des eaux de boisson. Ce qui amplifie le risque d'intoxication passive. Sur un tout autre plan, la perméabilité des circuits d'importation et le développement des activités utilisatrices des produits chimiques fait en sorte que les lieux de stockage de ceux-ci soient difficilement identifiables par des autorités compétentes. A titre d'illustration, certains secteurs productifs (pétrolier, forestier), en raison de la complexité de leurs environnements d'opération, fournissent peu d'information en la matière.

Toutefois, des entreprises formellement identifiées, importatrices des produits chimiques à usage industriel ou domestiques (lutte anti vectorielle) développent parfois des campagnes de

sensibilisation envers les agents affectés aux tâche de manutention. Le tableau 2.D ci-dessous montre l'aperçu en terme de stockage et d'entreposage des produits chimiques en vrac.

**Tableau 2.D: Installation de stockage et d'entreposage des produits chimiques en vrac**

Type de produits chimiques	Fournisseurs	Taille/capacité (volume en mètres cubes ou poids en tonnes)	Type d'installations	Emplacement (port, complexe industriel, zone urbaine(zu) ou rurale (zr))	Etiquetage ; Mesures de protection de la santé et de l'environnement <sup>2</sup>
Pesticides (pour l'agriculture, la santé publique et la consommation)	AD-CHIM	ND	Complètement fermée	Complexe industriel, z.u	SGH
	HORTA *	ND	Complètement fermée	Complexe industriel, z.u	ND
	GCIAE	ND	Complètement fermée	Complexe industriel, z.u	ND
Engrais	GCIAE	ND	Complètement fermée	Complexe industriel, z.u	SGH
	AD-CHIM	ND	Complètement fermée	Complexe industriel, z.u	
Produits pétroliers	SGEPP	ND	Complètement fermée	Complexe industriel, z.u	SGH
Produits chimiques industriels (utilisés dans les installations de fabrication/transformation)	GCIAE	ND	Complètement fermée	Complexe industriel, z.u	SGH
	AD-CHIM	ND	Complètement fermée	Complexe industriel, z.u	ND
Produits chimiques de consommation	- Office pharmaceutique	ND	ND	ND	SGH
	- Direction du médicament	ND	ND	ND	ND
Déchets chimiques	IEG**	ND	Contrôlé en ce qui concerne les émissions dans l'air et dans l'eau	Complexe industriel z.u	SGH
	- SGEPP	ND	ND	Complexe industriel, z.u	ND
	- Gabonaise chimie	ND	ND	Complexe industriel, z.u	ND
	BHP Billiton	ND	ND	Complexe industriel, z.u	ND
Autres produits chimiques (utilisation inconnue/mixte)	-	ND	ND	ND	ND

Source : Rapport sur les inventaires des pesticides, janvier 2010, CNAP.

\* Utilisateur \*\* Elimination

## 2.5. Transport des produits chimiques et activités liées

Les produits dangereux et toxiques ne font l'objet d'aucune escorte de la part des autorités d'inspection et de contrôle.

**Tableau 2 E: Chaîne logistique de distribution et de transport des produits chimiques en vrac**

Type de produit chimique	Type d'installation de transport : maritime, fluvial, ferroviaire, routière, aérienne	Capacité approximative (volume en mètres cubes ou poids en tonnes transportées/an)	Etiquetage ; Mesures de protection de la santé et de l'environnement
Pesticides (Pour l'agriculture, la santé et la consommation)	Maritime et routière	Généralement les volumes des produits sont relativement les mêmes tels qu'ils sont acquis	ND
Engrais	Maritime et routière	ND	SGH
Produits pétroliers	Maritime et routière	ND	
Produits chimiques industriels (utilisés dans les établissements de fabrication/transformation)	Maritime et routière	ND	ND
Produits chimiques de consommation	Maritime et routière	ND	SGH
Déchets chimiques	Maritime et routière	ND	SGH
Autres produits chimiques (utilisation inconnue/mixte)	Maritime et routière	ND	SGH

Source : CNAP, 2011

## 2.6. Gestion des déchets chimiques

Dans le cadre de l'exécution du Plan de mise en œuvre (PNM) des conventions de Rotterdam et de Stockholm, tous les produits chimiques à usage industriel, les pesticides et préparation pesticides déclarés dangereux par la Communauté Internationale et répertoriés respectivement dans leurs annexes III, A, B puis C sont pris en compte pour leur élimination suivant les dispositions des Conventions de Bâle et de Bamako auxquels le Gabon est Etat Partie.

Compte tenu de l'absence de capacités techniques ainsi que de l'expertise requise en matière de traitement des déchets dangereux notamment les POPs, le Gabon procède à l'exportation de ses déchets au titre des Conventions citées ci-dessus.

Le Tableau 2.F ci-après résume la quantité totale de déchets dangereux produits et exportés par année. Il faut noter cependant que le Gabon n'importe pas les déchets chimiques.

**Tableau 2.F: Production et importation/exportation de déchets**

<b>Types de déchets chimiques<sup>15</sup></b>	<b>Production (tonnes/an)</b>	<b>Exportation (tonnes/an)</b>	<b>Importation (tonnes/an)</b>
PCB dans les équipements électriques	Fluide diélectrique de transformateurs électriques de 1 <sup>ère</sup> génération (30 tonnes)	30 tonnes en 2004	NA
Rouleaux d'amiante	Démantèlement des installations composées d'amiante (2 tonnes)	2 tonnes en 2004	NA
Déchets alcalins (potassium et hydroxyde)	5 tonnes	5 tonnes en 2004	NA
Tétrachlorure de carbone	Produits de laboratoires d'analyses (2 tonnes)	2 tonnes en 2004	NA
Carcasses d'équipements électriques et fluides contaminés au PCB	Transformateurs et fluides diélectriques de 1 <sup>ère</sup> génération (165 tonnes)	165 tonnes en 2004	NA
Fluides diélectriques et carcasses contaminés aux PCB, acides batteries	Fluide diélectrique de transformateurs électriques de 1 <sup>ère</sup> génération (570 tonnes)	570 tonnes en 2009	NA
Boues d'éthylation	Déchets de raffinerie (8 tonnes)	8 tonnes en 2009	NA
PCB dans les équipements électriques	Fluide diélectrique de transformateurs électriques de 1 <sup>ère</sup> génération	35 tonnes en 2010	NA
Accumulateurs au plomb et acides usagée	Déchets générés en grande partie par des structures d'entreprises privées	Pratique très courante qui jusqu'à une période antérieure récente (2010) n'était pas assujettie à un système de contrôle	NA
Peintures, solvants	Déchets produits par les industries de transformation et de fabrication : Quantité de production ND	Non applicable	NA
Pesticides en fin de cycle de vie	Produits mis au rebut par les établissements agricoles : Quantité de production ND	Non applicable	NA
Fluides et gaz réfrigérants d'équipements électroménagers	Produits par les entreprises privées et des infrastructures publiques : Quantité de production ND	Non applicable	NA
Papiers autocopiants et des équipements de reprographie	Produits par les entreprises privées et les institutions publiques	Non applicable	NA
Les emballages des pesticides agricoles, de santé publique et de consommation de même que ceux des produits chimiques de consommation	Produits par les importateurs-fournisseurs et les blocs agro-industriels : Quantité de production ND	Non applicable	NA
Produits pharmaceutiques périmés pour la santé publique	médicaments dont se débarrassent les officines publiques de distribution et autres établissements sanitaires, une fois la date de	Non applicable	NA

<sup>15</sup> Conformément aux définitions nationales

	péremption échue. Quantité non maîtrisée		
Les déchets d'équipements électroniques et électriques	Produits par les entreprises privées et les institutions publiques. Quantité importante mais aucun système de contrôle ni de régulation n'existe	Non applicable	NA
Les produits chimiques de biologie périmés	Produits par les laboratoires d'analyses et de recherches d'instituts ou des établissements sanitaires	Non applicable	Non applicable

Source : *CNAP 2011*

## 2.6.1 Stocks de produits chimiques obsolètes, dépôts de déchets chimiques et sites contaminés

Ce sont principalement les engrais, les insecticides rémanents et toxiques, les déchets apparentés qui sont appelés à être éliminés ou interdits d'utilisation conformément à la Convention de Stockholm.

Ces déchets sont répartis sur quelques sites à travers le territoire national. Les principaux se trouvent à Libreville et à Owendo. Parmi ces sites, certains sont sécurisés dont ceux de la cité de la démocratie. Le tableau 2.G ci-dessous donne un aperçu.

**Tableau 2.G: Stocks de produits chimiques périmés, sites des déchets chimiques et sites contaminés**

Sites	Situation géographique (coordonnées GPS ou latitude et longitudes)	Principaux éléments constitutifs par produit chimique ou groupe de produits chimiques/déchets	Etendue du site ou des stocks (petit, moyen, grand)
Stock des produits chimiques périmés Site : CIAM  Site : HORTA  Site : Siat Gabon	Ntoun  Libreville  Mitzi et Bitam	Engrais  Insecticides  Insecticides et acides formiques	Petits
Sites des déchets chimiques Site : Cité de la Démocratie	Libreville	Produits chimiques industriels POPs	Grand
Sites contaminés Site : Enceinte de l'entreposage et de reconditionnement des pesticides Site : Parc de traitement de bois	Libreville  Owendo	Insecticides à effet rémanent  Insecticides aux effets toxiques	Grands

Source : CNAP 2012

## 2.6.2 Installations de récupération et de recyclage des produits chimiques et des déchets associés

Le Gabon ne dispose pas d'installations spécialisées pour le recyclage des déchets. Les déchets recyclables sont récupérés et exportés par des entrepreneurs, comme c'est le cas des batteries et des huiles usagées contaminées ou consistant aux PCB. Des métaux sont réutilisés de manière informelle par des artisans. C'est le cas, par exemple, du zinc ou du cuivre provenant des transformateurs et des câbles de transport d'énergie électrique. Par ailleurs, il existe quelques opérations de recyclage de papier pour en faire du carton et du papier hygiénique.

**Tableau 2.H : installations de récupération et de recyclage des produits chimiques et des déchets associés**

Emplacement de l'installation, de l'opération ou du processus	Description de l'installation, de l'opération ou du processus	Code R (Annexe IVB) de l'opération de récupération	Capacité de l'installation (en tonnes métriques)	L'installation traite-t-elle des déchets importés ? oui/non
Libreville	ND	ND	ND	Non
Port Gentil	ND	ND	ND	Non

Source : CNAP, 2012

## 2.6.3 Capacité d'élimination des produits chimiques

La principale option d'élimination des produits chimiques et déchets est la mise en décharge à même le sol. La plupart des décharges sont anarchiques et incontrôlées. Il n'existe pas d'installations spécialisées pour l'élimination des produits chimiques et déchets associés.

**Tableau 2. I: Installation d'élimination des produits chimiques et des déchets associés**

Emplacement de l'installation, de l'opération ou du processus	Description de l'installation, de l'opération ou du processus	Code D (Annexe IV A) de l'opération d'élimination	Capacité de l'installation (en tonnes métriques)	L'installation traite-t-elle des déchets importés ? Oui/non
Située à 10 km au Nord-Ouest de la capitale économique du Gabon	Centre de traitement industriel des déchets d'activités pétrolières et parapétrolières, avec 2 fours incinérateurs statique des déchets liquides et, rotatif des déchets solides et liquides munis des brûleurs.	D10	1 tonne/heure	Non
Située à 30 km au Sud-Est de la capitale administrative du Gabon	Four co-incinérateur pour l'élimination des huiles industrielles usagées en tant que combustible pour l'installation de cimenterie.	D10	200 L/heure	Non
Située au sud de la capitale administrative du Gabon	Décharge publique réceptacle des produits pharmaceutiques périmés	D 1	ND	Non

Source : CNAP 2011

## 2.7 Produits et substances chimiques produits non intentionnellement

Cette section fait ressortir les données collectées en rapport avec les émissions des Dibenzodioxines polychlorés (PCDD), les Dibenzofuranes (PCDF) et les Polychlorobiphényles (PCB) substances chimiques produites involontairement. Le tableau ci-dessous donne un aperçu.

**Tableau 2.7 : Substances chimiques produites non intentionnellement**

Pratiques et types d'installations	Nombre d'installations	Année de référence d'observation
Catégories de sources		
Incinération des déchets dangereux médicaux et boues de fonds des bacs	1	2003
Brûlage des déchets dangereux dans les fours à ciment	1	2003
Combustion à ciel ouvert des déchets y compris dans les décharges	Installations non contrôlées mais usage courant dans les décharges sauvages à travers le pays et le nombre n'est pas déterminé	2003
Combustion des combustibles fossiles dans les centrales électriques et chaudières industrielles (gasoil, fioul lourd)	Centrales thermiques de génération d'électricité, des producteurs industriels et des tiers privés à travers le pays dont le nombre n'est pas déterminé	2003
Production des métaux ferreux et non ferreux	Aucune activité dans ce domaine, installations inexistantes	2003
Production des produits minéraux	2	2003

Source : CNAP



## **2.8 Evaluation**

Les produits chimiques industriels, les engrais et les pesticides utilisés en territoire national sont pour la plupart importés. Ainsi, l'évaluation va s'appesantir sur les éléments suivants :

### **a) Importation**

#### **a.1). Questions prioritaires**

En matière d'importation, la priorité concernera la restauration de l'autorité administrative en matière d'introduction des produits chimiques sur le territoire national pour combler le déficit de communication entre les importateurs et les administrations compétentes.

#### **a.2) Niveau des capacités existantes**

L'application de la réglementation en vigueur est faible en matière d'importation. Les moyens de contrôle des administrations ne sont pas conséquents pour satisfaire aux contraintes techniques et humaines sur le terrain.

#### **a.3) Résumé des forces, lacunes et besoins en matière des capacités**

La publication et la vulgarisation des textes réglementaires en matière d'importation sont effectives, mais le manque d'informations à temps réel ne permet pas de maîtriser la traçabilité des variétés et des quantités des produits chimiques introduits dans le pays. Ceci en raison de l'inefficacité de synergie entre les administrations compétentes.

#### **a.4) Actions possibles**

Renforcement des capacités en ressources humaines et logistiques dans les administrations concernées. Un accent particulier doit être accordé à la sensibilisation sur le respect des prescriptions techniques, administratives et juridique. Ceci passe par :

- L'élaboration et l'adoption par le gouvernement du texte portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour la Gestion Rationnelle des Produits Chimiques (CNGRPC) en République Gabonaise. Ce texte devra accorder une importance particulière au mécanisme d'échange d'information chimique entre toutes les parties prenantes ;
- Le développement d'une base de données nationale sur les produits chimiques ;
- L'organisation des sessions de formation, d'information et de sensibilisation grand public sur la sécurité chimique.

#### **a.5) Acteurs concernés**

- Ministère en charge du commerce ;
- Ministère en charge de l'industrie ;
- Ministère en charge de l'agriculture ;
- Ministère en charge de l'élevage ;
- Ministère en charge de la pêche ;
- Ministère en charge du développement rural ;
- Ministère en charge de la santé ;

- Ministère en charge du développement durable.

## **b) Stockage**

### **b.1) Questions prioritaires**

La question prioritaire porte sur la systématisation des demandes d'autorisation d'exploiter les installations de stockage des produits chimiques comme le stipule les dispositions du décret sur le régime juridiques des installations classées.

### **b.2) Niveau des capacités existantes**

La capacité de stockage est moyennement appréciable auprès des fournisseurs des produits chimiques qui sont pour la plupart les représentants locaux des chaînes de distribution internationales. On note cependant que les utilisateurs éprouvent d'énormes difficultés pour s'arrimer aux bonnes pratiques d'utilisation.

### **b.3) Résumé des forces, lacunes et besoins en matière des capacités**

L'existence d'une réglementation environnementale et l'amorce de l'application des mesures requises en matière de stockage des produits chimiques constitue une force. Toutefois, il existe, d'une manière générale, un manque de rigueur pour le respect du principe d'incompatibilité de stockage des produits chimiques. C'est pourquoi cette lacune doit être renforcée.

### **b.4) Actions possibles**

Les actions possibles concernent notamment le renforcement juridique spécifique en la matière et la formation des utilisateurs sur les principes d'une bonne des produits chimiques.

### **b.5) Acteurs concernés**

Les administrations publiques, les organisations des travailleurs, les relais communautaires et les points focaux des compétents ou impliqués dans la gestion des produits chimiques.

## **c) Transport**

### **c.1) Questions prioritaires**

Les questions prioritaires concernent le respect des orientations des Nations Unies en matière d'emballage, de transport de marchandises dangereuses et de classification des dangers. Elles concernent aussi le renforcement de la réglementation nationale en matière de transport intra national par route, par avion ou par navire des produits chimiques.

### **c.2) Niveau des capacités existantes**

L'absence d'une définition claire des compétences techniques pour accorder les habilitations nécessaires à l'exercice de l'activité de transporteur des produits chimiques ainsi que l'insuffisance de renseignements (déclaration) sur les déversements accidentels des produits chimiques amplifient les risques chimiques.

### **c.3) Résumé des forces, lacunes et besoins en matière des capacités**

L'existence d'un réseau routier carrossable, des voies d'eaux navigables, d'un trafic aérien et d'une voie ferrée qui traverse le territoire national doivent être mis à profit pour un transport sécurisé des produits chimiques. Il convient donc de rendre systématique et obligatoire des habilitations de transporteurs agréés des produits chimiques et des pesticides au niveau national pour disposer des informations qualitatives et quantitatives en la matière.

### **c.4) Actions possibles**

Mise en place d'une structure nationale compétente pour la régulation de l'activité de transport à travers le pays, des produits chimiques et des pesticides, par la délivrance d'autorisation spécifique assortie des prescriptions administratives et techniques en la matière. Il est possible aussi de renforcer ou repréciser les attributions des institutions publiques existantes pour accomplir cette tâche de manière spécifique.

### **c.5) Acteurs concernés**

- Ministère en charge du commerce ;
- Ministère en charge de l'industrie ;
- Ministère en charge de l'agriculture ;
- Ministère en charge de l'élevage ;
- Ministère en charge du développement rural ;
- Ministère en charge des pêches ;
- Ministère du développement durable.

## **d) Utilisation**

### **d.1.) Questions prioritaires**

Les priorités en termes d'utilisation se résument en :

- La conception et l'aménagement des installations d'entreposage et de conservation des produits chimiques en édictant des normes spécifiques ;
- L'application du Système Générale Harmonisé (SGH) pour le stockage requis sur les lieux de travail ;
- La réduction du temps d'exposition directe des utilisateurs et des personnels astreints à la gestion des stocks des produits chimiques par la promotion des équipements de protection individuelle adaptés au climat et à l'environnement local ;
- L'évaluation des risques liés à l'usage des produits chimiques pour parvenir à la réduction des risques chimiques sur la santé humaine ;
- L'amélioration de la gestion des déchets chimiques (emballage y compris) par la création des centre de regroupement ou de stockage transitoire ;
- L'établissement d'un système de suivi des engrais et des pesticides dans l'agriculture périurbaine par l'enregistrement (carte professionnelle, registre d'activité,...) auprès des administrations compétentes des utilisateurs par catégorie de produits chimiques.

## **d.2) Niveau des capacités existantes**

Le niveau des capacités est moyen pour le contrôle des conditions d'utilisation en milieu professionnel où les produits chimiques sont manipulés. Par ailleurs, il y a une insuffisance d'application et/ou l'ignorance de la réglementation en matière d'exposition aux agents chimiques.

## **d.3) Résumé des forces, lacunes et besoins en matière des capacités**

L'administration publique engage actuellement, à travers le Centre National Antipollution, des audits environnementaux pour évaluer les capacités techniques et opérationnelles des utilisateurs des produits chimiques à usage industriel. Il est à noter cependant que la méconnaissance des risques encourus par les utilisateurs reste récurrente. C'est pourquoi des mesures doivent être prises pour établir des comptabilités matières nécessaires au suivi quantitatif et qualitatif des produits chimiques afin d'évaluer les besoins spécifiques. A ce niveau, il convient aussi de faire procéder systématiquement à la déclaration des produits chimiques périmés ou excédentaires.

## **d.4) Actions possibles**

Les actions envisageables en la matière peuvent notamment concernées :

- L'organisation des campagnes de sensibilisation et des séminaires de formation à l'endroit des utilisateurs (applicateurs et gestionnaires de stocks) pour renforcer leurs capacités opérationnelles ;
- La définition et la mise en place des opérations de contrôle des critères requise pour un meilleur usage des produits chimiques ;
- Le contrôle, par les administrations compétentes, des dispositions relevant de la fréquence ou du cycle de visites médicales selon un protocole spécifiquement établi en concertation avec les organisations des travailleurs, les administrations compétentes et les spécialistes en médecine du travail ;
- Le renforcement puis l'actualisation du fichier des maladies professionnelles liées à l'usage des agents chimiques ;
- La conduite des études devant aboutir à la mise en place des installations adaptés pour la récupération, le recyclage et le traitement des produits chimiques industriels, des pesticides et des déchets ;
- L'aménagement des centres de transit ou de groupage des déchets dangereux pour un meilleur suivi de la filière de leur gestion.

## **d.5) Acteurs concernés**

- Ministère en charge de l'agriculture,
- Ministère en charge de l'élevage ;
- Ministère en charge de la pêche ;
- Ministère en charge du développement rural ;
- Ministère en charge du développement durable ;
- Ministère en charge du travail ;
- Ministère en charge de la prévoyance sociale (Inspection de l'hygiène et de la médecine du travail, la Caisse Nationale de Sécurité sociale à travers la Division prévention des risques professionnels) ;
- Les partenaires au développement et les ONG ;
- Les organisations des travailleurs.

## **e) Elimination**

### **e.1.) Questions prioritaires**

En matière d'élimination, les questions prioritaires concernent notamment la réduction de la pollution de l'air générée par les fumées des fours de cimenterie (utilisation d'huiles usagées comme combustibles) et des incinérateurs dont les plus représentatifs sont implantés dans la province de l'Ogooué Maritime. Les questions prioritaires concernent aussi l'identification, la collecte et le transfert vers des centres de traitement adapté des produits chimiques en fin de cycle de vie.

### **e.2) Niveau des capacités existantes**

Au regard de l'absence d'installation adaptée au traitement rationnelle des produits chimiques en fin de vie, il ressort que les capacités nationales en la matière sont très faibles.

### **e.3) Résumé des forces, lacunes et besoins en matière des capacités**

L'organisation des ateliers, conférences et séminaires de sensibilisation nationaux sur les produits chimiques sont un argument à faire valoir. Depuis plus de dix ans, des sessions de formation des douaniers sur la détection des substances appauvrissant la couche d'ozone, l'élaboration du plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm, la réplique du projet probokoala Côte d'Ivoire au Gabon ou le projet SANA<sup>16</sup> sont des illustrations.

En revanche la difficulté de mutualiser les efforts demeure, faute d'un système de coordination efficace, entre les différentes parties impliquées. Ce contexte amène à des opérations d'enfouissement non conforme par certains détenteurs des produits chimiques périmés.

### **e.4) Actions possibles**

Les actions possibles concernent notamment :

- La remise à niveau environnementale des installations existantes par le renforcement des capacités techniques et opérationnelles en adoptant les normes internationales recommandées en matière d'élimination des produits chimiques ;
- Le renforcement des capacités par la création des espaces de rebut habilités au sein des entreprises utilisatrices des produits chimiques ;
- La mise en place d'un centre de traitement agréé dans les zones de Libreville, Port Gentil, Franceville et Oyem pour l'élimination des produits chimiques industriels, des pesticides et des déchets assimilés.

### **e.5) Acteurs concernés**

- Ministère en charge du commerce ;
- Ministère en charge de l'industrie ;

---

<sup>16</sup> En 2009, sous la direction conjointe du Ministère de l'Environnement et du Ministère de la Santé, le Gabon a conduit, à l'instar du Kenya, l'analyse de la situation et estimation des besoins (projet SANA ou ASEB) qui découle de la 1<sup>ère</sup> Conférence des Ministres Africains en charge de l'Environnement et de la Santé. Cette Conférence est connue sous le vocable de Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique.

- Ministère en charge du développement durable ;
- Entreprise impliquées ou susceptible d'être impliquées dans les opérations d'élimination des déchets chimiques ;
- Les organisations des travailleurs.

## CHAPITRE III : INSTRUMENTS JURIDIQUES ET MECANISMES NON REGLEMENTAIRES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

### 3.1. Aperçu des instruments juridiques qui traitent de la gestion des produits chimiques

Parmi les instruments juridiques qui ont été recensés, les catégories de produits chimiques les plus concernés sont les pesticides utilisés en agriculture et en santé publique, les médicaments pharmaceutiques, les médicaments à usage vétérinaire, les produits pétroliers, les éléments radioactifs, les peintures, les laques et les colles.

#### 3.1.1. Instruments juridiques internationaux

Comme de nombreux pays, le Gabon a signé avec des partenaires au développement, des accords et Conventions internationaux pour disposer d'un cadre de gestion rationnelle des produits chimiques. Cependant, les contraintes économiques et l'insuffisance d'un personnel qualifié constituent, malgré les engagements<sup>17</sup> pris, l'obstacle majeur pour satisfaire à l'intégralité des dispositions de ces instruments.

Malgré ces contraintes, les efforts du Gabon se sont traduits dans la conduite de quelques exercices de planification stratégiques (plan de mise en œuvre de certaines Conventions traitant des produits chimiques) et par une amorce d'intégration des traités internationaux et sous régionaux dans le corpus législatif national.

Dans sa démarche de mise en œuvre du *Chapitre 19 d'action 21*, le Gabon est devenu Etat Partie aux quatre traités les plus vastes et les plus significatifs qui traitent actuellement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux : la Convention de Rotterdam, la Convention de Stockholm, la Convention de Vienne y compris le protocole de Montréal et la Convention de Bâle.

Il a également souscrit aux stratégies élaborées par la Communauté Internationale en faveur d'une bonne gestion des produits chimiques : la stratégie politique et le plan d'action de la déclaration de Dubaï (du 4 au 6 février 2006) sur la Gestion Internationale des produits Chimiques (SAICM), le Code International de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides en sont des illustrations.

En plus de ces traités internationaux dont certains sont juridiquement contraignants, le Gabon dispose de deux lois cadres dont l'une porte sur la protection de l'environnement alors que l'autre institue une police phytosanitaire.

#### - *Convention de Rotterdam*

Le Gabon y a adhéré le 19 août 2002. Depuis cette date, la mise en œuvre de cette Convention s'est traduite par la tenue d'un atelier sous régional à Libreville du 26 au 30 novembre 2007.

---

<sup>17</sup> Mise en œuvre du *Chapitre 19 d'Action 21* consacré à la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques toxiques y compris la prévention du trafic international illicite des produits chimiques toxiques et dangereux découlant de la Conférence de Rio de Janeiro (Brésil) en 1992 et renouvelé lors du Sommet de Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002.

Cet atelier, intitulé *Identification des éléments d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam*<sup>18</sup> a vu la participation des délégations de la République du Cameroun et de la République Démocratique du Congo. Au terme de cette concertation sous régionale, les délégués ont recommandé la mise en place de plateformes interministérielles dans chaque pays. Ces structures devront avoir la spécificité d'impliquer toutes les parties intéressées dans la problématique de la gestion des produits chimiques.

Pour le cas spécifique du Gabon, le texte portant création d'un Comité National de mise en œuvre de la Convention de Rotterdam est en vigueur.

Parallèlement à ces actions, le CNAP, autorité nationale compétente par arrêté n°00348/PM/MEPNRT/SG/CNAP, du 11 juillet 2006 a procédé à :

- L'élaboration des orientations techniques pour l'utilisation rationnelle des produits chimiques à usage industriel (séchage et traitement des bois d'œuvre par fumigation) ;
- L'évaluation des capacités techniques de stockage, d'entreposage et d'importation des produits chimiques à usage industriel<sup>19</sup> ;
- L'instauration d'une procédure de délivrance des consentements pour l'importation des produits chimiques à usage industriel ;
- L'élaboration d'un projet de réglementation finale concernant les produits chimiques inscrits à l'annexe III de la convention ;
- L'organisation, en collaboration avec le bureau régional de la FAO, de l'atelier national sur la mise en œuvre de la convention de Rotterdam au Gabon ;
- La participation aux négociations internationales portant sur sa mise en œuvre. Cette présence effective aux négociations internationales a permis au Gabon qu'il soit désigné comme membre au Comité de Révision des Produits Chimiques (CRC).

Même si, pour solliciter les consentements d'importation et/ou d'utilisation des produits chimiques à usage industriel (dispersants chimiques), certaines entreprises pétrolières se réfèrent au Centre National Antipollution, force est de constater que les reflexes de Bonne Conduite sont encore peu visibles auprès des entreprises des secteurs forestier, minier et agricole.

#### - *Convention de Stockholm*

A l'instar de la Communauté Internationale, le Gabon s'est engagé à éliminer les polluants organiques persistants (POPs). Cet engagement s'est manifesté par la conduite du projet sur les activités habilitantes à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Ce projet, conduit sous la supervision technique de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), a permis à l'élaboration du Plan National de Mise en œuvre (PNM) de ladite Convention.

Ce Plan, dont l'adoption solennelle a été faite par le Conseil des Ministres, en sa séance du jeudi 12 avril 2007, expose la stratégie à développer pour parvenir à l'élimination complète des POPs de production volontaire. C'est pourquoi le Gouvernement a pris la décision de procéder, en toute connaissance de cause, à l'adhésion de cet instrument le 11 avril 2007.

---

<sup>18</sup> Le Rapport de cet atelier est disponible auprès du Secrétariat de la Convention de Rotterdam.

<sup>19</sup> Cette opération a surtout concerné les entreprises telles que Schlumberger, Total Gabon, Gabonaise de Chimie, Chimie Gabon.



Les plans d'actions identifiés et explicités dans ce document peuvent être consultés sur le site internet <http://www.pops.int> de la Convention de Stockholm. Parmi ces plans, celui traitant de l'élimination des équipements et matériels contaminés aux polychlorobiphényles (PCB) constitue l'une des premières priorités. C'est pourquoi, malgré l'absence de financement pour l'exécution de ces plans, il a été procédé au retrait et à l'élimination de plus de 600 tonnes d'équipements contaminés par ces substances. Ces opérations se font en continu et sur financement propre des entreprises engagées dans la certification ISO 14001.

- **Convention de Bâle**

La Convention de Bâle *sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination*, qui compte 170 Parties (Janvier 2009), est certainement le traité le plus vaste et le plus significatif actuellement en vigueur, traitant des déchets dangereux. C'est pour bénéficier des opportunités offertes par celui-ci que le Gabon a procédé à sa ratification le 14 mai 2008.

Les instruments y relatifs ont été transmis au Secrétariat des Nations Unies, dépositaire de ladite Convention, le 7 juillet 2008. De ce fait, elle est entrée en vigueur à l'égard du Gabon depuis le 4 septembre 2008.

Comme l'exigent les dispositions de l'article 5 de cette Convention, le Gouvernement a désigné, par arrêté ministériel n°0148/PM/MEDDPNPGCN/CABVPM/CNAP, du 16 juin 2008, le CNAP comme Autorité Nationale Compétente pour coordonner sa mise en œuvre. Cet établissement public, placé sous la tutelle du Ministère en charge du développement durable, assume aussi les responsabilités de Correspondant National.

Basée sur un système de notification préalable à l'intention d'exporter des déchets dangereux et autres par voie terrestre, maritime ou aérienne, la Convention de Bâle a pour objectif fondamental de protéger la santé humaine et l'environnement des effets néfastes que peuvent engendrer la production, la manipulation et les mouvements transfrontières des déchets dangereux<sup>20</sup>.

Alors qu'il n'avait qu'un statut d'Observateur, le Gabon a signé avec la France, en vertu des dispositions de l'article 11 de la Convention de Bâle, un accord bilatéral en vue de permettre aux entreprises locales de procéder au transfert et au traitement de leurs déchets contaminés aux substances chimiques telles que les PCB, l'amiante, le plomb, le nickel, le cadmium, les solvants de laboratoires, etc vers des centres français agréés.

Cet accord bilatéral, établit le 12 février 2003 et prorogé par tacite reconduction à partir du 17 mai 2005 jusqu'à l'adhésion à la Convention, constitue un des indicateurs de sa mise en œuvre.

Toutefois, l'étroitesse de son champ d'application a constitué une contrainte pour permettre le transfert des déchets non pris en compte par cet accord. Cette contrainte est actuellement surmontée depuis que le Gabon y est Etat Partie. Ce statut, en l'absence d'installation de traitement adaptée, a permis de transférer vers le Royaume Uni, l'Allemagne et la France divers déchets pour y être traités dans des conditions écologiquement rationnelles.

---

<sup>20</sup> "Déchets dangereux" s'entend des déchets tels que définit à l'article 1 de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination.

Sur le plan sous régional, le Gabon a sollicité et obtenu en 2008 du Secrétariat de ladite Convention, son intégration, à l'instar d'autres Etats africains, au Centre Régional de la Convention de Bâle pour les pays francophones d'Afrique (CRCB-AF), basé à Dakar (Sénégal). Tout comme les autres centres régionaux installés par le PNUE, le CRCB-AF a pour mission de promouvoir les dispositions de la Convention de Bâle en évaluant les besoins des pays africains concernés par la gestion rationnelle des déchets dangereux. Les résultats de cette intégration sont encore peu perceptibles.

L'appropriation des dispositions de la Convention de Bâle s'est notamment traduite par l'adoption de certaines mesures réglementaires<sup>21</sup> notamment le décret portant sur l'élimination des huiles et l'arrêté fixant les conditions d'obtention des consentements pour l'exportation des déchets dangereux.

A côté de ses traités internationaux prépondérants, le Gabon a pris aussi des mesures pour s'approprier :

- ***La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone*** et le protocole additif relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone (Protocole de Montréal). Cette convention, ratifiée par la loi n°13/93, du 26 août 1993, a permis l'élaboration d'un programme national ozone. Celui-ci a abouti à l'adoption de l'Arrêté n°000682/MEFEPEN/MCD/IR/MEFEBP, du 16 septembre 2003, portant réglementation de l'importation des SAO et/ou des équipements fonctionnant grâce aux SAO a été pris. De même, le Gouvernement a adopté aussi l'Arrêté n°000681/MEFEPEN/MCD/IR/MEFEBP, du 16 septembre 2003, portant réglementation des produits contenant des SAO et/ou des équipements fonctionnant grâce aux SAO.
- ***La Convention d'Abidjan sur la coopération en matière de protection et de mise en œuvre du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre***. Signée à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 23 mars 1981, elle a été ratifiée par la loi n°27/87. Sa mise en œuvre s'est traduite par la prise du décret n°00653/PR/MTEPN, du 21 mai 2003, relatif à la préparation et à la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles. Ce décret a abouti à l'élaboration, sous l'égide du Centre National Antipollution, à l'élaboration du plan d'urgence national en cas de déversements accidentel d'hydrocarbures en mer.
- ***La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et le protocole de Kyoto***. Ratifiée par la loi n°30/96, du 28 juin 1996, la mise en œuvre de cette convention s'est traduite par la conduite des exercices de planification tels que la première et la deuxième nationale sur les changements climatiques. Par ailleurs, le Gouvernement a pris le décret n°519/PR/MEPNV ; du 11 juillet 2008, portant création de l'autorité nationale pour le mécanisme de développement propre en République Gabonaise.

Pour coordonner toutes les actions des traités compétents en matière de gestion des produits chimiques, le Gabon a intégré l'Approche stratégique de la Gestion Internationale des produits Chimiques dans son orientation politique environnementale.

---

<sup>21</sup> Voir rubrique 2.2.1 textes réglementaires en vigueur

Cadre politique international destiné à appuyer les efforts des pays en vue d'atteindre l'objectif du Plan de Johannesburg qui prévoit que d'ici à 2020, les produits chimiques soient produits et utilisés de façon à minimiser leur impact négatif significatif sur la santé humaine et l'environnement, la SAICM est une plateforme internationale d'échange que le Gabon a intégré depuis le 27 mars 2007. Cette intégration s'est traduite par la prise de l'arrêté ministériel n°0209P/MEPNV/SGVPM/CNAP portant désignation du Centre National Antipollution comme Correspondant National de ladite approche. Comme l'exige le PNUE, cette disposition a été validée et transmise au secrétariat de la SAICM, le 15 mai 2008, par le Ministre en charge des affaires étrangères.

Conscient de la production et de la forte utilisation locale des produits chimiques et des divers emballages<sup>22</sup>, le Gabon accorde une attention particulière pour la réduction des effets néfastes des produits chimiques dangereux sur la santé humaine et l'environnement. Pour ce faire, il procède actuellement, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour la Recherche et la Formation (UNITAR) à la formulation d'un projet estimé à 280 000 dollars américains. L'objectif de ce projet porte sur le renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de la SAICM.

Toutefois, en l'absence d'un cadre juridique formellement mis en place, le Correspondant National de la SAICM coordonne les réunions devant conduire à l'adoption de la Coordination Nationale pour la gestion rationnelle des produits chimiques. Le présent rapport constitue d'ailleurs un indicateur du fonctionnement de cette concertation.

---

<sup>22</sup> Le marché du PK 5 et une partie du Marché de Mont Bouët à Libreville sont spécialisés dans la commercialisation des emballages (bidons, futs, sacs, flacons,...) ayant contenus des produits chimiques

**Tableau 3.A : Inventaire des instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques**

<b>Instrument juridiques (type, référence, année)<sup>1</sup></b>	<b>Ministères ou organes responsables</b>	<b>Catégorie de produits chimiques, type de sous produits ou type de déchets associés<sup>2</sup></b>	<b>Etape du cycle de vie couverte</b>	<b>Objectif de l'instrument juridique</b>	<b>Articles/ dispositions pertinents</b>
les Directives de Londres applicables à l'échange de renseignements (caractéristiques, propriétés) sur les produits chimiques qui font l'objet d'un commerce international.	Agriculture, Elevage, Pêche et Développement Rural	Produits chimiques industriels et pesticide	Transport, utilisation	risques et dangers susceptibles d'être engendrés en cas d'utilisation des produits chimiques et des pesticides	Tout
la Convention (n°170) du BIT de 1990	Travail, Emploi et Prévoyance Sociale	Produits chimiques industriels	utilisation	sécurité dans l'utilisation des produits chimiques	Articles 1, 2, 7,8,12,15
la Convention (n°174) du BIT de 1993		Produits chimiques industriels	utilisation	prévention d'accidents industriels ;	Articles 1,3,9,10,15,17, 18,20
Convention de Rotterdam adoptée en septembre 1998	CNAP	Produits chimiques industriels et pesticide	Importation/utilisation	Procédure de consentement préalable à l'importation	Articles 2, 3, 6,10,11,13,14
Convention de Stockholm adoptée en 2000		Produits chimiques à usage industriels et pesticide	utilisation	Elimination	tout
Convention de Bâle adoptée en 1989		Déchets associés des produits chimiques incriminés dangereux	Elimination	Contrôle des mouvements transfrontières)	Articles 1,3,4,6,9,10
l'Approche Stratégique de gestion Internationale des produits chimiques (SAICM) adopté le 05 février 2006		Produits chimiques industriels et pesticide	utilisation	Gestion écologiquement rationnelle	Tout
Convention de Bamako		Déchets associés des produits chimiques incriminés dangereux	Elimination	Interdiction d'importation en Afrique	Tout
Convention de Vienne	Cabinet du Ministre en charge de l'environnement	substances appauvrissant la couche d'ozone	Utilisation	Protection de la couche d'ozone	élimination
Convention d'Abidjan	Direction Générale de l'Environnement	Polluant marin et côtier	Utilisation, élimination	Protection de la zone côtière contre les polluants marins	Tout
Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques		Emission de Gaz a effet de serre	Utilisation, élimination	Adaptation aux changements climatiques	Tout

*Profil élaboré par le CNAP dans le cadre du projet QSP/SAICM intitulé Renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de SAICM au Gabon PdA No: G.CWM.2011G06 R317- CWM.204; version de Juin 2012*

### 3.1.2. Instruments juridiques nationaux

Le cadre juridique national en matière de gestion des produits chimiques concerne les décrets, les arrêtés et les décisions prises par les autorités compétentes. En matière législative, en dehors des lois autorisant la ratification des conventions, deux lois cadres et deux ordonnances sont à prendre en compte.

Par ailleurs, une approche intégrée pour une gestion rationnelle des produits chimiques au niveau national s'embles complexe à mettre en œuvre en raison de la multitude d'intervenants.

- **Le code de l'environnement** : La politique du Gabon en matière d'environnement est définie dans une loi n° 16/93 du 26 août 1993 dite code de l'environnement. Cette loi donne une orientation générale pour la protection de la nature. Bien qu'elle soit explicite en matière de lutte contre les pollutions et nuisances, elle ne traite pas expressément de la gestion des produits chimiques et notamment des pesticides. Ce déficit est d'autant plus préoccupant que les textes d'application y relatifs ne sont pas suffisants pour réguler par exemple le commerce illicite des produits chimiques. Cette situation explique d'ailleurs la décision prise par le Gouvernement depuis janvier 2009 de procéder à sa refonte intégrale.

- **La loi portant institution d'une police phytosanitaire** : la loi n°7/77, du 17 décembre 1977, portant institution d'une police phytosanitaire en République Gabonaise notamment en son article 7 stipule que : « les pesticides utilisés aussi bien pour la lutte antiparasitaire que pour les désinfections feront l'objet d'une réglementation particulière ». Le décret d'application de cette loi, comme indiqué dans l'énoncé précédent, est toujours attendu.

- **L'ordonnance portant orientation de la politique sanitaire** : L'Ordonnance n°1/95, du 15 janvier 1995, portant orientation de la politique de santé en République Gabonaise, crée l'Institut d'Hygiène Publique et d'Assainissement qui a notamment la mission de contrôler les produits chimiques notamment les pesticides.

- **L'ordonnance portant création du Centre National Antipollution** : L'ordonnance n°5/76 du 22 Janvier 1976, créant le Centre National Antipollution (CNAP) donne à cette institution la mission de lutter contre toutes les pollutions et nuisances. Au regard de ces attributions, le Gouvernement a confié le suivi de la mise en œuvre des traités internationaux telles que les Conventions de Rotterdam, de Stockholm, de Bâle puis de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).

Dans la dynamique de renforcement du cadre réglementaire en la matière, certaines initiatives sont à mettre à contribution :

- Décret n°0820/PR/MSPP du 19 juillet 2001, fixant organisation et attributions de l'IHPA. Cet institut dispose en son sein d'un laboratoire d'entomologie médicale qui est actuellement peu fonctionnel. Ce laboratoire est notamment chargé de contrôler les pesticides.
- Décret n°0665 /PR/MEFBP du 09 août 2004, portant création et attributions de la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation. Au sein de cette

- direction existe un laboratoire doté des équipements pour effectuer le contrôle des résidus des pesticides.
- Décret n°00011/ PR/MAEDR du 7 janvier 1977 fixant l'organisation du ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural;
  - Décret n°913/PR/MEPN du 29 mai 1985 portant attribution et organisation du ministère de l'environnement et de la protection de la nature ;
  - Décret n° 000541/PR/MEFEPEPN, du 15 juillet 2005, réglementant l'élimination des déchets ;
  - Décret n° 000542/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005 réglementant le déversement de certains produits dans les eaux superficielles, souterraines et marines ;
  - Décret n° 000545/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005 réglementant la récupération des huiles usagées ;
  - Décret n°39/PR-PRSEPN du 10 janvier 1979 relatif à la classification des industries et à la détermination des éléments à considérer dans l'évaluation de la pollution ;
  - Arrêté n°0247/MAEDR/IG/IPP portant mesures réglementaires obligatoires à l'importation, à la distribution et à l'utilisation des produits phytosanitaires en République gabonaise.
  - Arrêté n°0061/MAEDR/IG/IPP du 11 juin 1997, portant mesures conservatoires à l'utilisation des pesticides ;
  - Arrête n°2149/PM/MAEDRDHM du 30 novembre 2004, instituant un Comité d'Homologation des Pesticides (CNP), organe interministériel regroupant différentes administrations impliquées. Malgré la mise en place de cette structure, ses effets induits sont encore peu perceptibles ;
  - Arrêté n°0376/MEDDPNPGCN/SG/CNAP, du 5 septembre 2008 réglementant les conditions d'obtention des consentements au transfert transfrontière des déchets dangereux, à l'usage et à l'exportation des produits chimiques à usage industriel en république gabonaise ;
  - Arrêté 00348/PM-MEPNRT/SG/CENAP du 11 juillet 2006, désignant l'Autorité Nationale de la Convention de Rotterdam ;
  - Arrêté n°383/05 MEFPEPEPN/SG/CENAP du 18 mai 2005 fixant les règles techniques d'utilisation des dispersants chimiques en république gabonaise ;
  - Arrêté n°0209/P/MEPNV/SGVPM/CNAP du 27 mars 2007, portant désignation du Correspondant National de l'Approche Stratégique pour la Gestion Internationale des Substances Chimiques (SAICM).

**Tableau 3.A' : Inventaire de l'ensemble des instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques**

<b>Instrument juridiques (type, référence, année)<sup>1</sup></b>	<b>Ministères ou organes responsables</b>	<b>Catégorie de produits chimiques, type de sous produits ou type de déchets associés<sup>2</sup></b>	<b>Etape du cycle de vie couverte</b>	<b>Objectif de l'instrument juridique</b>	<b>Articles/ dispositions pertinents</b>
Loi n°16/93, du 26 août 1993	Ministère en charge du développement durable	Substances dangereuses	Importation, fabrication, commercialisation, stockage, transport, utilisation et élimination	Interdiction ou soumis à autorisation	Articles 40 et 41
Décret n°000539/PR/MEFEPEPN, du 15 juillet 2005		Produits chimiques	Fabrication des produits chimiques	Règlementant les études d'impact sur l'environnement	Article 3 aliéna 15
Décret n°000542/PR/MEFEPEPN, du 15 juillet 2005		Produits chimiques et pesticides	Autorisation ou déclaration	Règlementant le déversement d certains produits dans les eaux superficielles, souterraines et marines	Article 2,9, 12, 13 et 14
Arrêté n°383/05/MEFEPEPN/SG/C NAP, du 18 mai 2005		Produits chimiques industriels	Utilisation	Fixant les règles techniques d'utilisation des dispersants chimiques en républiques Gabonaise	Articles 4, 5, 6, 8 et 10
Arrêté n°0376/MEDDPNPGCN/SG /CNAP, du 05 septembre2008		Produits chimiques industriels/déchets dangereux	Importation/ exportation des produits chimiques à usage industriel/transfert transfrontières des déchets dangereux	Règlementant les conditions d'obtention des consentements transfert transfrontières des déchets dangereux, à l'importation et à l'exportation des produits chimiques à usage industriel en République Gabonaise.	Articles 2, 4, 5, 6, 8, 10 et 11.
Arrêté n°000623/PM/MEFEDD, du 09 avril 2010		Produits chimiques industriels et pesticides	Tout le cycle de vie	Portant création, attributions et organisation du Comité National pour la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam en République Gabonaise	Articles 2, 3, 6, 9 et 12

Profil élaboré par le CNAP dans le cadre du projet QSP/SAICM intitulé *Renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de SAICM au Gabon*  
PdA No: G.CWM.2011G06 R317- CWM.204; version de Juin 2012

Arrêté n°0216/P/MEPNV/SGVPM/ CNAP, du 28 mars 2007		Produits chimiques industriels	Inventaire des POPs	Création, attributions et organisation du Comité National d'exécution du projet sur les activités habilitantes de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs)	Articles 3, 4 et 9
Loi n°0007/77, du 15/12/1977	Ministère en charge de l'agriculture	Pesticides (produits phytosanitaires)	Importation	Contrôle phytosanitaire relatif aux produits faisant l'objet d'interdiction ou soumis à autorisation	Articles 3, 4 et 5
Loi n°0014, du 31/12/1983		Pesticides	Utilisation	Création de l'Office National de Développement Rural	Tout le texte
Loi n°023/2008		Pesticides (produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés, des fertilisants et des supports de cultures, composés en tout ou partie des OGM Pesticides de consommation animale	Utilisation	Soumis à autorisation	Articles 42 et 57
Décret n°0847/PR/MAEDR, du 06/08/1979		Pesticides	Utilisation	Création d'une Commission Nationale FAO	Tout le texte
Décret n°0847/PR/MAEDR, du 03/12/1983		Pesticides	Utilisation	Organisation de la Commission Nationale FAO	Tout le texte
Décret n°1821/PR/MAEDR, du 19/12/1984		Pesticides	Utilisation	Statuts de l'Office National de Développement rural	Tout le texte
Décret n°0975/PR/MAEDR, du 16/06/1993		Pesticides	Utilisation	Appui technique à l'hévéaculture	Tout le texte
Arrêté n° 00247/MEADR/IG/IPP du 12 mars 1996			Produits phytopharmaceutiques	Importation, distribution et utilisation	Portant mesures réglementaires obligatoires à l'importation, à la distribution et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en



				République Gabonaise	
Arrêté n° 00614/MEADR/SG/IG/IPP/ du 11 juin 1997		Pesticides	Utilisation	Portant mesures conservatoires à l'utilisation des pesticides	Tout le texte
Arrêté n° 2149/PM/MEADR DHM du 30 novembre 2004		Pesticides	Homologation	Instituant un Comité d'Homologation des pesticides	Tout le texte
Décision n°00528/MAEDR/IG du 07/11/1995		Produits phytosanitaires	Utilisation	Contrôle phytosanitaire	Tout le texte
Décision n°00567/MAEDR/IG/IPP du 16 juin 1995 07/11/1995		Produits d'origine végétale et de pesticides	Importation/exportation	Portant mesures transitoires des amendes à l'importation/exportation des produits d'origine végétale et des pesticides	Tout le texte
Arrêté n° 354/MEFBP/DGCDI du 24/08/1998	Ministère en charge de l'économie	Produits de consommation ; entrants des produits agricoles	Utilisation	Suppression de la TVA	Tout le texte
Arrêté n°00515/PM, du 27 juillet 2010	Primature	Produits chimiques industriels et pesticides	Importation et utilisation	Fixant les conditions d'utilisation de certains produits chimiques et pesticides dangereux	Articles 1 <sup>er</sup> , 2, 3, 4, 8 et 9.
Article 73 de la Loi N°6/75 du 25 novembre 1975	Ministère en charge de la Sécurité Sociale	Produits chimiques	Importation, production, stockage, transport, distribution, utilisation/manutention, élimination	portant code de sécurité sociale en République Gabonaise	Tout le texte

Pour garantir une sécurité chimique optimale, il serait nécessaire que le Gabon s'investisse à mettre en place, avec l'appui des partenaires au développement, des instruments juridiques spécifiques en matière de gestion des produits chimiques et des déchets dangereux.

### **3.2. Complément d'information sur les principaux instruments juridiques en rapport avec les produits chimiques**

En application des dispositions de l'arrêté n°376 MEDDPNPGCN/SG/CNAP, du 05 septembre 2008, réglementant les conditions d'obtention des consentement au transfert transfrontière des déchets dangereux, à l'importation et à l'exportation des produits chimiques à usage industriel en République Gabonaise, seuls les produits chimiques répertoriés à l'annexe 3 de la Convention de Rotterdam ainsi qu'à l'annexe A, B et C de la convention Stockholm sont assujettis au consentement. En outre, les déchets incriminés par la convention de Bâle font l'objet d'accords d'exportation pour leur élimination dans des centres agréés.

Le tableau 3.A' ci-dessus, donne l'aperçu des instruments juridiques traitant de la gestion des produits chimiques au Gabon.

En sa qualité d'administration chargée d'élaborer la politique agricole nationale, le *ministère en charge de l'agriculture* délivre des autorisations d'importations des produits chimiques à effet pesticides. Cette procédure se résume en deux étapes :

1°). L'importateur monte un dossier de demande d'importation composé d'une demande manuscrite, des fiches de données de sécurité, un agrément technique d'importation, la liste des produits à importer qu'il soumet au Ministère en charge de l'agriculture via la Direction Générale de l'Agriculture. Après examen, il est délivré un avis technique. Cette étape est suivie d'un contreseing du président du Comité National d'Homologation des Pesticides avant qu'il ne soit remis au requérant. Toutefois, cette procédure n'est pas rigoureusement appliquée pour toutes les demandes d'importations.

2°). Au niveau du secteur forestier, la vérification des produits importés est effectuée par les inspecteurs phytosanitaires et les douaniers sur la base des avis techniques délivrés par le ministère en charge de l'agriculture.

D'autres procédures sont aussi en vigueur à la Douane et au Centre National Antipollution.

- *La Direction Générale des Douanes* assure les contrôles des importations au niveau des frontières. Bien que disposant d'un fichier fiable des importations des produits chimiques notamment les pesticides, celui-ci ne donne pas de détails (n° CAS, nomenclature UIPAC) sur les matières contenues dans ces substances. Comme d'autres administrations, elle accomplit les missions de diverses administrations lorsque les services déconcentrés de celles-ci sont absents aux frontières.
- *Le Comité National pour la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam*, actuellement en cours de formalisation est l'instrument juridique devant définir ses attributions et son mode de fonctionnement, est soumis à la signature du premier ministre. Cet organe, placé sous la responsabilité du Centre National Antipollution, aura pour objectif d'impulser une dynamique dans le sens du décloisonnement des

administrations impliquées dans la gestion des produits chimiques et notamment des pesticides.

### 3.3. Couverture des étapes du cycle de vie des produits chimiques par les instruments juridiques existants

Dans le Tableau 3.B ci-dessous, on retrouve un aperçu des instruments juridiques qui réglementent chaque étape, depuis l'importation jusqu'à la mise en décharge des produits chimiques.

Les textes existants exigent une autorisation pour importer les produits chimiques. On note cependant qu'une grande quantité de ces produits échappe au contrôle des institutions compétentes.

**Tableau 3.B. Aperçu des instruments juridiques existants de gestion des produits chimiques par étape du cycle de vie**

Catégorie de produit chimique	Importation	Production	Stockage	Transport	Distribution /marketing	Utilisation/ manutention	Exportation	Elimination
Pesticides (utilisation agricole, santé publique et consommation)	X					X	X	X
Engrais								
Produits chimiques industriels (utilisés dans les installations de fabrication/transformation)	X					X	X	X
Produits pétroliers								
Produits chimiques de consommation								
Déchets chimiques								X
Autres								

Source : CNAP

### 3.4. Description synthétique des principales procédures administratives de réglementation des produits chimiques

Le tableau 3.C ci-dessous donne un aperçu du niveau d'application des textes réglementaires sur les produits chimiques soumis à la restriction ou à l'interdiction.

**Tableau 3.C. Produits chimiques interdits ou strictement réglementés**

Nom du produit chimique	Niveau de la restriction (interdit (I) ou strictement réglementé (SR))	Détail de la restriction (raison de la mesure de contrôle, utilisation tolérée, etc.)
Phosphure d'aluminium	SR	Application du principe de précaution par rapport à tous les produits incriminés par la communauté internationale, à travers les conventions de Rotterdam et de Stockholm, selon les informations relatives à la toxicité avérée pour la santé et le caractère dangereux pour l'environnement d'une manière générale.  Mesure de contrôle faite par l'obtention systématique d'un consentement spécifique délivré par l'Autorité nationale Compétente de la Convention de Rotterdam motivée par la déclaration de l'administration des douanes.
Bromure de méthyle		
Cadusafos		
Dinitro-ortho-crésol (DNOC) et ses sels (tels que <i>le sel d'ammonium, le sel de potassium et sel de sodium</i> )		
Monochrotophos		
Phosphate de tris 2,3 dibromopropyle		
Plomb tétraéthyle		
Plomb tétraméthyle		
2,4,5-T et ses sels et esters		
Aldrine		
Binapacryl		
Captafol		
Chlordiméforme		
Chlorobenzilate		
Chlordane		
Dinoseb et ses sels et ester		
Dibromoéthane -1,2 éthane (EDB)		
Dichlorure d'éthylène		
Dieldrine		
Oxyde d'éthylène		
Fluoroacétamide		
HCH (mélanges d'isomères)		
Heptachlore		
Hexachlorobenzène		
Parathion		
Composé de mercure, y compris composés inorganiques et composés du type alkylmercure.alkyloyalkyle et arylmercure		
Pentachlorophénol		
Tous composés du tributylétain, en particulier : - L'oxyde de tributylétain - Le fluorure de tributylétain - Le méthacrylate de tributylétain - Le benzoate de tributylétain		

- Le chlorure de tributylétain - Le linoléate de tributylétain - Le naphtéate de tributylétain		
Formulation de poudre pour poudrage contenant un mélange : - de bénomyle à une concentration égale ou supérieure à 7% - de carbofurane à une concentration égale ou supérieure à 10% - de thyram à une concentration égale ou supérieure à 15%		
Méthamidofos (Formulations liquides solubles de la substance qui contiennent plus de 600 g de principe actif par litre		
Phosphamidon (Formulations liquides solubles de la substance qui contiennent plus de 1000 g de principe actif par litre		
Méthyle parathion (concentrés émulsifiables (CE) comprenant 1 9,5% ou plus de principe actif)		
Actinolite Amiante		
Trémolite Amiante		
AnthroEhylite Amiante		
Amosite Amiante		
Crocidolite Amiante		
Biphényles polybromés (PBB)		
Terphényles polychlorés (PCT)		
Polychlorobiphényle (PCB)		
Toxaphène		
DDT		
Lindane		

Source : CNAP, 2012

D'une manière générale, la réglementation des produits chimiques n'est pas assez exhaustive et pertinente. Toutefois, l'intégration des dispositions des traités internationaux et sous régionaux auxquels le Gabon a adhéré commencent à produire quelques effets positifs.

Malgré de telles mesures, les administrations chargées de la mise en œuvre de celles-ci restent parfois absente du circuit de décision dans un contexte où la réglementation environnementale n'est pas assez dissuasive envers les contrevenants. Cette situation est certainement à l'origine de la rareté des informations chimiques.

En outre, pour des raisons relatives aux domaines de compétence dévolus à chaque secteur d'activité impliqué dans la gestion des produits chimiques, les textes réglementaires sont pris pour réguler et/ou encadrer le domaine d'intervention respectif à un champ d'action déterminé. Ces textes définissent par exemple les critères de contrôle des mouvements d'échanges commerciaux, les conditions de délivrance des autorisations/ consentements et des agréments, le suivi des restrictions ou d'interdiction d'usage des produits chimiques.

### **3.5 Instruments juridiques concernant les activités connexes ayant une incidence sur la gestion des produits chimiques**

Le cadre politique de gestion de l'environnement en République Gabonaise est dicté par la loi n°16/93, du 26 août 1993, relative à l'environnement et la protection de la nature. Les textes d'application à cette loi constituent la base de la surveillance environnementale.

### **3.6. Mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques**

Les ONGs locales n'abordent pas efficacement les thématiques afférentes à la problématique des produits chimiques. Leurs activités sont axées pour l'essentielles à la conservation de la biodiversité tout comme les ONGs internationales.

Toutefois, au sein de certaines entreprises, des initiatives sont développées en collaboration avec le ministère en charge du développement durable notamment en matière de formation et d'information des personnels sur les risques chimiques.

### **3.7. Evaluation**

En somme, il existe quelques textes en matière de gestion des produits chimiques, bien que ceux-ci ne couvrent pas suffisamment les différents aspects y afférents (le contrôle, l'utilisation, l'élimination, l'information etc.).

Les lacunes existant dans le système législatif portent sur le cycle de vie des produits chimiques en raison notamment :

- De la non actualisation du fichier des différents intervenants;
- De l'absence de concertation véritable et de coordination au niveau national;
- De l'insuffisance et parfois du manque d'échange d'informations;
- Du manque de suivi des actions et des activités;

- De la non maîtrise du contrôle de l'ensemble des importations des produits chimiques etc.

En tout état de cause, les échecs ou l'inexistence des mécanismes non réglementaires sont principalement dus à la méconnaissance ou au manque de maîtrise des implications ou des impacts négatifs des produits chimiques sur la santé, l'environnement, etc. Les textes réglementaires issus des différents ministères ne s'accordent pas sur les attributions et le rôle exact de chaque partenaire, ce qui rend difficile la collaboration au moment de l'application.

Au regard de ce qui précède, on relève :

- Les lacunes du système législatif : On peut noter que pour les textes déjà en application, il est rare de trouver un chapitre ou un article qui traite de l'élimination des résidus des produits chimiques. De même, il existe un vide juridique dans le domaine de la gestion des produits chimiques industriels et des engrais.
- L'inefficacité des mesures législatives: Ces mesures sont significatives au niveau de l'aéroport international de Libreville et des principaux ports. Par contre des produits chimiques interdits se retrouvent parfois sur le territoire national en raison certainement de la perméabilité des frontières.

Malgré la volonté manifeste de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques, le cadre juridique et institutionnel en la matière reste peu efficace, disparate, incomplet et parfois techniquement inapplicable. Cette situation rend difficile la collecte des informations sur les risques chimiques. C'est pourquoi il serait nécessaire de recommander la mise en place d'un manuel de procédures de gestion des produits chimiques au sein des structures impliquées.

**Tableau 3.D. Priorités et actions possibles instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion rationnelle des produits chimiques**

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faibles, moyen, élevé)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière des capacités	Action possible	Acteurs concernés
L'appropriation des textes élaborés selon les domaines de compétence par tous les secteurs impliqués au moins pour une étape du cycle de vie des produits chimiques	Faible capacité de vulgarisation des textes réglementaires au niveau national due à l'absence de volonté de concertation pour une synergie agissante en la matière	Existence de structures techniques et administratives servant d'interface entre les pouvoirs publics et la communauté internationale à travers le système des Nations Unies, chargé des questions de gestion rationnelle des produits chimiques, mais des lacunes surviennent au niveau de l'assurance des moyens de leur politique qui ne suivent pas toujours afin de permettre le fonctionnement optimal attendu.	Mutualiser les efforts des différents comités de coordination engagés dans la gestion des produits chimiques et des pesticides, pour un échange efficient d'informations permettant de réduire de façon significative les effets de cloisonnement, de rétention de l'information et de déficit communicationnel entre les différents partenaires intéressés, en vue de favoriser la traçabilité des produits chimiques introduit sur le territoire national.  Aussi, impliquer l'administration des douanes pour l'application des mesures réglementaires sur les importations et exportations des produits chimiques.  Harmoniser par une concertation volontariste les processus de délivrance d'autorisation ou d'agrément d'importation et d'exportation des produits chimiques.	Les ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, de la santé, du commerce et des douanes
Mettre en place une structure nationale d'examen des textes relatifs aux produits chimiques pour réduire la rétention d'informations et le cloisonnement des institutions concernées par la problématique de gestion des produits chimiques.	Connaissance moyenne du degré de pertinence et du nombre exact de textes élaborés dans différents secteurs compétents			
Perméabilité des frontières terrestres portes d'entrée illégale de certains produits chimiques et pesticides ;	Prise en compte élevée des obligations des conventions internationales sur la sécurité chimique, avec la création des comités de coordination pour les plans de leur mise en œuvre			
Absence d'infrastructure de contrôle d'efficacité des produits chimiques et pesticides douteux relatifs aux effets toxicologiques et éco toxicologiques.				

Source : CNAP



## CHAPITRE 4 : MINISTÈRES, AGENCES OU AUTRES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES QUI GERENT LES PRODUITS CHIMIQUES

### 4.1. Responsabilités des différents ministères, agences et autres institutions gouvernementales

Les principaux ministères qui exercent des responsabilités dans la gestion des produits chimiques sont les ministères en charge de l'économie, du commerce, de l'industrie, du tourisme, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du développement rural, de la santé publique, de l'emploi et de la recherche.

Tableau 4.A. Responsabilités des Ministères, Agences et autres Institutions gouvernementales

Ministère, agence, institution gouvernementale concernée	Importation	Production	Stockage	Transport	Distribution/ Marketing	Utilisation/ manutention	Elimination
Santé, Affaire sociale, Solidarité et Famille	X	X	X	X	X	X	
Economie, Commerce, Industrie et Tourisme	X			X	X	X	
Agriculture, élevage, pêche et développement durable	X	X	X	X	X	X	
Mines, Pétrole et Hydrocarbure	X	X	X	X	X	X	
Justice et Garde des sceaux							X
Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie	X	X	X	X	X	X	X
Travail, emploi et Prévoyance sociale			X	X	X	X	
Intérieur, Sécurité publique, Immigration et Décentralisation	X		X	X	X	X	
Habitat, Urbanisme, Écologie et du Développement durable			X		X	X	
Transports				X	X		
Relations avec le parlement, Institutions constitutionnelles, Intégration régionale, Droits de l'homme et Nepad							X
Energie et Ressources hydrauliques	X		X	X	X	X	
Petites et moyennes entreprises, Artisanat	X		X	X		X	
<b>Autres</b>							
Centre de recherche et laboratoires	X		X	X	X	X	
Agences/Transports				X	X		

Source : CNAP

### 4.2. Description des autorités et mandats ministériels

Les responsabilités se résument dans la plupart des cas à un contrôle ponctuel au niveau d'une ou de plusieurs étapes du cycle de vie pour un ou plusieurs produits spécifiques.

L'implication du ministère en charge des Douanes concerne principalement :

- La vérification des produits marchands importés ;
- Le stockage des produits chimiques.

Le ministère en charge de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et du développement rural exerce des responsabilités ci-après :

- La promotion du monde rural ;

- L'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant à accroître la production agricole et animale ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et actions destinées à atteindre la sécurité alimentaire ;
- La réalisation des travaux d'aménagements et d'équipements ruraux ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de programme de vulgarisation des méthodes d'amélioration des systèmes de production et de modernisation des filières agricoles et animales ;
- Le développement de la pêche et de la pisciculture ;
- Le développement de la recherche agronomique, vétérinaire, zootechnique et de la diffusion des résultats ;
- La protection des végétaux et des ressources halieutiques.

L'implication du ministère en charge de la santé publique dans la gestion des produits chimiques concerne le contrôle de l'importation et de la production des produits pharmaceutiques. Il délivre des permis après analyse des demandes soumises par les établissements autorisés et procède également à la saisie des produits pharmaceutiques impropres à la consommation.

Par ailleurs, il exerce des responsabilités ci-après :

- L'extension de la couverture sanitaire du pays ;
- La promotion de la politique de santé pour tous ;
- L'éducation sanitaire des populations ;
- La prévention de la lutte contre les grandes endémies et les maladies constituant des problèmes de santé publique ;
- Le développement des structures communautaires de santé ;
- La santé de la reproduction ;
- Le suivi et le contrôle des formations sanitaires ;
- Le contrôle de l'exercice des professions médicales et paramédicales ;
- L'approvisionnement du pays en produits pharmaceutiques et phytopharmaceutiques.

Il est tout aussi nécessaire de relever l'importance du ministère en charge du développement durable qui a une mission horizontale. Il contrôle, régule et normalise la gestion des déchets et produits chimiques. Ses principales responsabilités sont notamment :

- La conduite ou la coordination des actions de protection de la nature ;
- La lutte contre la pollution et les nuisances ;
- La formation et l'information des citoyens en matière d'environnement ;
- La mise en œuvre, en liaison avec les autres ministères concernés, des actions destinées à prévenir ou à réduire les risques écologiques ;
- La participation à la détermination et à la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'environnement ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des mesures d'hygiène et d'assainissement.

Signalons également que l'administration publique est confrontée aux difficultés logistiques pour veiller aux exigences techniques en ce qui concerne la santé des travailleurs exposés aux produits chimiques et à leurs rejets dans l'environnement.

Le CNAP, institution publique dont la mission est de lutter contre la pollution et les nuisances conformément aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance n°5/76 du 22 juillet 1976, connaît des difficultés pour assumer ses responsabilités.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME), compétents en matière de sécurité chimique, le CNAP se déploie à évaluer des capacités techniques et opérationnelles dans le secteur industriel (pétrolier / para pétrolier) et agro industriel.

### 4.3. Evaluation

Tous les départements ministériels et les organismes gouvernementaux impliqués dans la gestion du cycle de vie des produits chimiques interviennent le plus souvent de façon cloisonnée. Cette situation occasionne des chevauchements de mandat entre par exemple le ministère en charge de l'agriculture, le ministère en charge du développement durable et le ministère en charge de la santé pour la délivrance des autorisations d'importation et/ou d'utilisation des produits chimiques à usage pesticides. Ceci est d'autant plus préoccupant que certains importateurs sollicitent la mise en place d'un guichet unique dans lequel toutes ces administrations seraient représentées pour la délivrance des agréments d'importation ou d'utilisation de certains produits chimiques.

Les plans de mise en œuvre des AMEs en matière de gestion des produits chimiques favorisent la mise en place des structures intersectorielles pour des aspects spécifiques liés à la prise en compte des responsabilités dévolues à chaque institution ou organe gouvernemental.

Mais il faut relever les faiblesses liées à l'absence des moyens d'actions des commissions ou comités qui devraient influencer de façon pertinente la coordination instaurée par quelques textes (Arrêté du Premier Ministre, Décret du Président de la République) pris parfois à un niveau suffisamment élevé de l'Etat.

Au regard de ces préoccupations, les services publics se doivent d'établir une franche collaboration pour mettre en place un cadre de concertation dont l'objectif est d'assurer une synergie de gestion des produits chimiques.

**Tableau 4.B. Priorités et actions possibles Ministères, agences et autres institutions gouvernementales qui gèrent les produits chimiques**

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevée)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Actions possibles	Acteurs concernés
Mise en place d'un guichet unique de délivrance des autorisations d'importation des produits chimiques à effet pesticides	Faible coopération entre les administrations publiques impliquées	Existence des cadres juridiques de concertation (Comité d'Homologation des Pesticides, Commission Nationale de Mise en œuvre de la Convention de Rotterdam, Comité Technique Santé-	Elaboration d'une disposition juridique instituant un guichet unique de délivrance des agréments d'importation, d'utilisation ou d'exportation des produits chimiques et partant des	Ministère en charge du Développement Durable, Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge de la Santé, la Direction Générale

		Environnement,...)	pesticides)	des Douanes, les importateurs et Exportateurs des produits chimiques.
Revisiter les textes juridiques instituant des comités/commission ayant compétence sur la gestion des produits chimiques	L'existence des textes juridiques instituant lesdits comités constitue en elle-même une capacité de moyenne importance.	Existence juridique de l'instrument Adoption du texte portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la commission nationale de coordination pour la gestion rationnelle des produits chimiques en République Gabonaise	Produire un texte unique qui donne les compétences dévolues aux comités ou commission actuelles à une structure unique	

## CHAPITRE 5 : ACTIVITES PERTINENTES DE L'INDUSTRIE, DES GROUPES D'INTERET PUBLIC, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DU SECTEUR DE LA RECHERCHE

Ce chapitre décrit les activités des différentes organisations industrielles, institutions de recherche et associations impliquées dans les processus de production, transformation, distribution et utilisation des produits chimiques.

### 5.1. Description des organisations / programmes non gouvernementaux

Les organisations qui pourraient ou devraient soutenir les efforts nationaux pour la gestion des produits chimiques sont notamment :

- Les organisations et entités industrielles impliquées dans la production, formulation, la vente/marketing, l'importation, l'exportation, le transport, le stockage ou mise en décharge des produits chimiques ;
- Les universités, instituts de recherche, laboratoires privés, bibliothèques et les organisations paragonnementales qui auraient accès aux informations pertinentes et/ou qui seraient en train de mener des activités de recherche et développement liées à ce sujet ;
- D'autres organisations non gouvernementales (groupes environnementaux, entre autres).

Tableau 5.1.A. Groupements professionnels et organisations

Organisations	Responsabilité	Commentaires	Adresse
Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et des Mines du Gabon (CCAIMG)	Elaboration du répertoire des industries et activités du Gabon	instituée par un Arrêté du 29 Mai 1935, la Chambre de Commerce est un organisme public doté de la personnalité morale et placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'Economie. D'après l'Ordonnance 41/78/PR, du 15 Avril 1978, qui fixe ses statut et l'organise, elle l'organisme professionnel consultatif des intérêts économiques de la nation. D'où sa triple mission de représentation, de consultation et d'administration des infrastructures.	BP 2234 Libreville – Gabon Tél : (241) 77.38.66 / 67 Fax : +241 74 12 20 Email : ccaimg@chamcom-gabon.com
Confédération Patronale Gabonaise (CPG)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De promouvoir l'entreprise et d'en défendre les intérêts ;</li> <li>- Représenter le patronat partout où besoin est ;</li> <li>- Participer à toute négociation avec les pouvoirs publics et les organisations de travailleurs ;</li> </ul>	Initialement préoccupée surtout par les problèmes sociaux, la C.P.G a progressivement évolué vers une conception plus large de ses missions, avec la volonté de participer au développement du Gabon. Elle regroupe les plus grandes entreprises	Immeuble "les Frangipaniers" Boulevard de l'Indépendance BP 410 Libreville-Gabon Tel (+241) 76 02 43 Fax : +241 74 86 52

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir à ses membres tous services utiles ;</li> <li>- Développer et coordonner les relations entre ses membres.</li> </ul>	nationales.	
Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagiste (UFIGA)	Représenter ses adhérents auprès des autorités administratives et des	Association défendant les intérêts des exploitants forestiers sur le plan national et sous régional	Tel: (241) 720498 Fax : (241) 720499 E-mail : secretaire.general@ufiga.com
Conseil Gabonais des Chargeurs (CGC)	<p>Le CGC a pour est mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Négocier, avec les armateurs et les conférences maritimes, en vue d'une régularisation des taux de fret applicables au Gabon ;</li> <li>- Veiller à l'application effective des taux de fret homologués ;</li> <li>- Mettre en œuvre des mesures et mécanismes de réglementation du Trafic et de rationalisation de la desserte maritime ;</li> <li>- Mener toutes actions ou études en vue de l'harmonisation et de la simplification des formalités administratives et juridiques en matière de transfert ;</li> <li>- Encadrer le Trafic maritime commercial par la gestion et le contrôle des droits de Trafic relatifs à toutes les cargaisons maritimes générés par le Commerce Extérieur du Gabon ;</li> <li>- Veiller à la répartition des cargaisons.</li> </ul>	<p>Etablissement public à caractère administratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. il est placé sous la tutelle technique du Ministère des Transports.</p> <p>Il a été rée par la loi 007/71/PR du 16 décembre 1971 et réorganisé par l'ordonnance N°7/88, du 31 mars 1988, portant réorganisation du Conseil Gabonais des Chargeurs.</p>	<p>IMMEUBLE GABON 2000 BP 1163 LIBREVILLE – GABON Tél. (241) 72 36 50 Fax. (241) 74 66 55</p>

Source : CNAP

**Tableau 5.1.B. Laboratoires et Institutions de Recherche**

Laboratoires/ Institutions	Responsabilité	Commentaires	Adresse
Département de chimie-biochimie (Université des Sciences de la Santé)	Analyse et recherche médicale	Ce département éprouve d'énormes difficultés pour rendre son laboratoire de chimie opérationnelle	Université des Sciences de la santé : Faculté de médecine
Département de chimie (Université des Sciences et Techniques de Masuku)	Travaux pédagogiques de chimie		Université des Sciences et Techniques de MASUKU
Département de toxicologie (Université des Sciences de la Santé)	Travaux pédagogiques et de recherche toxicologiques		Université des Sciences de la santé : Faculté de médecine
Institut de recherche agronomique et forestière (CENAREST)	Travaux de recherche en foresterie		CENAREST
Institut de Recherches en Ecologie Tropicale (IRET)	Travaux de recherche en Ecologie tropicale		CENAREST
CIAM	Travaux de recherche sur l'adaptation et la manipulation du matériel	Le gouvernement a inscrit la réhabilitation des ses installations dans le plan de	Ministère en charge de l'Agriculture

Profil élaboré par le CNAP dans le cadre du projet QSP/SAICM intitulé **Renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de SAICM au Gabon**  
de Juin 2012

PdA No: G.CWM.2011G06 R317- CWM.204; version

	végétal en vue de la production agricole	développement agricole	
INSAB	Institut National des sciences agronomiques spécialisé dans la formation des cadres supérieurs en la matière	Cet établissement est intégré à l'Université des sciences et techniques de Masuku	Université des Sciences et Techniques de MASUKU
Institut de pharmacologie et de Médecine Traditionnelle (IPHAMETRA)	Institut de recherche chargé de faire la jonction entre les connaissances médicinales des populations locales et la médecine moderne	Cet institut a reçu un appui des partenaires au développement pour lui doter d'un patrimoine immobilier adaptés à ses missions	CENAREST
Centre International de Recherche Médicale de Franceville (CIRMF)	Créé pour faire des recherches ayant trait à la santé reproductive et aux pathologies qui sévissent en zone tropicale. L'Etat contribue significativement à son fonctionnement.	Ce centre appui le Gabon dans de nombreuses situations d'urgence médicale (épidémie à virus Ebola).	Ministère en charge de la Recherche Scientifique

Source : Comite National de mise en œuvre de la SAICM

**Tableau 5.1.C. Associations de consommateurs et de défense de l'environnement impliquées dans la gestion des substances chimiques**

Organisations	Responsabilité	Commentaires	Adresse
Organisation Gabonaise des consommateurs	Défense des droits des consommateurs	Organisation s'impliquant dans toutes actions renvoyant à la défense des consommateurs. Ses capacités opérationnelles restent peu significatives	BP : Libreville Tel : Fax : Email :
Croissance Saine Environnement	Défense de l'environnement	Organisation engagée aussi dans les initiatives sociales comme la formation/sensibilisation des forces de sécurité pour le respect des droits humains	BP : Libreville Tel : Fax : Email :
Brain Forest	Gouvernance environnementale	Structure très impliquée dans l'instauration de la bonne gouvernance des richesses issues des industries extractives. Cette association est membre du groupe d'ONG qui milite en faveur de l'initiative <i>Publier ce que vous payez</i>	BP : Libreville Tel : Fax : Email :
Geo sciences	Défense et protection de l'environnement	Appui des entreprises dans la conduite des études environnementale et sociales	BP : Libreville Tel : Fax : Email :
Gabon Environnement	Défense de l'environnement	Organisation très active dans la conservation de la biodiversité	BP : Libreville Tel : Fax : Email :
Aventure Sans Frontière	Promotion d'une exploitation rationnelle des ressources naturelles génétique	Organisation très actives dans les parcs nationaux où elle procède à la sensibilisation des populations locales	BP : Libreville Tel : Fax : Email :

## 5.2. Résumé des compétences disponibles en dehors du Gouvernement

En ce qui concerne les industries et les centres de recherches, un ensemble d'initiatives est pris en rapport avec la gestion des produits chimiques. Il s'agit entre autres de:

- La collecte des données;
- Les tests sur les produits chimiques;
- L'évaluation et la réduction des risques;
- L'analyse des politiques;
- La formation et l'éducation;
- La recherche sur les solutions alternatives;
- Le contrôle;
- Les mesures coercitives;
- L'information aux travailleurs;
- L'information au public.

L'implication des ONGs et associations reste encore trop axée sur la protection de l'environnement de façon générale.

**Tableau 5A. Résumé des expertises disponibles en dehors du Gouvernement**

Domaine d'expertise	Instituts de recherche	Universités, y compris hôpitaux universitaires	Industries	Groupes environnementaux et consommateurs	Syndicats des travailleurs	Organisations professionnelles
Collecte des données	X	X	X	ND	ND	ND
Test sur les produits chimiques	X	X	X	ND	ND	ND
Évaluation et réduction des risques	ND	ND	X	ND	ND	ND
Analyse des politiques	ND	ND	X	ND	ND	ND
Classification et étiquetage	ND	ND	X	ND	ND	ND
Formation et éducation	X	X	X	ND	ND	ND
Surveillance sanitaire		X	X	ND	ND	ND
Formation des travailleurs	X	X	X	ND	ND	ND
Diagnostic et traitement en cas d'empoisonnement	ND	X	ND	ND	ND	ND

*N.B. Mettre un « X » dans la case appropriée lorsque les compétences sont disponibles en dehors du gouvernement.*

## 5.3. Evaluation

Comme bien d'autres pays en voie de développement, les problèmes spécifiques à la gestion des produits chimiques ont été progressivement pris en considération au Gabon.

La méconnaissance des risques liés aux produits chimiques a entraîné leur utilisation sans précaution de la part des populations. Pour ce, il apparaît important que :



- Des dispositions soient prises pour parvenir à la formulation et l'application effective d'un code de l'environnement;
- Des dispositions soient prises pour permettre aux associations de jouer pleinement leur rôle de défense de l'intérêt collectif.

**Tableau 5.B : Priorités et actions possibles, activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public, des organisations professionnelles et du secteur de la recherche**

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Action possible	Acteurs concernés
Elaboration des planches de sensibilisation sur les risques chimiques en entreprise	faible	Cadre de concertation établi avec quelques administrations (CNAP, DGH ; DGEPN, Agriculture, Industrie)	Appel à candidature pour la conception des messages et outils de sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion des produits chimiques et déchets dangereux	Entreprise, CNAP, Chambre de commerce
Création d'unité et d'installation de traitement des rebuts chimiques	faible	Identification du besoin	Aménagement des plates formes de groupage ou de traitement des déchets dans quatre localités au niveau national (Libreville, Port Gentil, Franceville, Oyem)	CNAP, Industrie, DGEPN, Commerce
Instauration d'un meilleur partenariat Public-Privé	faible	Existence des dispositions exigent l'échange d'information entre les parties	Faire adopter le texte portant création, organisation et attribution de la commission pour la coordination de la gestion des produits chimiques	CNAP, ONG, Syndicats, Chambre de Commerce, Patronat
Intégration des activités au système national de gouvernance chimique	faible		Etablir des liens informatiques avec la base de données nationale sur la sécurité chimique	CNAP, Entreprises, ONG

## **CHAPITRE 6 : COMMISSIONS INTERMINISTERIELLES ET MECANISMES DE COORDINATION**

Il est de plus en plus évident que la question de la gestion des produits chimiques ne peut être abordée de manière sectorielle. La viabilité et l'efficacité de toute action dans le domaine interpellent une mise en commun des énergies aux travers des mécanismes et des commissions au plus haut niveau de l'Etat.

### **6.1. Aperçu des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination existant et leur description**

Pour éviter les dispersions des activités des différentes institutions ou organismes concernés, beaucoup de commissions ont été établies, afin d'obtenir une synergie d'action. A ce titre, il existe au Gabon quatre (4) commissions interministérielles. Ces commissions évaluent la mise en œuvre des conventions, traités et accords internationaux ratifiés/adhérés par le pays en matière d'environnement. Ils font le point sur l'évolution de la situation environnementale et proposent des mesures de sauvegarde.

**Tableau 6.A: Aperçu des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination**

Nom de la commission Interministérielle	Responsabilités	Secrétariat	Membres	Mandat législatif objectif	Efficacité
Commission de biovigilance	S'assurer de la conformité des actions nationales en matière de biotechnologie	NA	Ministère en charge de l'agriculture Ministère en charge du développement durable Ministère en charge de la Recherche	ND	Mise en œuvre faiblement effective
Comité d'homologation des pesticides	d'examiner les demandes d'homologation de pesticides pour suite à donner; - d'établir la liste des établissements publics autorisés à effectuer les essais; - d'établir la liste des laboratoires habilités à effectuer les analyses de contre-expertise; - de définir les méthodes de contrôle, de composition, d'analyse de la composition et de la qualité, de l'évaluation des effets des produits à l'égard de l'homme, des animaux, des végétaux et	Président : Ministère en charge de l'agriculture	Ministère en charge de la recherche - Ministère en charge de l'agriculture - Ministère en charge de la santé; - Ministère en charge de l'environnement, - Ministère en charge de la justice, - Ministère en charge des douanes, - Association des consommateurs, - FAO, ' - OMS, ' - PF des conventions de Stockholm et Rotterdam.	<b>2/ Missions du CHP :</b>  - Tenir un registre national en matière des pesticides homologués ; - Assurer le suivi du déroulement des essais de pré vulgarisation et d'expérimentation localisée dans le pays ; - Informer, former et sensibiliser les acteurs du domaine des pesticides ; - Jouer un rôle charnière entre le CPAC à travers l'autorité phytosanitaire nationale et les structures opérationnelles que sont les postes de police phytosanitaires (ppp) et les services locaux de contrôle	La mise en œuvre est très moyenne

	<p>de l'environnement;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de définir des directives techniques concernant les données à fournir par le demandeur de l'homologation et les expérimentations à exécuter,</li> <li>- de tenir le registre national des homologations et des autorisations;</li> <li>- de faire l'inventaire des pesticides utilisés ou commercialisés sur le territoire national;</li> <li>- d'établir une liste des pesticides homologués ;</li> <li>- d'établir une liste des pesticides d'emploi interdit au Gabon;</li> <li>- d'établir une liste des pesticides sévèrement réglementés au Gabon.</li> </ul>				
<p>Comité National pour la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam</p>	<p>S'assurer de la mise en œuvre de la procédure nécessaire à l'importation ou à l'exportation de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international</p>	<p>Président : Centre National Anti-Pollution</p>	<p>Directions Générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Douanes,</li> <li>- Agriculture,</li> <li>- Industrie,</li> <li>- Affaires Etrangères,</li> <li>- Pêche et Aquaculture</li> <li>- ONADER</li> <li>- SNBG</li> </ul> <p>Représentants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Importateurs des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Donner des avis techniques sur la position du Gabon relative a la réglementation internationale sur certains produits chimiques dangereux interdits ou strictement réglementés par la Communauté Internationale</li> <li>-Donner des avis sur les projets de réglementation finale ou provisoire des produits chimiques incrimines dans l'annexe III de la convention de Rotterdam</li> <li>-Proposer des mesures qui garantissent la</li> </ul>	<p>La mise en œuvre est très moyenne</p>

			chimiques - Union des pétroliers du Gabon - Union des Forestiers du Gabon - ONG intervenant dans la gestion des produits chimiques - Utilisateurs des produits chimiques ou des applicateurs des pesticides dangereux	transparence et la traçabilité des mouvements des produits chimiques dangereux	
Commission technique interministérielle sur la santé et l'Environnement	S'assurer du respect des recommandations de la première conférence des Ministres africains en charge de la santé et de l'Environnement tenue à Libreville en 2009	Président : primature	Ministères en charge de : - Eaux et Forêts - Finances - Mines - Environnement - Intérieur - Affaires Sociales Société civile	Indéterminé	La mise en place des mécanismes de suivi est en démarrage

Source : CNAP, 2012

## **6.2. Description des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination**

**Arrêté n°000623/PM/MEFEDD**, du 9 avril 2010, portant création, attribution et organisation du Comité National pour la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam en République Gabonaise. Le Comité est une structure interministérielle chargée de la mise en œuvre au Gabon des recommandations des Conférences des Parties à la Convention de Rotterdam.

A ce titre, il est notamment chargé de :

- Donner des avis techniques sur la position du Gabon relative à la réglementation internationale sur certains produits chimiques dangereux interdits ou strictement réglementés par la communauté internationale ;
- Donner des avis sur les projets de la réglementation finale ou provisoire des produits chimiques incriminés dans l'Annexe III de la Convention de Rotterdam ;
- Proposer des mesures qui garantissent la transparence et la traçabilité des mouvements des produits chimiques dangereux

**Arrêté n°03744** portant création, mission et organisation de la Commission Technique Interministérielle sur la Santé et l'Environnement.

**Arrêté n°0216/P/MEPNV/SGVPM/CNAP** du 28 mars 2007, portant Création, Attribution et Organisation du Comité National d'exécution du projet sur les activités habilitantes de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs).

L'exécution du projet sur les activités habilitantes à la convention de Stockholm est assurée par deux organes :

- Un organe consultatif, le Comité National de Pilotage du Projet (CNPP) ;
- Un organe d'exécution, représenté par la Coordination Nationale du projet (CNP).

## **6.3. Description des mécanismes d'obtention de données auprès d'organisations non gouvernementales (ONGs)**

Les Organisations Non gouvernementales, les organismes bi ou multilatéraux et parfois les programmes nationaux disposent d'un service public qui se charge de la mise à disposition des données sur demande (telles les programmes d'activités, les rapports études, etc.).

Des informations utiles existent au niveau des organismes des Nations Unies (PNUD, OMS, BIT, FAO etc). Mais, vu les problèmes de non disponibilité des informations sur les produits chimiques, l'acquisition d'informations auprès des différentes sources locales n'est pas très évidente.

## **6.4. Evaluation**

Bien qu'il existe certains mécanismes de coordination inter-agences et des commissions interministérielles, le travail en synergie de ces structures n'est pas systématique pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques. Cette situation est d'autant plus illustrative que la commission Santé- Environnement, placée sous l'autorité du Premier Ministre et regroupant toutes les parties prenantes impliquées par la dite problématique, ne prévoit aucune disposition juridique

dans son texte statutaire lui permettant de capitaliser l'expertise des structures antérieures. Il serait nécessaire que les mécanismes de coordination existants soient révisés afin d'éviter les duplications d'attribution.

**Tableau 6.B Priorités et actions possibles, commissions interministérielles et mécanisme de coordination**

<b>Questions prioritaires</b>	<b>Niveau des capacités existantes</b>	<b>Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités</b>	<b>Actions possibles</b>	<b>Acteurs concernés</b>
<p>Exécution optimale des plans de mise en œuvre</p> <p>Renforcement du cadre juridique</p> <p>Elaboration des plans de prévention des risques chimiques</p>	Moyen	<p>Existence des plans d'action et de mécanismes de coordination en matière de lutte contre les déversements des produits dangereux dans les mers, lacs, lagunes et fleuves</p> <p>Insuffisance notoire de ressources financières et humaines en raison certainement d'une absence de fiscalité environnementale spécifique</p>	<p>Renforcement des capacités opérationnelles</p> <p>Elaboration d'une fiscalité environnementale sur la pollution chimique (Taxes générale sur les activités polluantes – TGAP-)</p>	Gouvernement, Industrie, syndicats, ONGs, IOMC, (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE, PNUD)



## **CHAPITRE 7 : ACCES AUX DONNEES, LEUR GESTION ET UTILISATION**

Ce chapitre fournit un aperçu de la qualité et de la localisation des données sur les produits chimiques disponibles au niveau gouvernemental.

La mise à disposition de l'information pour le bon usage des différentes données relatives à la manipulation des produits chimiques constitue l'une des conditions primordiales pouvant contribuer de manière significative à la réduction des risques sur la santé de la population et la protection de l'environnement.

### **7.1. Données Disponibles pour la gestion nationale des produits chimiques**

Hormis la Direction Générale des douanes dans ce domaine, la Direction Générale de la Statistique (DGS) représente la banque de données de l'Etat. Elle enregistre diverses informations sur différents domaines concernant le pays (industrie, économie, population, agriculture, etc.). Cependant l'ensemble des informations sur les produits chimiques y restent encore inexploitable.

Au niveau de la Direction Générale des douanes: la statistique d'importation est globale pour toutes les marchandises importées. Néanmoins, que ce soit à la douane ou à la DGS, les moyens technologiques existent pour pouvoir assurer un suivi systématique des produits.

Quelques ministères disposent au sein de leurs services techniques des informations spécifiques. On pourrait citer la Direction Générale du Développement Rural et l'ONADER pour le Ministère en charge de l'agriculture, l'Office Pharmaceutique National (OPN) pour la santé, la Direction Générale de l'Environnement et le CNAP pour le Ministère en charge du développement durable.

**Tableau 7.A : Exhaustivité (en termes de qualité et quantité) des informations disponibles.**

<b>Données requises pour :</b>	<b>Pesticides (pour l'agriculture, la santé publique et la consommation)</b>	<b>Produits chimiques industriels</b>	<b>Produits chimiques de consommation</b>	<b>Déchets chimiques</b>	<b>Autres domaines de préoccupation (préciser)</b>
Établissement des priorités	ND	ND	ND	ND	ND
Évaluation de l'impact des produits chimiques dans les conditions locales	ND	ND	ND	ND	ND
Évaluation des risques (environnementaux/sanitaires)	ND	ND	ND	ND	ND
Classification/ Étiquetage	ND	ND	ND	ND	ND
Enregistrement	X	X	X	X	X
Délivrance de licence	X	X	ND	ND	ND
Délivrance de permis	ND	ND	ND	ND	ND
Décision en matière de réduction des risques	ND	ND	ND	ND	ND
Préparation/ intervention en cas d'accident	ND	ND	ND	ND	ND
Prévention des Empoisonnements	ND	ND	ND	ND	ND
Inventaires d'émissions	ND	X	ND	ND	ND
Inspections et audits (environnementaux/sanitaires)	X	X	ND	X	ND
Information des Travailleurs		X	ND	ND	ND
Information du public	ND	ND	ND	ND	ND
Autres	ND	ND	ND	ND	ND

*N.B. Mettre un « X » dans la case appropriée*

Certains intervenants dans le cadre de la gestion des produits chimiques n'ont pas encore pris en compte toutes les rubriques dans le cadre de leur programme d'activité. Ce qui Justifie l'absence d'information y relatives.

## 7.2. Sources, format et accès aux données nationales

Compte tenu du nombre élevé des intervenants dans le cycle de vie des produits chimiques au Gabon, les informations relatives aux données nationales se retrouvent disséminées dans de nombreux départements ministériels et les structures associatives tels que les Groupements d'Intérêt Economique (GIE). Ces informations déclarées d'accès public, restent néanmoins réglementées au sein de certains services. C'est le cas des bases de données de la Direction Générale des Douanes et de la Direction Générale de l'Economie. Le tableau 7.B ci-dessous donne un aperçu de la situation.

**Tableau 7.B : Sources, format et accès aux données nationales**

Type de données	Emplacement(s)	Sources des données	Qui y a accès	Comment y avoir accès	Format
Données sur la production	Ministère de l'Economie	Administration publique : - Direction générale de la statistique (DGS) - Direction générale de l'Economie - Direction générale des douanes - Direction générale du commerce	- Cadres de la Recherche  - Cadres techniques des ministères et autres	- Accès libre pour les techniciens  - A la demande pour les autres	- Rapport d'études - Fichiers informatiques
Données sur les importations	Ministère de l'Economie	Administration publique : - Direction générale de la statistique (DGS) - Direction générale de l'Economie - Direction Générale du Commerce - Direction générale des douanes	- Cadres de la recherche  - Cadres techniques des ministères et autres	- Accès libre pour les techniciens  - A la demande pour les autres	- Rapport d'études - Fichiers informatiques
Données sur les exportations	Ministère de l'Economie  Ministère du transport	Administration publique : - Direction générale de la statistique (DGS) - Direction générale des douanes - Conseil gabonais des chargeurs	- Cadres de la recherche  - Cadres techniques des ministères et autres usagés	- Accès libre pour les techniciens - A la demande pour les autres	- Support papier - Rapport d'études - Fichiers informatiques
Données sur l'utilisation des produits chimiques	Ministère en charge du développement durable  Ministère en charge de l'agriculture	Administration publique : - CNAP - Direction Générale de l'Environnement - Direction Générale de	- Public  - Personnes autorisées	A la demande	Support papier et fichiers informatiques

*Profil élaboré par le CNAP dans le cadre du projet QSP/SAICM intitulé Renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de SAICM au Gabon PdA No: G.CWM.2011G06 R317- CWM.204; version de Juin 2012*

	Ministère de l'Economie Ministère de la santé	l'agriculture, - Direction Générale de l'élevage ; - Institut National d'Hygiène et d'Assainissement - Direction Générale du Commerce			
Rapports sur les accidents Industriels	Ministère de l'Industrie Ministère de la marine marchande Ministère en charge du développement durable Ministère de la Défense Nationale	- Direction générale de l'industrie et de la compétitivité - Direction Générale de la marine marchande - Direction générale de l'Environnement - Centre National Antipollution - Direction générale de la chambre de commerce, d'agriculture, des mines et d'industrie ; - Brigade des Sapeurs Pompiers	- Public - Personnes autorisées	A la demande	Support papier et fichiers informatiques
Rapports sur les accidents de Transport	Ministère des transports Ministère de la Santé Ministère de la défense Nationale	- Conseil gabonais des chargeurs ; - Direction Générale des Transports Terrestres ; - Direction Générale de la marine marchande ; - Centre Hospitaliers ; - Brigade de Sapeurs Pompiers.	- Public - Personnes autorisées	A la demande	Support papier et fichiers informatiques
Données sur la santé professionnelle (agricole)	Ministère de la santé Ministère en charge de l'agriculture Ministère du travail Ministère de la Défense nationale Coopérative agricole Entreprises du secteur	- Direction générale de la santé - Hôpitaux Régionaux ; - Direction générale des statistiques - Direction de la médecine du travail - Direction générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale - Hôpital d'Instruction des Armées de Libreville - Direction générale d'entreprises (SIAT, SOBRAGA,...)	- Public - Personnes autorisées	A la demande	Support papier et fichiers informatiques

	agro alimentaire				
Données sur la santé professionnelle (industrielle)	Ministère du travail Ministère de la santé	- Inspection générale de la médecine du travail - Caisse Nationale de Sécurité Sociale ; - Hôpitaux Régionaux ; - Direction Générale de la Santé	- Public  - Personnes autorisées	A la demande	Support papier et fichiers informatiques
Données sur les cas d'empoisonnement	Ministère de la santé Ministère de la Défense nationale	- Centre Hospitalier de Libreville ; - Direction Générale de la Santé ; - Hôpitaux régionaux ; - Hôpital d'Instruction des Armées de Libreville ;	- Public  - Personnes autorisées	A la demande	Support papier et fichiers informatiques
Registre des rejets et transferts de matières Polluantes	Ministère de l'énergie Ministère en charge du développement durable	- Direction générale de l'énergie ; - Direction générale des hydrocarbures ; - Direction générale de l'environnement ; - Centre national antipollution.	- Public  - Personnes autorisées	A la demande	Support papier et fichiers informatiques
Données sur les déchets dangereux	Ministère en charge du développement durable Ministère de la Santé Ministère de l'Energie Ministère de l'Intérieur Union des pétroliers gabonais (UPEGA) Union des forestiers Industriels du Gabon (UFIGA) Confédération Patronale Gabonaises	- Direction Générale de l'Environnement ; - Centre National Antipollution ; - Institut d'Hygiène publique et d'assainissement ; - Centre National de protection et de prévention contre les rayonnements ionisants (CNPPRI) ; - Mairies (conseils municipaux) - Entreprise pétrolières - Entreprise Forestières - Entreprises forestières	- Public  - Personnes autorisées	A la demande	Support papier et fichiers informatiques

	(CPG)				
Registre des pesticides	Ministère en charge du développement durable Ministère en charge de l'agriculture Ministère de l'Economie	- Comité d'homologation des pesticides ; - Commission de mise en œuvre de la convention de Rotterdam - Centre National Antipollution - Agence Nationale de Normalisation et de transfert des Technologies	- Public - Personnes autorisées	A la demande	Support papier et fichiers informatiques
Registre des produits chimiques toxiques	Ministère en charge du développement durable	- Centre National Antipollution	- Public - Personnes autorisées	A la demande	Support papier et fichiers informatiques
Inventaire des produits chimiques existants	Ministère en charge du développement durable Ministère de la Santé Ministère de l'Energie Ministère de l'Intérieur Ministère de l'Economie ; Ministère de la Recherche ; Union des pétroliers gabonais (UPEGA) Union des forestiers Industriels du Gabon (UFIGA) Confédération	- Direction Générale de l'Environnement ; - Centre National Antipollution ; - Institut d'Hygiène publique et d'assainissement ; - Centre National de protection et de prévention contre les rayonnements ionisants (CNPPRI) ; - Direction générale des Douanes ; - Direction Générale du Commerce ; - Direction générale de l'Industrie et de la Compétitivité ; - Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST) ; - Direction générale de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et des Mines du Gabon, - Mairies (conseils municipaux) - Entreprise pétrolières	- Public - Personnes autorisées	A la demande	Support papier et fichiers informatiques

	Patronale Gabonaises (CPG)	- Entreprise Forestières - Entreprises forestières			
Registre des importations	Ministère de l'Economie	- Direction générales de l'économie - Direction générale des douanes - Direction générale du commerce	- Public - Personnes autorisées	A la demande	Support papier et fichiers informatiques
Registre des producteurs	Ministère des petites et moyennes entreprises Ministère de l'industrie Ministère de l'Economie	- Direction générale des petites et moyennes entreprises ; - Direction générales de l'économie ; - Direction générale du commerce.	- Public - Personnes autorisées	A la demande	Support papier et fichiers informatiques
Décision sur le consentement préalable en connaissance de cause	Ministère en charge du développement durable	- Centre National Antipollution	- Public - Personnes autorisées	A la demande	Décision juridique délivrée sur support papier
Autres : Rapport d'Inventaire des polluants organiques persistants	Ministère en charge du développement durable	- Centre National Antipollution	- Public - Personnes autorisées	Accès libre	- Support papier - Document disponible sur le lien <a href="http://chm.pops.int/Portals/0/docs/from_old_website/documents/implementation/nips/submissions/PNM-Gabon.pdf">http://chm.pops.int/Portals/0/docs/from_old_website/documents/implementation/nips/submissions/PNM-Gabon.pdf</a>

Source : Institutions concernées (sources de données)

### **7.3. Procédures de collecte et de diffusion des données nationales**

Il est établi une corrélation entre la méthode de collecte des données et leur qualité en termes de fiabilité et de contenu.

Ainsi, pour toute commande de produits chimiques, il est fait obligation à l'importateur de communiquer à l'Etat représenté par les services des douanes, à travers une Déclaration Préalable d'Importation (DPI), un certain nombre d'informations qui sont entre autres: le nom du produit commandé, la quantité commandée, la valeur commandée, la provenance du produit, l'origine du produit, les coordonnées du fournisseur et le quai de débarquement du produit dans le pays.

Le traitement des données communiquées n'est pas tout à fait au point. Celles-ci se présentent alors sous forme brute au niveau des structures étatiques et à celui des importateurs pris individuellement.

L'accès à certaines données est entaché de confidentialité. Ces données sont considérées selon les intérêts des secteurs intervenants dans la gestion des produits chimiques comme stratégiques et exigent le respect du circuit administratif par une notification de la hiérarchie du secteur demandeur. C'est le cas des inventaires de tous les produits chimiques introduits sur le territoire national.

Pour parvenir à une gestion optimale des produits chimiques, il serait souhaitable qu'un cadre d'échange d'informations soit formellement établi. Les membres désignés pour y siéger devront justifier de la caution des autorités dont ils relèvent. Cette approche aura pour avantage de faciliter l'élaboration d'une base de données plus représentative de la situation nationale.

#### **a. Collecte des données**

Les départements ministériels impliqués dans la gestion des produits chimiques délivrent, dans le cadre de leurs attributions, des actes administratifs tels que les agréments, les autorisations, les homologations...C'est à travers ces différents documents que les informations sont collectées. Toutefois, celles-ci restent non exhaustives par manque d'inscription budgétaire spécifique.

#### **b. Diffusion des données**

D'une façon générale, les données nationales sur les produits chimiques ne sont pas systématiquement diffusées mais sont mises à la disposition du public sur demande exprimée.

#### **7.3.1 Exigences légales**

Actuellement la loi s'applique aux importations des produits chimiques. Cependant, il existe un vide juridique en ce qui concerne l'échange de données entre les différents acteurs.



## 7.3.2 Données sur les effets des produits chimiques

### a. Effets sur la santé humaine

Il n'y a pas de fichier dédié spécifiquement au stockage des données concernant les effets néfastes des produits chimiques sur la santé. Cependant on peut retrouver certaines informations de toxicologie clinique dans les registres de consultation des services hospitaliers.

### b. Effets sur l'environnement

En matière d'environnement, il n'existe pas encore un service à l'échelle du pays ayant vocation de se prononcer sur la question traitant des effets des produits chimiques sur l'environnement. Il serait souhaitable pour le Ministère en charge de l'écologie et du développement durable de renforcer ou d'instituer des unités techniques pour combler ce vide.

## 7.4. Publications et bases de données internationales disponibles

Tableau 7.C. Publications internationales disponibles

Publication	Localisation	Qui y a accès	Comment y avoir accès
Centre d'information de la SAICM	<a href="http://www.saicm.org/ich">http://www.saicm.org/ich</a>	Tout public CNAP Support papier après impression sur web	Connexion internet
Documents sur les critères d'hygiène du milieu (O.M.S./PISC)	<a href="http://www.who.int/ipcs/publications/ech/en/index.html">http://www.who.int/ipcs/publications/ech/en/index.html</a>	Tout public Support papier après impression sur web	Connexion internet
Document concis d'évaluation internationale des produits chimiques (OMS/PISC)	<a href="http://www.who.int/ipcs/publications/cicad/en/index.html">http://www.who.int/ipcs/publications/cicad/en/index.html</a>	Tout public Support papier après impression sur web	Connexion internet
Fiches internationales de sécurité chimique (OMS et OIT)	<a href="http://inchem.org/pages/icsc.html">http://inchem.org/pages/icsc.html</a>	Tout public Support papier après impression sur web	Connexion internet
Documents d'orientation des décisions concernant les produits chimiques soumis à la procédure de consentement	<a href="http://www.pic.int/TheConvention/Chemicals/AnnexIII/Chemicals/tabid/1132/language/en-USDefault.aspx">http://www.pic.int/TheConvention/Chemicals/AnnexIII/Chemicals/tabid/1132/language/en-USDefault.aspx</a>	Tout public Support papier après impression sur web	A la demande

préalable en connaissance de cause (FAO/PNUE)			
Fiches d'information FAO/OMS sur les pesticides	<a href="http://www.who.int/ipcs/publications/pds/en/index.html">http://www.who.int/ipcs/publications/pds/en/index.html</a>	Tout public Support papier après impression sur web	A la demande
Documents de la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides	<a href="http://www.who.int/ipcs/publications/impr/en">http://www.who.int/ipcs/publications/impr/en</a>	Tout public Support papier après impression sur web	A la demande
Document du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires	<a href="http://www.who.int/ipcs/publications/jecfa/en/index.html">http://www.who.int/ipcs/publications/jecfa/en/index.html</a>	Tout public Support papier après impression sur web	A la demande
Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)	<a href="http://www.live.unece.org/fr/trans/danger/publi/ghs/ghs_welcome_f.html">http://www.live.unece.org/fr/trans/danger/publi/ghs/ghs_welcome_f.html</a>	Tout public Support électronique sur web	A la demande
Fiches de données de sécurité (industrie)	<a href="http://www.msds.com/?app_language=1">http://www.msds.com/?app_language=1</a>	Tout public Support électronique sur web	A la demande
Lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques	<a href="http://www.oecd.org/document/63/0,3746,fr_2649_34377_46531079_1_1_1_1,00.html">http://www.oecd.org/document/63/0,3746,fr_2649_34377_46531079_1_1_1_1,00.html</a>	Tout public Support électronique sur web	A la demande
Principes de bonnes pratiques de laboratoires (OCDE)	<a href="http://www.oecd.org/document/63/0,3746,fr_2649_34381_46553348_1_1_1_1,00.html">http://www.oecd.org/document/63/0,3746,fr_2649_34381_46553348_1_1_1_1,00.html</a>	Tout public Support électronique sur web	A la demande
Principes de bonnes pratiques de fabrication (OMS)	<a href="http://www.who.int/medicines/areas/quality_safety/quality_assurance/production/en/index.html">http://www.who.int/medicines/areas/quality_safety/quality_assurance/production/en/index.html</a>	Tout public Support électronique sur web	A la demande
Réseau mondial d'écobibliothèques	<a href="http://www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/plan/index_f.html">www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/plan/index_f.html</a> <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	Tout public Support électronique sur web	A la demande
Guide d'orientation sur l'élaboration de plans de mise en œuvre de la SAICM (IOMC)	<a href="http://www.who.int/iomc/publications/saicm_impl_fr.pdf">http://www.who.int/iomc/publications/saicm_impl_fr.pdf</a>	Tout public Support électronique sur web	A la demande

		Support papier	
Chapitre 19 de l'Agenda 21 (PNUE)	<a href="http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action0.htm">http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action0.htm</a>	Tout public Support électronique sur web Support papier	A la demande
Guide sur la santé et la sécurité au travail (OIT/OMS)	<a href="http://www.ilo.org/ilolex/french/convdisp1.htm">http://www.ilo.org/ilolex/french/convdisp1.htm</a> <a href="http://fr.wikipedia.org/wiki/Sant%C3%A9_au_travail">http://fr.wikipedia.org/wiki/Sant%C3%A9_au_travail</a>	Tout public Support électronique sur web Support papier	A la demande
Profil National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm	<a href="http://chm.pops.int/Portals/0/docs/from_old_website/documents/implementation/nips/submissions/PNM-Gabon.pdf">http://chm.pops.int/Portals/0/docs/from_old_website/documents/implementation/nips/submissions/PNM-Gabon.pdf</a>	Support papier Version numérique	A la demande
Analyse de la situation et estimation des besoins en vue de la préparation des plans nationaux d'actions conjointe (OMS/PNUE/Gabon)	Direction générale de la santé, Direction Générale de l'Environnement	Support papier Version numérique	A la demande
Inventaires des Pesticides et des équipements contaminés (OMS/CNAP)	Centre National Antipollution	Support papier Version numérique	A la demande

Les difficultés d'accès à la documentation internationale se caractérisent essentiellement par:

- L'insuffisance d'informations sur l'existence des journaux et documents spécialisés ;
- La méconnaissance de la procédure pour accéder ou intégrer le réseau d'abonnement.

**Tableau 7.D. Bases de données internationales disponibles**

Bases de données	Localisation	Qui y a accès	Comment y avoir accès
Documents sur les critères d'hygiène du milieu (OMS/PISC)	<a href="http://www.who.int/ipcs/publications/ehc/en/index.html">http://www.who.int/ipcs/publications/ehc/en/index.html</a>	Tout le public	A la demande
Documents concis d'évaluation internationale des produits chimiques (OMS/PISC)	<a href="http://www.who.int/ipcs/publications/cicad/en/index.html">http://www.who.int/ipcs/publications/cicad/en/index.html</a>	Tout le public	A la demande
BIT / CIS	Ministère en charge du travail	Professionnels de santé d'entreprise et industriels	A la demande
Chemical abstract Services Database	Ministère en charge de la Recherche <a href="http://www.cas.org/expertise/cascontent/">www.cas.org/expertise/cascontent/</a> <a href="http://www.cas.org/expertise/cascontent/index.htm">www.cas.org/expertise/cascontent/index.htm</a>	Tout le public	A la demande
Réseau mondial d'information	<a href="http://www.cdc.gov/niosh/ipcs/french.html">http://www.cdc.gov/niosh/ipcs/french.html</a>	Tout le	A la

sur les produits chimiques (GINC)		public	demande
Fiches internationales de sécurité chimique (OMS et OIT)	<a href="http://www.inchem.org/pages/icsc.html">http://www.inchem.org/pages/icsc.html</a>	Tout le public	libre
Base de données STN	<a href="http://www.ulb.ac.be/bibliotheques/bst/stn.html">www.ulb.ac.be/bibliotheques/bst/stn.html</a>	Tout le public	Libre
Documents d'orientation des décisions concernant les produits chimiques soumis à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (FAO/PNUE)	<a href="http://www.pic.int/TheConvention/Chemicals/AnnexIIIC/hemicals/tabid/1132/language/en-US/Default.aspx">http://www.pic.int/TheConvention/Chemicals/AnnexIIIC/hemicals/tabid/1132/language/en-US/Default.aspx</a>	Tout le public	libre
Bases de données importantes d'autres pays	Ministère en charge de l'Economie ; <a href="http://comtrade.un.org/">http://comtrade.un.org/</a> <a href="http://www.estis.net/sites/cien_td/default.asp?site=cien_td&amp;page_id=04492D82-1F2B-4064-81E9-912C09FFF9E1">http://www.estis.net/sites/cien_td/default.asp?site=cien_td&amp;page_id=04492D82-1F2B-4064-81E9-912C09FFF9E1</a>	Tout public	A la demande
Substances chimiques	CNAP	Tout public	A la demande

Source : CNAP, 2012

## 7.5 Systèmes nationaux d'échange d'information et capacités informatiques

L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication a permis le développement local des canaux d'informations comme l'internet et la téléphonie mobile. Malgré cette prépondérance, les échanges d'informations nationales entre les divers ministères et autres parties concernées sont peu systématiques en raison certainement de l'absence du réflexe des données statiques pertinentes.

Par ailleurs, bien que l'internet à haut débit soit fonctionnel au Gabon, il existe de nombreux agents (exécutants et cadres de conception), notamment ceux qui doivent compiler certaines informations (agents présents aux postes frontières, service importateurs/utilisateur des produits chimiques, services déconcentrés de l'Etat,..) qui ne savent pas faire usage de l'outil informatique lorsqu'il existe.

Il est à noter aussi les faiblesses du parc informatique et l'absence d'un site web fonctionnel au sein du CNAP, institution compétente en matière de lutte contre les pollutions et nuisances. Dans ce contexte, il est ardu d'évoquer la compatibilité des systèmes informatiques entre institutions publiques malgré le développement actuel des projets d'inter connexion de l'administration publique.

## 7.6 Evaluation

### a. Lacunes dans la base d'information et publication

La lacune importante vient du fait qu'il n'existe pas de structure responsabilisée pour la gestion optimale des données sur la sécurité chimique malgré l'existence du CNAP. De même l'accès du plus grand nombre à l'information demeure une contrainte majeure.

En outre, malgré l'existence de commissions interministérielles (Comité d'homologation des pesticides, Commission santé environnement, Comité de mise en œuvre de la convention de Rotterdam...), la collecte d'informations chimiques reste difficile en raison de la faible communication, et des faibles capacités techniques et logistiques du personnel public.

Il serait donc souhaitable que, en plus de l'organisation des sessions de formations envers les agents publics et la société civile, des capacités intentionnelles soient renforcées en matière de gestion des produits chimiques.

### **b. Les bases de données**

Malgré l'existence de données parcellaires sur les produits chimiques, il n'existe pas de base de données spécifique en matière de sécurité chimique.

Toutefois, certaines entreprises, par soucis de gestion de stocks, disposent des données qu'il conviendrait de capitaliser dans la dynamique de la mise en œuvre efficace des accords multilatéraux pour l'environnement (AME) en matière de sécurité chimique.

### **c. Politique nationale d'accès du public**

Cette politique demeure une nécessité. Elle est à élaborer et devra être sous tendue d'une approche participative qui tiendra compte des préoccupations de toutes les parties concernées (Etat, public, les entreprises, la société civile à travers les ONGs).

L'effort actuel d'élaboration d'un profil national peut s'inscrire dans le cadre de l'amélioration de la qualité des bases de données.

**Tableau 7.E Priorités et actions possibles : Gestion et utilisation des données et accès a ces dernières**

Questions prioritaires	Niveau des capacités existantes	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Actions possibles	Acteurs concernés
<p>l'insuffisance d'information sur l'existence des journaux et documents spécialisés;</p>	<p>Vulgarisation moyenne des informations fournies par les organismes internationaux</p>	<p>La base d'information/publication</p> <p>La principale lacune vient du fait qu'il n'existe pas de structure responsabilisée pour cette tâche avec des ressources clairement définies.</p> <p><b>a) Les bases de données</b></p> <p>Les bases de données sont en train d'être structurées au niveau des acteurs intervenants dans la gestion des produits chimiques relative a l'approche sur la mise en œuvre des accords multilatéraux pour l'environnement (AME) en matière de sécurité chimique.</p> <p><b>b) Politique nationale d'accès du public</b></p> <p>Cette politique reste et demeure une nécessité. Elle est à élaborer et devra être sous tendue d'une approche participative qui tiendra compte des préoccupations de toutes les parties concernées (Etat, public, ONG etc.).</p> <p>L'effort actuel d'élaboration d'un profil national peut s'inscrire dans le cadre de l'amélioration de la qualité des bases de données.</p>	<p>Utilisation de langues vernaculaires pour vulgariser les informations</p> <p>Accès à l'internet et formation de toute personne impliquée dans la gestion des produits chimiques</p> <p>Réduction des obstacles liés à l'échange d'information tout en respectant les clauses de confidentialités de certaines informations jugées stratégiques</p> <p>Mise en place d'un programme de vulgarisation par l'utilisation des médias ou autres campagnes de sensibilisation</p>	<p>Gouvernement, collectivités locales, industrie, syndicats, ONGs, IOMC, (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE, PNUD)</p>

## CHAPITRE 8 : INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

Avec des instituts de recherches tels que le Centre International de Recherche Médicale de Franceville (CIRMF), les universités (universités des sciences de la santé, université des sciences et techniques de Masuku), et les laboratoires d'analyses médicales, l'infrastructure technique d'analyse des substances chimiques n'est pas opérationnelle. A titre d'illustration, le laboratoire de la concurrence et de la consommation, dont la mission est notamment de contrôler la qualité des denrées alimentaires est confrontée de façon récurrente au manque de moyens techniques. De même, le CNAP dispose juridiquement de trois laboratoires (analyse des polluants de l'air, de l'eau et du sol) dont aucun n'est fonctionnel faute d'équipement technique et de personnel.

### 8.1. Aperçu des capacités des laboratoires.

Il existe à ce jour au Gabon trois catégories de laboratoires: ceux qui sont spécialisés dans des activités de recherche, ceux effectuant des analyses qualitatives et quantitatives, et enfin ceux retrouvés dans les écoles et les centres universitaires, destinés à la formation académique. Mais il n'y a pas de laboratoire spécialisé dans l'analyse réglementaire des produits chimiques.

Tableau 8.A . Aperçu des capacités des laboratoires pour l'analyse réglementaire des produits chimiques

Nom/description du laboratoire	Emplacement	Capacités/ équipements analytiques disponibles	Accréditation (si oui par qui ?)	Bonne pratique de laboratoire certifié (oui/non)	objet
Absence de laboratoire spécialisé en la matière	NA	NA	NA	NA	NA

NA= Non Applicable

Tableau 8.B . Aperçu des capacités des laboratoires pour le suivi et l'analyse

Nom/description du laboratoire	Emplacement	Capacités/ équipements analytiques disponibles	Accréditation (si oui par qui ?)	But principal et substances chimiques analysées	Nombre d'échantillon par mois (indiquer la substance)
Absence de laboratoire spécialisé en la matière	NA	NA	NA	NA	NA

NA= Non Applicable

### 8.2. Autres aspects pertinents de l'infrastructure technique.

L'enquête sur le terrain a révélé l'absence d'infrastructures adaptées pour la gestion des produits chimiques.

### 8.3. Evaluation

L'insuffisance des ressources humaines et des infrastructures techniques nationales pour la gestion des produits chimiques constitue un handicap aussi bien quantitatif que qualitatif. C'est la raison pour laquelle aucun test de qualité n'est pratiqué sur les produits chimiques (pesticides, les produits chimiques industriels, produits pharmaceutiques...)

**Tableau 8.C Priorités et actions possibles/ infrastructures techniques**

Questions prioritaires	Niveau des capacités existantes	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Actions possibles	Acteurs concernés
Mise en place d'infrastructure technique	Existence d'infrastructure pour des activités de recherche fondamentale	Existence du CENAREST Existence de laboratoires universitaires Déficit quantitatif et qualitatif en matière de gestion de produits chimiques Insuffisance des moyens financiers alloués dans le cadre de la mise en place des laboratoires spécifiques et de la législation en la matière Maque d'équipement des laboratoires existants	Renforcement des capacités du CENAREST, des Universités et du CNAP	Gouvernement, industrie, ONGs, IOMC, (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE, PNUD)



## **CHAPITRE 9 : ETAT DE PREPARATION ET CAPACITES D'INTERVENTION ET DE SUIVI EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE**

### **9.1. Plan d'intervention en cas d'alerte chimique**

Au Gabon, la gestion de l'urgence chimique n'a pas encore fait l'objet d'un traitement spécial. Cette gestion est intégrée dans les activités de services publics ayant comme missions la gestion environnementale et celle des catastrophes et autres sinistres.

Les services les plus impliqués dans ce domaine sont les suivants :

**Le Centre National Antipollution (CNAP) :** Etablissement doté de l'autonomie de gestion et placé sous l'autorité du ministre en charge de l'Environnement. Il a été créé par ordonnance n°5/76, du 22 janvier 1976 qui lui donne la mission de lutter contre la pollution et les nuisances et d'en assurer l'exécution de la politique gouvernementale en la matière.

A ce titre, il est chargé de :

- L'inventaire des zones polluées ;
- L'application de la réglementation contre la pollution et les nuisances ;
- L'évaluation des degrés de pollution et leurs conséquences sur les écosystèmes atmosphériques, terrestres et aquatiques ;
- La mise au point de procédés de lutte contre la pollution et les nuisances.

**La Direction Générale de la Santé** a pour mission de :

- Informer la population de l'état de santé général des individus qui la composent, des problèmes de santé prioritaires, des groupes les plus vulnérables, des principaux facteurs de risque et des interventions qu'il juge les plus efficaces, d'en suivre l'évolution, et le cas échéant, de conduire des études ou recherches nécessaires à cette fin (c'est la fonction de surveillance);
- Identifier les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population, et de veiller à la mise en place des mesures nécessaires à sa protection (c'est la fonction de protection);
- Assurer une expertise en prévention et en promotion de la santé, et de conseiller sur les services préventifs utiles à la réduction de la mortalité et de la morbidité évitable (ce sont les fonctions de promotion de la santé et de prévention des maladies);
- Identifier les situations où une action intersectorielle s'impose pour prévenir les maladies, les traumatismes ou les problèmes sociaux ayant un impact sur la santé de la population et, lorsqu'il le juge approprié, de prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour favoriser cette action.

**L'Institut National d'Hygiène Publique :** placé sous l'autorité de la Direction Générale de la Santé, il a pour mission, entre autres, d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière d'hygiène publique et de salubrité.

**L'Inspection de l'hygiène et de la médecine du travail.** Elle a pour missions de :

- Elaborer les éléments de la politique nationale du travail ;
- Elaborer la législation et la réglementation en la matière et en assurer son application ;
- Promouvoir le dialogue social ;

- Assurer la coordination et le contrôle technique des services et organismes qui concourent à la mise en œuvre de la politique du travail.

## 9.2. Intervention en cas d'incidents chimiques

En dehors du plan d'urgence national, institué par le décret n°000653/PR/MTEPN, du 21 mai 2003, relatif à la préparation et à la lutte contre les pollutions par hydrocarbures et autre substances nuisibles, le Gabon ne dispose pas de stratégie nationale pour faire face aux urgences chimiques.

**Tableau 9.A. Exemples d'accidents chimiques survenus dans le pays**

Date de l'incident	Lieu	Type d'incident	Produits chimiques impliqués	D : Nombre de décès I : Nombre de blessés E : Nombre d'évacués	Contamination ou dommage à l'environnement
2009	Libreville	Mauvaise utilisation de la peinture	Peinture	1 E	Intoxication
2011	Mitzic	Intoxication aux pesticides	Pesticides	1 E	Contamination
2011	Coucal	Déversement accidentel d'hydrocarbures en mer	Hydrocarbure	ND	Pollution des ressources biologiques
2011	Onal	Déversement produit chimique	Produit chimique à usage industriel	ND	Pollution

Source : CNAP

## 9.3 Suivi et évaluation des incidents chimiques

Le suivi et l'évaluation d'un incident suppose que celui-ci ait été reporté et caractérisé. En dehors du secteur pétrolier qui parfois se réfère au Ministère en charge du développement durable pour solliciter les accords d'utilisation des dispersants chimiques pour lutter contre les déversements accidentels d'hydrocarbures, le suivi, encore moins l'évaluation des conséquences chimiques, n'est pas encore systématique au Gabon.

Toutefois, il convient de signaler qu'en dehors du cadre de protection de l'environnement dicté dans la loi de base (loi n°16/93 du 26 août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement) et par les dispositions de l'article 3 de l'ordonnance n°5/76, du 22 janvier 1976, portant création du CNAP, il n'existe pas de mécanisme formel de suivi des pollutions.

## 9.4 Evaluation

Les infrastructures de gestion des situations d'urgence chimique sont insuffisantes au Gabon. Cette situation se résume aux faibles capacités des directions citées ci-dessus. A ce faible diagnostic, le pays doit mettre en place un Programme de prévention et de gestion des accidents chimiques et des centres d'information sur les intoxications (centres antipoison).

**Tableau 9.B. Priorités et actions possibles/ Préparation, intervention et suivi en situation d'urgence**

Question prioritaire (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumés des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Actions possibles	Acteurs concernés
Etablissement des formulaires de déclaration	faible	Aucun de déclaration n'est perceptible à l'heure actuelle	Organisation d'un atelier	Emploi, CNAP, Sécurité Sociale,

d'accidents liés aux produits chimiques			national chargé de réfléchir sur les problématiques liées à la sécurité chimique en milieu professionnel	Santé, Industrie, privé
Organisation des simulations d'accident	faible	Bien qu'il existe un plan national de lutte contre les déversements d'hydrocarbures et autres substances nuisible en mer, des simulations pour tester de son efficacité restent inexistantes	Organisation des simulations d'intoxication ou d'accident chimique	Emploi, CNAP, Sécurité Sociale, Santé, Industrie, privé

Source : CNAP

## **CHAPITRE 10 : SENSIBILISATION ET INFORMATION DES TRAVAILLEURS ET DU PUBLIC**

Les activités de sensibilisation et d'information ciblent particulièrement les utilisateurs des produits chimiques dans le secteur privé et parfois l'administration publique lors des séminaires et conférences organisés sur le plan national.

Les activités de sensibilisation sont menées par le Ministère en charge du développement durable à travers notamment le CNAP, la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature, le Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) et par le Ministère en charge de l'agriculture, au niveau de ses structures déconcentrées.

Les opérateurs privés et les instituts d'appui au développement compétents dans le secteur agricole participent aussi dans l'effort national de sensibilisation sur les risques chimiques inhérents à l'utilisation des pesticides.

Les actions de sensibilisation visent notamment à :

- Fournir des informations aux travailleurs sur les risques liés aux produits chimiques pour mieux préserver leur santé ;
- Informer et éduquer le public afin de susciter son implication dans les initiatives nationales de gestion des produits chimiques.

### **10.1. Prise de conscience et compréhension des questions de sécurité chimique**

Seules les industries privées bénéficient de campagnes de sensibilisation, formations et séminaires. La majorité du public ignore les impacts réels dus à la mauvaise usage des produits chimiques.

### **10.2. Education et formation pour la gestion rationnelle des produits chimiques et déchets**

La formation des populations exposées aux produits et déchets dangereux est susceptible de réduire les risques chimiques. Au niveau du Gabon, les médias nationaux sensibilisent le public aux dangers liés à l'utilisation des produits pharmaceutiques vendus illicitement et à l'utilisation des pesticides.

L'éducation et la formation pour la gestion rationnelle des produits chimiques et déchets ne sont pas suffisamment prises en compte dans les programmes de développement, à l'exception du secteur privé qui collabore avec le CNAP. Il serait souhaitable de :

- Développer l'éducation à la sécurité chimique dans les programmes scolaires et universitaires ;
- Promouvoir l'acquisition de compétences nécessaires par les acteurs impliqués dans l'évaluation ;
- Réduire les risques par la formation du personnel d'intervention ainsi que des travailleurs impliqués dans l'inspection et le contrôle (douaniers, agents phytosanitaires et vétérinaires, etc.).

Aussi, les associations de consommateurs doivent-elles constituer des atouts appréciables dans les activités d'Information-Education-Communication (IEC) relatives aux Substances Chimiques.

### 10.3. Evaluation

L'insuffisance de programmes environnementaux en matière de gestion des produits chimiques doit interpeller le Gouvernement pour une prise de conscience sur leurs effets néfastes. A ce titre, il devient plus qu'impérieux d'informer, de sensibiliser et de former les travailleurs ainsi que le public sur les questions relatives aux risques potentiels liés à la production, à l'importation, à l'exportation, à l'utilisation et à la mise en décharge des produits chimiques.

Le nombre de personnes évoluant dans ces secteurs est croissant. Certaines structures nationales et les ONGs mènent des activités allant dans le sens d'une meilleure protection de la santé humaine et de l'environnement. Toutes ces actions concourent à une meilleure connaissance des questions de sécurité chimique.

La création d'unités de production, d'importation, de vente et d'utilisation de ces produits doit être suivie de mesures d'accompagnement tel que le renforcement du cadre réglementaire en la matière.

**Tableau 10.A. Priorités et actions possibles/ sensibilisation/information des travailleurs et du public ; et formation et éducation des groupes cibles et des professionnels**

Question prioritaire (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumés des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Actions possibles	Acteurs concernés
Sensibilisation des parties	faible	Existence d'institutions publiques compétentes en matière de sensibilisation des populations	Elaboration des programmes de sensibilisation Organisation d'atelier et/ou séminaire de sensibilisation	Privés, ONG, Administrations (éducation populaire, CNAP, Santé,...), Syndicats des travailleurs
Renforcement du cadre réglementaire	moyen	Existence d'une réglementation traitant des maladies professionnelles liées aux agents chimiques. Cette disposition date des années 60.	Actualisation de la réglementation organisation d'atelier de vulgarisation des dispositions juridiques	

Source : CNAP, 2012

## **CHAPITRE 11 : IMPLICATIONS INTERNATIONALES**

Pour harmoniser sa politique de protection de la nature avec les engagements internationaux, le Gabon a adhéré et/ou ratifié plusieurs conventions internationales. C'est ainsi qu'il a mis en place des centres de liaison avec les principaux organes internationaux chargés du suivi des recommandations issues de ces conventions.

### **11.1. Coopération et engagements vis-à-vis des organisations, organes et accords internationaux**

Le Gabon s'est engagé, depuis son accession à la souveraineté internationale, à coopérer avec les institutions et organisation régionale, sous-régionale et internationale. Cet engagé a été marqué par la signature de nombreux accord et traités. Le tableau 11.A ci-après donne un aperçu de la situation.

**Tableau 11.A. Participation aux Organisations, Programmes et organes internationaux**

<b>Organisations / Organes Internationaux</b>	<b>Centres Nationaux de Liaison (Ministères/Agences/Correspondants)</b>	<b>Autres Ministères ou Agences Impliqués</b>	<b>Activités Nationales se rapportant au Sujet</b>
Approche Stratégique de la Gestion Internationales des Produits Chimiques (SAICM)	Ministère en charge du développement durable à travers le CNAP	Ministères en charge de : la Santé, du Travail, des Mines et l'Industrie, de l'Economie (Douanes Chambre de Commerce), du Commerce, l'Agriculture, la Recherche, Agence de Normalisation et de Transfert des Technologies	Élaboration du Profil National de Gestion des Produits Chimiques Suivi des recommandations et résolutions
PNUE	Ministère en charge du développement durable à travers le CNAP et la DGEPN	Ministère en charge de la santé	Financement, assistance et conseil en Environnement
O.M.S.	Ministère en charge de la santé	Ministère en charge du développement durable	Financement, assistance et conseil
F.A.O.	Ministère en charge de l'agriculture	CNAP	Financement, assistance et conseil
BIT	Ministère en charge du travail		Financement, assistance et conseil
BEAC			Financement, assistance et conseil
Banque Mondiale	Ministère en charge de l'Economie	Ministère en charge développement durable	Financement, assistance et conseil
FED		Ministère en charge des mines	Financement, assistance et conseil
ONUDI		Ministère en charge du développement durable	Financement, assistance et conseil
CEMAC	Ministère en charge des affaires étrangères	Ministère en charge développement durable	Financement, assistance et conseil

Source : CNAP, 2012

Depuis sa participation à la Conférence de Rio de Janeiro (Brésil) en 1992 sur le Développement Durable, le Gabon s'est intéressé aux activités internationales relatives à l'environnement et à la sécurité chimique. Cependant les activités correspondantes à ces mécanismes sont peu perceptibles pour diverses raisons : faiblesse institutionnelle, insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles, etc.

**Tableau 11.B. Participation a des Accords / Processus Internationaux lies a la gestion des produits Chimiques**

<b>Accords Internationaux</b>	<b>Agence Principale Responsable<sup>1</sup></b>	<b>Activités Nationales adaptées à la mise en œuvre</b>
Agenda 21	Ministère en charge du Développement Durable	Code de l'environnement
Convention de Vienne et Protocole de Montréal		Elaboration du plan de mise en œuvre du protocole
Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques		Elaboration des communications nationales sur les changements climatiques
Convention de Bâle	Ministère en charge du développement durable à travers le CNAP	Elaboration d'une législation subsidiaire conditionnant le contrôle de transfert des déchets dangereux par l'obtention de consentement.
Convention de Rotterdam		Plan de mise en œuvre
Convention de Stockholm		Elaboration de deux arrêtés sur le consentement à l'importation des produits chimiques et établissement des mesures de réglementation finales sur les produits chimiques interdits ou strictement réglementés
SAICM		Elaboration de plan de mise en œuvre et inventaire national des polluants organiques persistants (POPs)
		Inventaire des pesticides et des équipements contaminés
Directives de Londres du PNUE	Ministère en charge de l'agriculture	Réplication du projet PROBO KOALA (Cote d'Ivoire)
Convention No. 170 de l'OIT	Ministère en charge du travail	Profil de gestion rationnelle des produits chimiques
Convention No. 174 de l'OIT		Application des dispositions de la convention
Cadre de conduite de la FAO	Ministère en charge de l'agriculture	Application des dispositions de la convention
Recommandations des N.U Transport des marchandises dangereuses	Ministère en charge du transport à travers la direction générale de la marine marchande	Révision du texte réglementaire concernant la réparation des maladies professionnelles
Convention Marpol	Ministère en charge du transport à travers la direction générale de la marine marchande	ND
Accord GATT/OMC	Ministère en charge du commerce ;	Application des directives
		Elaboration des directives sur la sécurité en zone portuaire
		ND

*Profil élaboré par le CNAP dans le cadre du projet QSP/SAICM intitulé **Renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de SAICM au Gabon**  
PdA No: G.CWM.2011G06 R317- CWM.204; version de Juin 2012*



	Ministère en charge des affaires étrangères	
Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.	Ministère en charge des affaires étrangères	Elaboration d'un test de loi sur l'interdiction et la fabrication des armes chimiques au Gabon

Source : CNAP

Les organismes internationaux tels que la FAO, l'OMS, l'ONUDI, le PNUE, la Banque Mondiale ou le BIT... appuient progressivement le Gabon dans la conduite des programmes en rapport avec la gestion rationnelle des produits chimiques. Cet appui concerne notamment :

- La participation dans les organisations, programmes et accords internationaux;
- La participation dans les accords/procédures internationaux;
- La participation dans les projets appropriés d'assistance technique.

Le tableau 11.C ci-dessous donne des informations sur la coopération et l'engagement du Gabon vis-à-vis des organisations, organes et accords internationaux.

## **11.2. Participation à des projets appropriés de développement et d'assistance technique**

Plusieurs programmes et projets sur la gestion des produits chimiques ont été mis en œuvre comme l'illustre le tableau 11.C ci-après :

**Tableau 11.C: Participation en tant que bénéficiaire de projets d'assistance technique**

<b>Nom du Projet</b>	<b>Bailleurs</b>	<b>Correspondant National</b>	<b>Principales activités</b>
Projet sur les activités habilitantes relatives à la convention de Stockholm sur les POPs	UNEP/ONUDI	Centre National Antipollution	- Inventaire des POPs - Elaboration de plan de mise en œuvre de la convention de Stockholm.
Projet SANA	UNEP/OMS/SAICM	Direction Générale de la Santé	Analyse de situation et estimation des besoins en vue de la préparation des plans nationaux d'action conjointe Santé-Environnement
Projet sur l'évaluation des importations, exportations des utilisations locales et des stocks obsolètes des pesticides dangereux (intitulé du projet à reformuler)	UNEP/QSP-SAICM/UNITAR	Centre National Antipollution	- inventaire des pesticides dangereux
Réplication du projet Probo Koala Côte d'Ivoire	Centre régional de la convention de Bâle pour les pays francophones d'Afrique	Centre National Antipollution	Inventaire des lacunes juridiques et des besoins en matière de gestion des déchets dangereux
Projet pilote pour l'évaluation des stocks des pesticides dans les zones périurbaines de Libreville et Owendo	FAO	Centre National Antipollution	Collecte des données sur les intoxications aux pesticides au cours de la période de leur forte utilisation
Projet SAICM- Gabon (renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la SAICM au Gabon)	UNEP/QSP-SAICM/UNITAR	Centre National Antipollution	Elaboration du profil national de gestion des produits chimiques
Seconde Communication Nationale sur les changements climatiques	UNEP	Direction Générale de l'Environnement	Elaboration de l'étude sur l'adaptation aux changements climatiques
Inventaire des rejets de mercure au Gabon	UNEP, Groundwork - Friends of the Earth South Africa	Centre National Antipollution	Inventaire préliminaire de la pollution au mercure au Gabon

Source : CNAP

### 11.3. Evaluation

La coopération internationale au Gabon s'est activée dans plusieurs domaines. L'objectif recherché a été de renforcer des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour parvenir notamment à une meilleure gestion des produits chimiques.

Les accords bilatéraux conclus ont abouti à la mise en œuvre des programmes de coopération et d'échange d'informations et d'expériences avec de nombreux pays.

En outre, plusieurs projets ont pu être exécutés grâce à l'assistance technique et financière de la communauté internationale.

Toutefois, la mise en œuvre efficiente des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment ceux traitant des produits chimiques, est confrontée à la difficulté de transposition des dispositions de ceux-ci dans le corpus juridique national.

**Tableau 11.D : Priorités et actions possibles, relations internationales**

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Action possible	Acteurs concernés
Analyse exhaustive des accords de coopération en matière d'environnement	moyen	Existence de certains plans de mise en œuvre.  Faible, parfois absence de moyens financiers nécessaires au respect des engagements pour la conduite de certains exercices de planification	-Etude sur le cadre de mise en œuvre des traités pertinents en matière de gestion des produits chimiques (Convention de Vienne, de Bâle, de Rotterdam, Marpol, Stockholm,...)  -apurement des arriérés de contribution aux Nations Unies (secrétariats des traités)	Environnement (CNAP/DGEPN) ; Affaires Etrangères ; ONGs, Parlement

Source : CNAP, 2012

## **CHAPITRE 12 : RESSOURCES DISPONIBLES ET NECESSAIRES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES**

### **12.1 Ressources disponibles dans les ministères /institutions gouvernementaux pour la gestion des produits chimiques**

La gestion rationnelle des produits chimiques est encore à un stade où les responsabilités se résument dans la plupart des cas, à un contrôle ponctuel au niveau d'une ou de plusieurs étapes du cycle de vie pour un ou plusieurs produits spécifiques. Cette situation rend les informations indisponibles en la matière.

**Tableau 12.A : Ressources disponibles dans les principaux ministères et agences gouvernementales**

<b>Ministère/agences concernées</b>	<b>Responsabilités spécifiques visées par les ressources</b>	<b>Nombre d'agents spécialisés concernés</b>	<b>Type de compétences disponibles</b>	<b>Ressources financières disponibles (par an)</b>
Ministère en charge du développement durable	Gestion rationnelle des produits chimiques	68	ND	ND
Santé, Affaire sociale, Solidarité et Famille	Traitement intra et extra domiciliaire	9468	ND	ND
Economie, Commerce, Industrie et Tourisme	ND	ND	ND	ND
Agriculture, élevage et pêche et développement durable	Gestion des pesticides et contrôle phytosanitaire		Agronomie	ND
Mines, Pétrole et Hydrocarbure	ND	ND	ND	ND
Justice et Garde des sceaux	ND	ND	ND	ND
Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie	Traités et conventions internationaux	ND	Relations internationales (diplomatie)	Information Non disponible
Travail, emploi et Prévoyance sociale	Médecine du travail et gestion des maladies professionnelles	ND		Information Non disponible
Intérieur, Sécurité publique, Immigration et Décentralisation	ND	ND	ND	ND
Environnement, Eaux et Forêts	ND	ND	ND	ND
Habitat, Urbanisme, Écologie et du Développement durable	ND	ND	ND	ND
Transports	ND	ND	ND	ND
Education	ND	ND	ND	ND
Relations avec le parlement, Institutions constitutionnelles, Intégration régionale, Droits de l'homme et Nepad	Ratification des traités et conventions en matière de gestion des produits chimiques	ND	ND	Information Non disponible
Défense nationale	ND	ND	ND	ND
Energie et Ressources hydrauliques	ND	ND	ND	ND
Petites et moyennes entreprises, Artisanat	ND	ND	ND	ND
Centre de recherche	Analyse et test d'efficacité des produits chimiques	ND	ND	Non disponible
Budget, Comptes publics, Fonction publique et Réforme de l'Etat	ND	ND	ND	ND
Communication et Economie Numérique	ND	ND	ND	ND

*ND : information non disponible*

*Source : CNAP*

*Profil élaboré par le CNAP dans le cadre du projet QSP/SAICM intitulé Renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de SAICM au Gabon  
PdA No: G.CWM.2011G06 R317- CWM.204; version de Juin 2012*

Certains ministères interviennent, chacun selon son domaine de compétence, dans la gestion des produits chimiques. Dans la plupart des cas, les mandats de ces ministères sont assurés par des services techniques spécialisés.

Dans l'ensemble, très peu d'institutions ou agences non gouvernementales (ONG, Associations, Institutions) impliquées dans la gestion des produits chimiques disposent des ressources humaines et financières, alors que la gestion rationnelle des produits chimiques nécessite des qualifications pour accéder à un développement durable. Les formations nécessaires aux institutions gouvernementales pour remplir leurs tâches dans la gestion des produits chimiques doivent se focaliser sur les domaines suivants :

- La pollution de l'air ;
- La pollution des eaux ;
- La pollution des sols ;
- Les études de dangers ;
- La gestion des déchets chimiques ;
- La gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux ;
- Les analyses toxicologiques.

## 12.2 Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour assumer leurs responsabilités en matière de gestion des produits chimiques

En ce qui concerne la gestion des produits chimiques, les données sur les ressources nécessaires sont peu disponibles.

**Tableau 12.B : Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour assumer leurs responsabilités en matière de gestion des produits chimiques**

Ministère/agence concerné(e)	Responsabilités spécifiques visées par les ressources	Nombre/type de personnel professionnel nécessaire	Besoins en formation
<b>Environnement (CNAP, DGEPN)</b>	Accords d'importation et d'exportation des produits chimiques ; Accords d'exportation des déchets dangereux ; Accords d'exploitation des installations de traitement des déchets.	ND	- Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement - Formation en méthodologie de dépollution des sites - Evaluation des pollutions de l'air, l'eau et du sol - Analyse et caractérisation des polluants chimiques
<b>Recherche</b>	ND	ND	- Analyse et caractérisation des polluants chimiques ;

<b>Santé</b>	Accord d'importation des produits pharmaceutiques Accord d'utilisation des produits chimiques de lutte anti-vectorielle.	ND	ND
<b>Agriculture</b>	Accords d'importation et d'exportation des produits chimiques à usage agricole ; Homologation des pesticides	ND	ND
<b>Travail</b>	Veiller au respect des conditions d'hygiène et de sécurité des travailleurs exposés aux risques chimiques	ND	ND
<b>Commerce</b>	Accord d'importation des produits chimiques marchand (cosmétiques,	ND	ND
<b>Industrie</b>	ND	ND	ND
<b>Transport</b>	Transport maritime et aérien des produits chimiques	ND	ND
<b>Justice</b>	Règlement des différends impliquant les produits chimiques	ND	ND
<b>Douanes</b>	Contrôle aux frontières des mouvements des produits chimiques	ND	ND
<b>Affaires Etrangères</b>	ND	ND	ND

ND : Information non disponible

Source : CNAP, 2012

### 12.3 Ressources disponibles pour la gestion des produits chimiques dans les organisations non gouvernementales

Les organisations non gouvernementales traitent des problèmes environnementaux de façon générale. Il n'y a pas de compétence spécifique à la gestion des produits chimiques.

Tableau 12.C : Ressources disponibles dans les organisations non gouvernementales

Institution concernée	Responsabilités spécifiques visées par les ressources	Nombre d'agents spécialisés concernés	Ressources financières disponibles (par an)
<b>Croissance Saine Environnement</b>	ND	ND	ND
<b>Géoscience</b>	ND	ND	ND
<b>FOVIGENA</b>	ND	ND	ND
<b>Gabon Environnement</b>	ND	ND	ND
<b>Brain Forest</b>	ND	ND	ND
<b>WWF Gabon</b>	ND	ND	ND
<b>WCS Gabon</b>	ND	ND	ND
<b>OGC</b>	ND	ND	ND

Sources : structures concernées

## 12.4 Ressources provenant d'activités d'aide au développement

Généralement, les ressources mises à contribution dans le cadre de la gestion des produits chimiques et la mise en œuvre des projets y relatifs proviennent des partenaires au développement.

**Tableau 12.D : Ressources provenant d'activités d'aide au développement et de coopération technique**

Institution de financement et institutions internationales de soutien	Titre et durée du projet (dates de début et de fin)	Nombre d'agents spécialisés concernés	Ressources financières du projet (provenant de donateurs et de sources locales)
PNUE	Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)	ND	ND
Banque Mondiale	Projet Forêt et Environnement (PFE)	ND	ND
PNUE	Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Biodiversité	ND	ND
PNUE/Fonds d'affectation spéciale (Ozone)	Programme national Ozone	ND	ND
PNUE/QSP (SAICM)	Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Approche Stratégique de la Gestion Internationales des Produits Chimiques (juillet 2011 à juin 2013)	ND	Finex : 250 000 USD Etat : 25 560 USD
PNUE/ONUDI	Elaboration du plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm	ND	Finex : ND Etat : ND
PNUE, Groundwork - Friends of the Earth South Africa	Inventaire de la pollution au mercure	ND	Finex : ND Etat : ND
FAO/PNUE	Etude pilote sur l'évaluation des stocks des pesticides dans les zones urbaines et péri urbaine de Libreville et Owendo ainsi que leurs conséquences sur la santé humaine et l'environnement	ND	Finex : ND Etat : ND
OMS/PNUE (QSP /SAICM)	Analyse de Situation et Estimation des besoins pour l'élaboration des plans d'actions Santé-Environnement (SANA)	ND	Finex : ND Etat : ND
PNUE (CRCB-AF /SBC)	Réplication du projet Probo Koala Côte d'Ivoire pour le «Renforcement des capacités pour le suivi et le contrôle des mouvements transfrontières des déchets et substances chimiques dangereux et leur gestion écologiquement rationnelle» septembre à décembre 2011 <sup>23</sup>	ND	Finex : 11.250 USD
FAO	Plan de mise en œuvre de la convention de Rotterdam (date ?)	ND	ND

Sources : structures concernées

<sup>23</sup> Ce projet se poursuit suite à l'accord du secrétariat de la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination.



## 12.5 Evaluation

Bien que certaines informations ne soient disponibles pour compléter intégralement les tableaux 12.A, 12.B, 12.C et 12.D ci-dessus, il apparaît que le Gabon a bénéficié, ces 20 dernières années, d'un appui technique et financier considérable de la part des partenaires au développement. Cet appui s'est concentré notamment sur la mise en œuvre des AMEs.

Malgré cet appui, la gestion rationnelle des produits chimiques est encore à un stade où les responsabilités se résument dans la plupart des cas, à un contrôle ponctuel. Pour y remédier, il convient de passer en revue chacun des traités en prenant le soin des sources de financements possibles à sa mise en œuvre effective sur le plan local.

**Tableau 12.E : Priorités et actions possibles, Ressources disponibles et nécessaires pour la gestion des produits chimiques**

Questions prioritaires (par ordre d'importance)	Niveau des capacités existantes (faible, moyen, élevé)	Résumé des forces, lacunes et besoins en matière de capacités	Action possible	Acteurs concernés
Elaboration du plan de mise en œuvre des conventions de Bâle, de Stockholm, Marpol, et de Vienne	Moyen	De nombreuses entreprises procèdent, sous l'autorité de l'administration publique à l'exportation/à la gestion des déchets dangereux. Ce(tte) transfert/ gestion se fait sans l'appui financier de l'Etat et en l'absence d'un plan stratégique national.	-Elaboration du plan stratégique de gestion des déchets dangereux -Inscription d'une affectation budgétaire dans la loi de finances dès 2017 en vue de l'établissement des rapports de mise en œuvre -adoption d'une fiscalité incitative en vers des entreprises engagées dans la gestion rationnelle des déchets dangereux	Privés, Administration (CNAP, DGEPN, Economie, Finance, Marine Marchande, Transport), ONG, Parlement

Sources : structures concernées

## CHAPITRE 13 : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### 13.1. Conclusions

Aucun inventaire exhaustif de l'ensemble des produits chimiques utilisés dans l'agriculture, l'industrie et l'artisanat n'est disponible. Hormis les hydrocarbures issus de l'exploitation pétrolière locale, il n'existe ni installation de stockage approprié, ni installation spécialisée pour l'élimination, ni installation de recyclage des produits chimiques et déchets associés. La plupart des décharges sont anarchiques et incontrôlées. C'est pourquoi il serait souhaitable d'élaborer des stratégies spécifiques pour mettre en œuvre une politique nationale de contrôle des pollutions et des nuisances qui sera exécutée par des institutions publiques existantes.

Pour être en adéquation avec les objectifs fixés par la SAICM, le cadre législatif relatif à la gestion des produits chimiques doit être renforcé et harmonisé avec les engagements internationaux auxquels le Gabon a souscrit.

Par ailleurs, les infrastructures de gestion des situations d'urgence chimique sont insuffisantes. Il est donc urgent de former, d'informer et de sensibiliser les travailleurs ainsi que le public sur les questions relatives aux risques potentiels liés à la production, à l'importation, à l'exportation, à l'utilisation et à la mise en décharge des produits chimiques.

### 13.2. Recommandations

Au terme de cet exercice de planification stratégique, diverses faiblesses doivent être corrigées pour parvenir à une meilleure gestion des produits chimiques et des déchets dangereux. C'est pourquoi, tout en mettant en parallèle que le présent document constitue la première version du profil National de gestion des chimiques, les principales priorités nationales et actions possibles peuvent se résumer dans les recommandations suivantes :

A l'endroit des partenaires au développement, il est sollicité :

1. Un appui technique et financier conséquent permettant notamment à l'Etat Gabonais de renforcer les capacités opérationnelles des administrations publiques (Douanes, Environnement, Agriculture, Santé, Industrie, Emploi,...), des organisations de la société civile et des institutions techniques telles que les instituts de recherches, les laboratoires et les Universités impliquées dans la gestion des produits chimiques.
2. La création d'un Centre National Anti-Poison ;
3. Le renforcement du cadre législatif et réglementaire en matière de gestion des produits chimiques par la mise en place notamment :
  - a. D'une fiscale environnementale sur les activités polluantes ;
  - b. D'un guichet unique regroupant toutes les administrations les plus concernées dans la gestion des produits chimiques et qui sera chargé de délivrer les agréments d'importation, d'utilisation ou d'exportation des produits chimiques dangereux ;
  - c. La redéfinition des compétences des institutions, commissions interministérielles ou organes nationaux impliquées dans la gestion des produits chimiques ;
  - d. La création d'une commission nationale pour la gestion rationnelle des produits chimiques dangereux. Celle-ci regroupera les institutions gouvernementales, les structures non gouvernementales et le secteur privé pour corriger l'absence des données en la matière.

- e. Une évaluation approfondie de la mise en œuvre des traités internationaux compétents en matière sur les produits chimiques et déchets dangereux et dont le Gabon est signataire ou Etat Partie.

A l'endroit du Gouvernement :

1. D'inscrire l'actualisation triennale du Profil National de gestion des produits chimiques dans la loi des finances dès 2015 ;
2. Sensibiliser, former et informer les populations vulnérables aux risques chimiques en adoptant des mesures adaptées au contexte locale par notamment :
  - a. La conception et la vulgarisation des panneaux illustratifs auprès des populations exposées ;
  - b. L'introduction des émissions radio télévisées en langue locales sur les risques chimiques ;
  - c. Rendre obligatoire au sein des entreprises les formations en sécurité chimique ;
  - d. Le développement et l'exécution au sein des ministères de la Santé et de l'Environnement des programmes nationaux d'information, dès 2014, sur les risques inhérents à la mauvaise utilisation des produits chimiques dangereux ;
  - e. L'introduction et amplification des enseignements liées à la gestion des produits chimiques et déchets dangereux dans les programmes scolaires locaux.
3. De rendre obligatoire l'aménagement des installations d'entreposage et de conservation des produits chimiques dans des localités de grande utilisation en édictant des normes spécifiques de fonctionnement ;
4. L'adoption d'une disposition juridique responsabilisant le CNAP pour la gestion de la base de données nationale sur la sécurité chimique.

## **ANNEXES**

**ANNEXE 1 : Tableau 1.B : Principaux indicateurs socio-économiques**

<b>Indicateurs socio-économiques</b>	<b>Valeurs</b>
PIB par Habitant en 2008	6700
% de la population urbaine vivant en dessous du seuil de pauvreté	29,8
% de la population rurale vivant en dessous du seuil de pauvreté	44,6
% de la population totale vivant en dessous du seuil de pauvreté	32,7
IDH	0.665
Taux net de scolarisation masculin au primaire	91,9
Taux net de scolarisation au secondaire en milieu Urbain	57,3
Taux net de scolarisation féminin au primaire	92,9
Taux net de scolarisation au secondaire en milieu Rural	28,3
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 ans et plus	81,6
Taux d'alphabétisation des hommes de 15 ans et plus	89,4
Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable en milieu rural (%)	39,3
Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable en milieu urbain (%)	93,2
<b>Milieu urbain</b>	
Proportion de ménages disposant de WC avec chasse d'eau (%)	25,9
Proportion de ménages disposant de latrines améliorées (%)	18,8
Proportion de ménages disposant de latrines simples(%)	33,1
Proportion de ménages disposant d'autres types: fosses, nature, etc. (%)	22,3
<b>Milieu rural</b>	
Proportion de ménages disposant de WC avec chasse d'eau (%)	6,3
Proportion de ménages disposant de latrines améliorées (%)	6,5
Proportion de ménages disposant de latrines simples(%)	35,7
Proportion de ménages disposant d'autres types: fosses, nature, etc. (%)	51,5
<b>Milieu urbain</b>	
Proportion de ménages disposant d'un téléphone fixe (%)	1,4
Proportion de ménages disposant d'un téléphone mobile (%)	66,3
Proportion de ménages ayant accès à l'internet (%)	7,6
<b>Milieu rural</b>	
Proportion de ménages disposant d'un téléphone fixe (%)	0,4
Proportion de ménages disposant d'un téléphone mobile (%)	20,9
Proportion de ménages ayant accès à l'internet (%)	1,4

Source : DGE, MDPS 2011

**Annexe 2 : Etapes réalisées pour la préparation du Profil National :**

Activités	Sous activités	Responsable	Durée	Date
Réunion de cadrage et mise au point	Examen des TDRs	CNAP/OMILAB	7 jrs	Du 24/09/2011 au 30/09/2011
	définition des rôles et responsabilités			
	Examen des termes du contrat			
	Mise au point			
Recherche documentaire	Contexte et aperçu	OMILAB	7 jrs	Du 01/10/2011 au 07/10/2011
	Historique du cadre des politiques internationales			
	Etablissement/renforcement de programmes nationaux			
	Principes pour la préparation d'un profil			
	Objectifs et bénéfices			
Collecte des données	Elaboration des questionnaires de collecte	OMILAB	30 jrs	Du 08/10/2011 au 08/11/2011
	Préparation des courriers de sensibilisation			
	Préparation des ordres de mission pour les agents de terrain			
	Descente sur le terrain			
Synthèse et compilation des informations	Réception questionnaires de terrain	OMILAB	30 jrs	Du 09/11/2011 au 09/12/2011
	Interviews			
	Visite des sites			
	Traitement et analyse des informations collectées			
	Rédaction du premier draft			
Présentation de l'esquisse du profil national	Réunions de finalisation	OMILAB	1 jr	Samedi 10/12/2011
Compilation des observations		OMILAB	7 jrs	Du 11/12/2011 au 17/12/2011
Envoi de la première version au CNAP pour validation par l'UNITAR		OMILAB		Lundi 18/12/2011
Validation du document par le CNAP et l'UNITAR		CNAP/UNITAR	10 jrs	Du 19/12/2011 au 29/12/2011
Compilation des observations émanant du CNAP et l'UNITAR		OMILAB	7jrs	Du 01/01/2012 au 07/01/2012
Envoi de la seconde version de l'esquisse du profil national à l'UNITAR, intégration des amendements, comité de relecture et finalisation		OMILAB et CNAP		Lundi 09/01/2012 au 23/mai 2012

**Annexe 3 : Liste des personnes contactées/rencontrées**

Nom et prénoms	Etablissement/organisme	Contact	
		Téléphone	Email
M. Jean de Dieu NZATSI KOUMBA	CNAP	24106191741	nzatsikoumba@yahoo.fr
Mme Georgette IBOUTSI	CIM Gabon	24106191741	
Mme Danielle MBOUMBA	Direction Aquaculture	24107901115	
Mme Séraphine MINKO	Direction Générale Agriculture	24106031088	minkoseraphine@yahoo.fr
M. Armand MASSALA	Direction générale de la concurrence et de la consommation	24107171427	
M. Etienne WABA	Direction générale des études et laboratoires	24107757598	
Responsable QHSE	ENGEN	24107405658	
Directeur Général	GABOA		
Directeur Adjoint	Institut Hygiène et assainissement		
M. Armand BANGUEBE	Gabonaise des Peintures et Laques		
Dr. Corine NDONG	Office Pharmaceutique National		
Mme Beatrice ANDEME	ONADER	24107770053	
M. Christophe NTOGOLO	SGEPP	241760239	
M. Hervé ZAME	GCIAE	24107382148	rtechnique@gmail.com
Mme EDWIGE DILEBOU	SEEG		edlebou@seeg.gaboncom
M. Laurent TRAORE MANTION	SOVOG		laurentmansion@yahoo.fr
M. Victorien ANGOUE	Total Gabon		Victorien.ANGOUE@total.com

**Annexe 4 : Equipe de Coordination du Projet SAICM Gabon**

Noms et Prénoms	Institution/ Organisme	Responsibilités	Tel	Email
<b>Secrétariat du projet/Coordination</b>				
M. Serge Molly ALLO'O	Centre National Anti-Pollution	PF SAICM, Coordonateur	241 07708528	sergemolly05@yahoo.fr
Dr Madeleine BRIDON	Université des Sciences de la Santé	Assistante Technique (resources person)	241 06241175	okomintsa@yahoo.fr
M. BALLA Yves Henri Romuald	Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	Assistant Administratif	241 07247763	ballayveshenri@yahoo.fr
Mme Françoise ADA NGUEMA	Centre National Anti-Pollution	Assistante Financière		
<b>Suivi indépendant du projet</b>				
M. NGUEMA Eric	Bureau SCESIA	Chargé de projet	241 07695530	bureauscesia@yahoo.fr
<b>Comité de Coordination du projet</b>				
Dr Hubert BINGA	CNAP	Directeur Général Adjoint, Point Focal Convention de Rotterdam et de Stockholm	24105805722	hubert_binga@yahoo.fr
Mme Séraphine MINKO	Direction Générale de l'Agriculture	Chef de service de la Protection des Végétaux	241 07171427	minkoseraphine@yahoo.fr
M. Jean Hilaire TOULAKOSSI	Direction de la Prévention des Risques Professionnels (DPRS)/ Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	Ingénieur QHSE	241 06929568	toulakossij@yahoo.fr
M. MOUSSAVOU MOUSSAVOU	Direction Générale du Commerce	Chef de Service du Commerce	241 06191741	moussavoumoussavou@yahoo.fr
Mme Esther ASSEKO	Direction Générale des Douanes	Chargé d'Etudes		assekoe@yahoo.fr
Dr Jean Juste NGOMO	Direction Générale de la Santé	Directeur de la Réglementation et de la Qualité des Soins		jeanjustengomo@gmail.com
M Michel ONDO ELLA	Consultant Local/Omilab	Directeur	241 07525736	omilab.gabon@yahoo.fr
M Jean Martin NDONG MISSANG		Expert	241 07940822	
Jean de Dieu Nzatsi Koumba		Expert	241 06191741	Nzatsi_koumba@yahoo.fr
M. Pierre Roger NOGHA	Centre National Anti-Pollution	Chargé d'études	24107445978	nogharo@yahoo.fr
M Séraphin Ntoutoume		Chargé d'études	241 07435376	serafnt@yahoo.fr
Mme Joelle MBENGONE		Chargée d'études	241 07534504	Patou_jo@yahoo.fr
M Pierre Claude MBINA MOUNDANGA		Juriste auprès de la coordination	241 07856808	
M. Gergon-Louis NGUEMA OBIANG		Chargé d'études	24106346270	gergonlouisnguema@yahoo.fr

*Profil élaboré par le CNAP dans le cadre du projet QSP/SAICM intitulé Renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de SAICM au Gabon  
PdA No: G.CWM.2011G06 R317- CWM.204; version de Juin 2012*